



LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - TEL. 25 04 76
CCP 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " 1080 BRUXELLES

La VI^e Marche du Souvenir et de l'Amitié



On ne pouvait mieux évoquer la Marche du Souvenir que par cette photographie représentant un Chasseur Ardennais et son fils marchant côte à côte. La continuité est assurée...

SECTIONS REGIONALES

ARLON

C.C.P. 3908,97
Service Social de la Frat. Ch.A.

Président :
Raymond REUTER
Avenue Teich 35, 6700 Arlon
Tél. 063/213.70

Secrétaire :
Robert DEBIERE
Rue des Hétras 64, 6700 Arlon

Treasorier :
Fernand CROCHET
Rue de Batogne 171, 6700 Arlon
Tél. : Privé : 063/243.13
Bureau : 063/229.01

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE

C.C.P. 7012,06

Président :
Léon SFOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Athus
Tél. : 063/381.98

Secrétaire :
André PERIN,
Rue de l'Athénée 6, 6790 Athus.

Treasorier :
Jean MARTIN,
Rue des Acacias 3, 6790 Athus.
Tél. : 063/390.77

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET

C.C.P. 2409,23

Président :
J. MAUS de ROLLEY
6653 Lonchamps
Tél. : 062/221.20

Secrétaire - Trésorier :
Victor LEFEBVRE
Rue de Neufchâteau 168,
6650 Bastogne
Tél. 062/213.64

BERTRIX

C.C.P. 3805,47

Président :
Edouard KLEIS
Grand-Place 22, 6800 Bertrix
Tél. 061/413.89

Secrétaire-Trésorier :
Emile COLSON
Grand-Place 31, 6800 Bertrix
Tél. 061/410.76

BRABANT

C.C.P. 3522,42

Président :
Jean GOFFART
Rue des Chrysanthèmes 5,
1020 Bruxelles
Tél. : 02/78.45.74

Secrétaire :
Roger REUMONT
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles
Tél. 02/48.85.04

Treasorier :
Albert GUSTIN
Avenue de la Brabançonne 80B,
1040 Bruxelles
Tél. 02/35.94.05

EREZEE

C.C.P. 8188,71

Président :
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. 084/470.23

Secrétaire :
Joseph BAUDOIN
Rue de l'Ourthe 53,
5400 Marche-en-Famenne
Tél. 084/316.19

ETALLE

C.C.P. 8239,42

Président :
Gaston EPPE, professeur
6741 Vance

Secrétaire :
Léon POSTAL
67301 Fraîin (St-Marie s. Semois)
Tél. 063/451.87

Treasorier :
R. CLAUSSÉ
6742 Chantemelle

FLORENVILLE

C.C.P. 8048,97

Président :
Roger FRANÇOIS, pharmacien
6820 Florenville
Tél. 061/310.44

Liste d'adresses des membres
du conseil d'administration
et des dirigeants des sections régionales

PRESIDENT D'HONNEUR :

Général-Major e.r. Lucien CHAMPION
Boulevard du Souverain 213 - 1160 Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL :

et Rédaction du bulletin :

Albert HUBERT
Rue Gabrielle 59, 1180 Bruxelles
Tél. : Privé : 02/45.61.32
Bureau : 02/13.41.10

VICE-PRESIDENTS
NATIONAUX :

Robert LEPAGE

6741 Vance

Tél. 063/491.76

Joseph ANDRE

Brixy - 6673 Cherain

Tél. 080/173.73

Jean GOFFART

Rue des Chrysanthèmes 5

1020 Bruxelles

Tél. 02/78.45.74

René PIEBCEUF

Rue des Rhexues 53

4220 Jemeppe-sur-Meuse

Tél. 04/33.54.89

SECRETARE NATIONAL :

Victor ROBERT

Drève des Baings 26,

1630 Linkebeek

Tél. 02/58.26.08

SECRETARE
NATIONAL-ADJOINT :

François GUIOT

Avenue de la Brabançonne 80 B,

1040 Bruxelles

Tél. (h. de bureau) :

02/34.93.00 - 34.94.00

Extensions : 221 et 301.

Privé : 02/34.15.98

TRESORIER NATIONAL :

Fernand CROCHET

Rue de Bastogne 171,

6700 Arlon

Tél. : Privé : 063/243.13

Bureau : 063/229.01

C.C.P. de la Fraternelle : 3449,69

TRESORIER
NATIONAL-ADJOINT :

Charles GRIMONSTER

Rue de Ville 41, 6700 Arlon

Tél. (h. de bureau) : 063/229.51

Extension 290

ADMINISTRATEURS :

Administrateur du bulletin :

Lieut.-Colonel Albert RENSON

avenue Emile Bossaert 38,

1060 Bruxelles

Tél. 02/25.04.76

C.C.P. du bulletin « Le Chasseur

Ardennais » : 2133,93.

Administrateurs-conseillers :

Col. BEM. Hon. Jean BORGNIET

square des Latins 60,

1050 Bruxelles

Tél. 02/49.88.59

Colonel e.r. André LALIERE

Ch. de Bruxelles 6, 1410 Waterloo

Tél. 02/54.93.83

Lieutenant-col. e.r. René MOINY

Rue Bosquet 48, 1050 Bruxelles

Tél. 02/38.23.76

Délégués des sections :

Emile ANSELMÉ

(Huy)

René AUTHENNE

(Vervins)

Albert BALBEUR

(Neufchâteau)

Roscius CATIN

(Vielsalm)

Emile COLSON

(Léglise)

Eugène DEVOGHEL

(Liège)

Gaston EPPE

(Etalle)

Albert GUSTIN

(Brabant)

Jacques MAUS de ROLLEY

(Bastogne)

Raymond REUTER

(Arlon)

Léon SFOIDENNE

(Athus)

Domino WIDART

(Dinant)

Albert GUSTIN

(Chevrolat)

Chevalotte (Houffalize)

HOUFFALIZE

C.C.P. 7621,37

Président :

Joseph ANDRE

Brixy 6673 Cherain

Tél. 080/173.73

SOMMAIRE

Pages	
3 - 4 - 5 - 6	Communications du Président
7 - 8	Nos dépenses militaires
9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15	La vie de la Fraternelle
16 - 17 - 18	Fraternelle du 10e de Ligne
19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25	La Vie Marche du Souvenir et de l'Amitié
26 - 27 - 28 - 29	L'Amitié
30 - 31 - 32	Les droits des Combattants
33 - 34 - 35	1er Chasseurs Ardennais
36 - 37	3me Chasseurs Ardennais
38 - 39	20me d'Artillerie
40 - 41	Un Chasseur Ardennais dans les maquis slovaques
42	Derniers « Coups de boutoir »
43	Bibliographie

Ce numéro a été tiré à 8.500 exemplaires

SECTIONS REGIONALES

Secrétaire - Trésorier :

Joseph RICAILLE
Rue Ville Basse 28,
6660 Houffalize
Tél. 062/280.54

HUY

C.C.P. 7180,09

Président :

Emile ANSELMÉ

Rue Sainte-Yvette 109, 5200 Huy

Tél. 085/125.43

Secrétaire :

Albert DSAMBRE

Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit

Tél. 085/146.88

Treasorier :

Gaston JOIRET

Grande Ruelle 28, 5250 Antheit

Tél. 085/146.88

LIEGE - VERVIERS

C.C.P. 9004,16

Président :

René PIEBCEUF

Quai de la Dérivation 43

4000 Liège

Tél. 04/43.34.79

Treasorier :

Eugène DEVOGHEL

Quai de l'Ourthe 4

4000 Liège

Tél. 04/43.29.46

MARCHE-EN-FAMENNE

C.C.P. 3255,67

Président :

Désiré PIROIT

Route de Hollogne, 5406 Wahe

Tél. 084/316.54

Secrétaire-Trésorier :

Alexis BAUDUIN

Rue de la Ploviniette 11,

5400 Marche-en-Famenne

Tél. 084/310.78

NAMUR

C.C.P. 3440,57

Président :

Georges GILSOUL

Rue de Bruxelles 60

5000 Namur

Secrétaire-Trésorier :

Léopold MISSON

Rue de l'Église 6

5820 Spy

Tél. 07/78.57.60

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C.C.P. 7151,93

Président :

Albert BALBEUR

6737 Léglise

Tél. 063/432.28

Secrétaire-Trésorier :

François HANNICQ

6620 Neufchâteau

Tél. 061/271.28

SAINT-HUBERT

C.C.P. 8001,73

Président :

Jean DOM

6901 Torcy-Arville

Tél. 061/610.67

Secrétaire-Trésorier :

Lucien SCHILTZ

Route de Poix 23

6900 Saint-Hubert

Tél. 061/611.32

VIELSALM

C.C.P. 8709,74

Président :

Roscius CATIN, professeur

Rue des Combattants 8, 6690 Vielsalm

Tél. 084/164.77

Secrétaire :

Joseph HAIDON

Rue Ruxthiel 15, 6688 Liernaux

Treasorier :

Emile GOOSSE

Avenue de la Salm 10, 6690 Vielsalm

Tél. 084/167.45

VIRTON

C.C.P. 7291,00

Président :

René AUTHENNE

Chempi 24, 6763 Dampicourt

Tél. 063/97.18

Secrétaire-Trésorier :

Poul TALBOT

113e R.I.F. 114,

6758 Sionoux-Bled

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

B.P.S. 14 - 4090 FBA - C.C.P. 6223,03

Président :

Adjudant-chef retraité Robert MOTTE

Secrétaire-Trésorier :

Adjudant Marcel LEURIS

Communications du Président

PIERRE THEBERATH

Notre porte-drapeau national nous a quittés. Il s'était vu confier la tâche de porter notre emblème, il y a plus de vingt-six ans, quand le 18 mai 1947, à Arlon, le gouverneur de la province avait remis à notre premier président, le lieutenant général Descamps, le drapeau offert à la Fraternelle par les communes luxembourgeoises. Depuis lors, Pierre Théberath avait porté notre emblème au cours de centaines de prestations souvent très fatiguées, accompagnées parfois de longs et pénibles déplacements. Il accomplissait sa mission avec distinction et fierté, et il avait belle allure dans ces nombreux défilés où tant de fois, il entraîna le détachement des Chasseurs Ardennais : on m'a, à maintes reprises, félicité pour la prestance de notre porte-drapeau.

» dorénavant, les troupes chargées de rendre les honneurs » à la demande de l'autorité civile, lors des Te Deum » officiels, auraient à demeurer en dehors des lieux du » culte. »

A la suite du « questionnaire » de Luc Somerhausen dont il est fait mention plus loin, M. Vanden Boeynants a encore répété qu'il ne s'agissait nullement d'une décision prise à son initiative, mais sur demande expresse de l'autorité religieuse. Cela n'est d'ailleurs pas contesté par cette dernière.

Le tout est de savoir quelle autorité religieuse. On a écrit « les Evêques de Belgique ». Est-ce bien vrai ? A quelle date ces derniers ont-ils été appelés à en délibérer ? Tous les évêques ont-ils marqué leur accord ? On affirme — car tout finit par se savoir, même sur ce qui se passe dans les conclave — que deux évêques au moins, deux Wallons, étaient opposés à la décision d'abandon, et qu'ils continuent de la déplorer.

Une chose, en tout cas, est certaine : la mesure en cause est loin de recueillir l'adhésion de l'ensemble du clergé, et même de la majorité de celui-ci. Nous avons personnellement reçu un grand nombre de lettres et de communications téléphoniques de membres du clergé ; nous en avons rencontré un certain nombre, et nos dirigeants tout autant. Il nous est permis d'affirmer que nous n'avons pas rencontré un seul ecclésiastique qui approuvait la décision malinoise. Certains, et notamment des prêtres anciens combattants, membres de notre association, ne cachent pas leur réprobation ouverte et leur condamnation sévère. Il faut que Mgr Suenens sache, que le Vatican sache, qu'un pas de clerc a été commis et que l'Eglise subira, hélas ! les contre-coups de la maladresse ou de la faiblesse de quelques-uns de ses prélats : on ne gagne jamais à donner des gages aux extrémistes.

Et quand le cardinal tente maintenant de se justifier en alléguant une accentuation du caractère religieux des Te Deum (sic), on se permet de sourire, pour rester déferent.

Et la position du gouvernement ? Difficile. Les deux ministres plus particulièrement intéressés, c'est-à-dire ceux de l'Intérieur et de la Défense nationale — le premier, organisateur des cérémonies, et le second, fournisseur des détachements militaires — ont été placés devant le fait accompli. On peut cependant leur reprocher une absence de réaction, et s'ils en ont eu une, de ne pas l'avoir rendue publique : il leur appartenait de saisir le gouvernement de l'affaire, et de protester publiquement à l'encontre de la décision unilatérale des autorités religieuses. On devait aussi évoquer, dès maintenant, l'éventualité de dispositions nouvelles à la suite de cette mesure.

Certains ajoutent que le ministre de la Défense nationale aurait dû refuser d'envoyer encore des délégations de l'armée le 21 juillet. Il faut cependant reconnaître qu'il était fort délicat d'improviser une rétorsion à quelques jours de la cérémonie, alors que les invitations étaient envoyées et que la Famille royale devait assister à la cérémonie de Bruxelles.

Il convient, à cet égard, de rappeler que les Te Deum des 21 juillet et 15 novembre ne sont pas organisés par l'Eglise, mais par le ministre de l'Intérieur à Bruxelles, au nom du gouvernement, et par les gouverneurs de province dans les chefs-lieux.

Ainsi, deux fois l'an, l'Eglise catholique bénéficie du privilège exclusif de voir se dérouler, dans les édifices du culte, la cérémonie officielle qui marque la fête nationale et la fête du Roi. Tous les corps constitués y sont invités par les autorités civiles, et pour nombre de participants, c'est bien là les deux seuls jours de l'année où ils pénètrent dans une église. Ce n'est donc pas une cérémonie exclusivement religieuse.

Les détachements militaires qui, depuis toujours, étaient placés dans les églises, se trouvaient là pour rendre les honneurs, et il est grotesque de critiquer le fait qu'ils

portaient leurs armes, d'autant plus que celles-ci ne sont même pas pourvues de munitions : un soldat en service commandé emporte toujours son arme avec lui.

Aussi, nous paraît singulièrement ridicule la question posée au ministre de la Défense nationale par un parlementaire bruxellois — Carabinier d'Offenbach — qui s'est plaint du fait, trouvé par lui choquant, que des militaires aient été, dans le passé, obligés d'être présents à des cérémonies religieuses. Le ministre a répondu que d'abord, il était fait appel, de préférence, à des militaires appartenant au culte concerné (la présence de l'Armée n'était pas nécessairement réservée au culte catholique), et puis, les militaires en service commandé n'étaient là que pour rendre les honneurs, et ils n'étaient pas obligés de s'associer aux prières. De plus, s'il fallait tenir compte des convenances des militaires chaque fois qu'on les désigne pour un service d'honneur, on aurait bien du plaisir : il y aurait ceux qui n'aiment pas les parlementaires ou les ministres ; les Wallons qui ne veulent pas présenter les armes à un Flamand et vice versa ; ceux qui n'aiment pas les généraux ; des aviateurs, peu enclins à saluer un officier supérieur de la Force terrestre, etc.

Le plus grave, c'est que l'on a cédé au chantage de quelques hurluberlus qui représentent réellement bien peu de chose dans le pays. La belle affaire, s'ils s'étaient remis à faire quelque esclandre aux portes des églises, ou même à l'intérieur ! Ils n'auraient fait que renforcer la ferveur patriotique et religieuse. Et puis, on n'en sera pas quitte pour autant, car ils ne vont pas s'arrêter on si bon chemin : déjà, ils réprouvent le caractère patriotique trop accentué de ces cérémonies ; voilà qu'on veut empêcher le Roi d'y porter l'uniforme ; qu'on veut supprimer les sonneries « Aux Champs » ; et puis, viendra le tour de la « Brabançonne » ; et puis du drapeau national, notamment sur les cercueils des anciens combattants ; et puis des drapeaux des associations patriotiques ; et puis des anciens combattants en groupe (cela s'est déjà vu, en France et en Flandre).

Certes, il y a des braves gens, des idéalistes, parmi ces mouvements, qui se disent en faveur de la paix. Ils ne voient malheureusement pas où on veut les mener. C'est parce que certains voulaient la paix à tout prix que nous avons failli voir le nazisme triomphant pendant un siècle, au moins ! Parmi les pacifistes inconditionnels, il y avait, par exemple, l'écrivain Jean Giono qui n'hésita pas à écrire, en 1939 : « Je n'ai honte d'aucune paix », c'est-à-dire d'une paix honteuse, d'une paix conduisant à l'asservissement.

En outre, le jargon de ces pacifistes est exactement le même que celui des mouvements gauchistes et communistes : on s'en prend à la guerre au Vietnam (ça, c'est de la tarte à la crème), puis on proteste contre la présence de représentants de l'OTAN. Maintenant, on s'en prend à la CEE en reproduisant pratiquement les mêmes arguments que ceux développés à Moscou et, sur ordre, dans les pays satellites.

Quant aux petits délicats qui se disent troublés dans leurs dévotions par les commandements et les mouvements d'armes ainsi que par les sonneries, nous leur dirons que cela veut dire que leur recueillement n'est pas très profond, et nous leur conseillerons de prier désormais en leur chapelle privée, car que devraient-ils dire du bruit que font les orgues tonitrueuses, les chanteurs à voix de fausset, les tousseurs, les « bavardeurs », les râcleurs, les remueurs de chaises, les collecteurs, les agitateurs de sonnettes, les « moucheurs »... ?

Le « Bulletin d'information des prisonniers politiques... » adressé à un certain nombre de personnalités des questions que l'on peut résumer très imparfaitement ainsi : la mesure constitue-t-elle une atteinte à la dignité des anciens combattants ? Fallait-il l'assistance de l'Armée à ces Te Deum ? Les autorités responsables ont-elles cédé à une pression extérieure ? Les anciens combattants auraient-ils dû être consultés ?

La réponse est, pour nous, incontestablement « oui » à la première question car en portant atteinte à la dignité de l'Armée par la mesure même, et surtout par la manière dont elle fut signifiée et par les circonstances dans lesquelles elle a été prise, on a infligé un affront aux anciens combattants, en même temps qu'à l'Armée dont ils se sentent solidaires.

Nous avons répondu plus haut à la deuxième question : outre la tradition, il ne s'agit pas de cérémonies exclusivement religieuses.

Pour la troisième question, le « oui » est l'évidence même, et c'est ce qui est d'ailleurs le plus répréhensible dans la décision.

Enfin, il fallait délibérer non avec les anciens combattants, mais avec l'Armée, c'est-à-dire avec son représentant politique : le ministre de la Défense nationale, à qui il appartenait de prendre l'avis des chefs militaires.

Dans nos « Coups de boutoir », nous reprenons des éléments de quelques réponses faites à notre ami Luc Somerhausen, dont l'enquête aura été intéressante à plus d'un titre.

Et maintenant ? Bien sûr, il sera bien difficile de faire machine arrière, encore que ce serait là la seule réparation possible de la gaffe monumentale qui a été commise. Mais qu'on n'en vienne surtout pas, comme certains — déjà — le suggèrent benoîtement, à ajouter une humiliation supplémentaire à l'Armée en imaginant de placer dans les églises des soldats sans arme : on service, un soldat porte son arme, et l'en priver équivaut à enlever sa toge à un magistrat, sa mitre et sa crosse à un archevêque, sa plume à un journaliste, sa bicyclette à Eddy Merckx et... son portefeuille à un ministre.

Pour nous, et à moins de retour à la situation antérieure, nous estimons que dès le 15 novembre, il convient de mettre fin à l'envoi de détachements militaires chargés de rendre les honneurs à l'extérieur des églises : qu'on laisse éventuellement ce soin à la gendarmerie ou à la police.

Il faudrait, en même temps, que le pouvoir civil refuse désormais d'organiser ces Te Deum, et notamment de lancer les invitations, afin que la cérémonie devienne exclusivement religieuse ; qu'en outre, le gouvernement et les autorités subordonnées prévoient, en remplacement, une autre cérémonie officielle accessible à tous pour célébrer la fête nationale et la fête du Roi.

Quant à la position de la Fraternité qui est celle, je crois, de tous les anciens combattants ayant porté l'uniforme, elle est rappelée plus loin, dans le compte rendu de notre Conseil d'administration : nous sommes aux côtés de l'Armée ; nous n'entrerons pas dans les églises quand l'Armée est maintenue au dehors ; nos drapeaux et nos délégations demeureront auprès d'elle. Et nous exprimons le vœu que tous les militaires, de tous rangs, agissent de même.

Nous n'irons pas plus loin, contrairement à ce que souhaiteraient certains, c'est-à-dire que nous continuerons de participer à des cérémonies religieuses organisées à des fins patriotiques, notamment lors de nos congrès, du moment qu'il n'y ait aucun ostracisme à l'égard de l'Armée : nous le devons à nos morts, par respect des convictions d'un grand nombre d'entre nous, et en hommage aussi au clergé de nos régions qui, dans son immense majorité, est à nos côtés en cette pénible affaire.

NOTRE EFFORT MILITAIRE

Nous voici, à nouveau, confrontés avec les problèmes de notre Armée. Si nous y attachons tant d'importance, c'est que l'heure est cruciale, que nos unités occupent une large place au sein de la grande communauté des Chasseurs Ardennais et que l'opinion publique, habilement conditionnée, se désintéresse malheureusement de ces questions sinon pour approuver bêtement tout ce qui peut conduire à une diminution de nos obligations mili-

taires, et ce parce qu'elle est mal informée. Il appartient à nos membres de réagir et de rétablir la vérité.

Le nouveau ministre de la Défense nationale se dépense beaucoup, multiplie les conférences de presse et a pris un grand nombre de mesures. Certes, la plupart sinon la totalité de celles-ci étaient en préparation sous son prédécesseur, ou même sous ses prédécesseurs ; mais les ayant conduites à conclusion et ayant même hâté celle-ci, il est logique qu'il en porte mérite et responsabilité.

Une grande partie de ces mesures sont bonnes, voire excellentes, telles celles relatives au développement de l'éducation civique et de l'entraînement physique et sportif ; on émettra, par contre, de nettes réserves à propos, de certaines dispositions du nouveau règlement sur la discipline. Comme il ne s'agit que d'un projet de loi, on espère que des améliorations y seront apportées par le Parlement, pour autant qu'il y ait encore des députés et des sénateurs intéressés à la chose militaire pour faire exception à l'escalade démagogique.

Mais le gros paquet reste à venir : espérons qu'il sera soigneusement étudié, que l'on l'abstiendra de mesures hâtives et mal préparées (par exemple, l'augmentation de la solde des miliciens dont on souhaiterait maintenant que ceux-ci la remettent à la Caisse d'Épargne, alors qu'il eût été si simple de prévoir l'inscription d'office sur un livret d'épargne, le pécule étant mis à leur disposition à la fin de leur service) et que l'on réfléchira bien aux conséquences pour notre prestige international, notre défense contre un éventuel ennemi extérieur et notre paix intérieure des mesures que l'on se proposerait de prendre. Celles-ci se situeraient dans une nouvelle et importante réduction de notre effort militaire, déjà très faible par rapport à nos obligations internationales et par comparaison aux autres pays. Nous renvoyons, à cet égard, à l'article publié plus loin et dont il résulte, démonstration chiffrée à l'appui, que nos dépenses militaires ne représentent qu'une infime partie du budget, que le prélèvement pour la défense sur la richesse nationale est dérisoire et qu'il est le moins élevé de tous les pays de l'Alliance atlantique, Grand-Duché de Luxembourg excepté.

Cela devrait couper les ailes à ce canard à vie dure de l'Armée qui coûte cher. Car en contrepartie, il y a lieu de souligner ce que l'Armée apporte au pays, et notamment la création de dizaines de milliers d'emplois, le parachèvement de la formation physique, civique et souvent technique de dizaines de milliers de miliciens chaque année, d'importantes commandes directes ou indirectes à l'industrie, les milliards de chiffre d'affaires que réalise, grâce à elle, le secteur tertiaire, les concours multiples des Forces armées en cas de calamités, de manifestations philanthropiques et sportives, etc. et en tant d'autres domaines. Bref, si quelqu'un s'attachait à établir le bilan, il est vraisemblable que le solde en serait nettement positif.

Il est question d'une nouvelle réduction du service militaire. Il nous faut relever qu'une telle mesure nous donnerait un temps de milice inférieur à ceux de tous les pays de l'OTAN et qu'elle signifierait inévitablement de nouvelles suppressions d'unités actives, et qu'elle diminuerait encore les capacités de nos unités opérationnelles. Car tous les initiés savent que celles-ci comptent un grand nombre de vides, qu'il y a des différences considérables entre les tableaux organiques que l'on présente à l'OTAN et les effectifs réels, même et surtout en ce qui concerne les officiers.

D'autre part, point n'est besoin d'être un grand spécialiste pour rappeler que si l'on peut enseigner à un milicien à tuer en quelques mois, il en faut beaucoup plus pour lui apprendre à ne pas se faire tuer, et qu'il faut davantage encore pour former un vrai combattant, physiquement et moralement.

Réduire la durée du service militaire ? Oui, bien sûr, tout le monde le souhaite, parce qu'il y a un trop petit nombre d'appelés, que les exemptés ou les planqués ne sont pas

pénalisés. Mais à la condition que l'on présente, en même temps, des compensations. Nous estimons, pour notre part, qu'il serait possible de trouver, à l'intention de nos Forces d'intervention, des miliciens que je qualifierai de « prolongés », c'est-à-dire des volontaires à court terme pour des périodes variables, pour autant qu'on leur propose une rémunération décente, et surtout, qu'on leur offre de véritables avantages; par exemple, sous la forme d'une priorité absolue pour l'accès à certains emplois publics tels que ceux de la gendarmerie, de la police et de la douane, qu'on leur garantisse une bonification de points pour l'entrée dans les autres services publics, que la période de service militaire, soit comme milicien, soit comme rengagé, puisse être supputée pour leur carrière de même que pour leur pension, etc. Nous ne pouvons tout indiquer ici.

Au cas où on réaliserait cette opération, on pourrait, pour les autres, créer, par exemple, un service national de six mois qui serait applicable à tout le monde, hommes et femmes, suivant des modalités, des formes variées et à définir, car c'est une condition de la libre démocratie et une marque de la solidarité nationale.

Dans le cadre des mesures qui seraient en préparation, il est fortement question de supprimer d'un trait de plume toutes les Forces de défense de l'Intérieur, dont les débris — tenez-vous bien — deviendraient des détachements complémentaires de la gendarmerie, à laquelle serait confiée toute l'ancienne mission des FDI.

Disons-le tout net : le projet est inconsistant et irréaliste. Il aboutirait, en fait, à ce que le territoire national ne soit plus défendu, et ouvrirait la porte à toutes les aventures.

Nous aimons bien les gendarmes qui accomplissent excellentement leur métier difficile dans des conditions ingrates, et dont on ne leur sait pas assez gré, notamment en les rémunérant moins bien que les policiers communaux. Mais les missions de la gendarmerie sont une chose, et celles de l'Armée une autre chose. Et puis, où serait l'économie si l'on se bornait à transférer des hommes et des crédits à la gendarmerie ? En outre, il serait contraire à la dignité de l'Armée de devenir une Force supplétive de la gendarmerie.

Relevons encore d'autres contradictions ou absurdités : — Dès qu'il y a mobilisation, la gendarmerie passe automatiquement aux ordres de l'Armée. Verrait-on, en Belgique, un officier de l'Armée adjoint à un officier de gendarmerie, de même grade ou de grade plus élevé, devenir automatiquement le chef de son ancien chef, en raison de l'état de mobilisation ou de guerre ? C'est ridicule;

— Il serait extrêmement dangereux, pour l'ordre et pour la démocratie, de n'avoir plus qu'une seule force de police : il y a un principe élémentaire du maintien de l'ordre qui veut que les forces qui en sont chargées soient divisées, soient... plusieurs; ainsi, si l'une d'elles se trouve paralysée pour l'une ou l'autre raison, il en subsiste d'autres. Il faut aussi qu'elles puissent mutuellement se contrôler et s'entraider. Quid, par exemple, en cas de grève à la gendarmerie ?

— Et puis, le maintien de l'ordre n'est pas tout. Si l'on venait à supprimer toute l'Armée en Belgique, qui s'occuperait de la logistique, prolongement dans le pays des Forces en Allemagne ? Qui s'occuperait des bâtiments, des hôpitaux, du quartier-maître, du génie ? Qui généraliserait les dépôts ? Qui instruirait les cadres ? Qui mobiliserait les unités de réserve ? Qui s'occuperait des bataillons de garde ? etc., etc. La gendarmerie ? Braves pandores, on veut faire de vous des surhommes. Pour nous, ce projet est une improvisation pure et simple, et le mettre à exécution serait placer le pays à la merci d'aventuriers.

Beaucoup de personnes bien informées des problèmes militaires disent que la meilleure économie qui pourrait

être faite sur le budget de la Défense nationale consisterait à rapatrier d'Allemagne toutes nos Forces armées, aussi rapidement que possible, et d'effectuer en Belgique les investissements et les dépenses qui profitent à l'économie d'outre-Rhin.

Nos Forces d'intervention seraient-elles susceptibles d'être stratégiquement moins efficaces si elles étaient installées dans le Luxembourg, l'est de la province de Liège ou le Limbourg ? Au contraire, elles disposeraient d'un certain champ de mouvement.

Et puis, rappelons-le encore une fois : nous ne comprenons pas que l'on veuille, en ce moment, faire des économies exclusivement sur le dos de l'Armée. Qu'on nous cite un seul autre secteur où l'on fait des compressions budgétaires. Quand une entreprise ou une organisation para-étatique (voyez Sabena, par exemple) annonce son intention de réduire son personnel de dix, cinquante, cent ou trois cents unités, aussitôt les syndicats déclarent qu'ils s'y opposeront de toutes leurs forces, et la majeure partie de la presse approuve : le gouvernement s'entremet, offre des subventions... Vive la politique du plein emploi... à tout prix.

Mais quand le ministre de la Défense nationale annonce la suppression de dix mille emplois d'ici 1975, de cinq mille d'ici 1973, on se tait ou on applaudit. Et cependant, quelle différence en ce qui concerne l'emploi général dans le pays ? La seule est celle qui existe entre dix mille ou cinquante, ou cent. Comment les syndicats, comment surtout le président du CMCES ne se rendent-ils pas compte que la suppression de dix mille emplois à l'Armée, soit par mise à pension prématurée, soit par non-recrutement, est de nature à causer une vive perturbation dans l'emploi général du pays ? Il faudra, de toute façon, caser ces gens ailleurs car les jeunes pensionnés sont contraints de rechercher un nouvel emploi ou, du moins, un emploi complémentaire, ce qui trouble plus encore les relations sociales parce qu'ils peuvent se permettre des rémunérations au rabais. Cette mesure serait antisociale.

Nous sommes à l'extrême limite de nos moyens de défense, et ceux qui les diminueraient encore prendraient un bien lourde responsabilité. Un pays qui refuse de se défendre perd, par le fait même, le droit à la liberté. Le respect des libertés démocratiques ne peut être assuré que par l'existence de forces garantes du maintien de l'ordre, dont le recours suprême doit précisément émaner de la nation, c'est-à-dire d'une armée composée de citoyens, et non d'une garde prétorienne. C'est pourquoi à côté de Forces armées d'intervention hautement spécialisées, il faut conserver des Forces armées intérieures largement nationales, expression de toutes les couches de la population comprenant donc les enfants de la nation et étant, par le fait même, véritablement démocratiques.

Défendre l'Armée est, nous le savons, une entreprise difficile dans un pays où l'on a, presque toujours, une propension à la diminuer systématiquement, où l'on n'a pas l'esprit militaire et peu de traditions militaires. Nos quatre premiers rois ont dû lutter, tout au long de leur règne, en vue d'obtenir une organisation militaire décente, et ce contre une opinion publique indifférente, un parlement réjoui et même des ministres réticents. On doit déplorer aujourd'hui, plus que jamais, l'apathie de l'opinion publique, l'absence de réaction et même d'intérêt des représentants de la nation pour les problèmes de défense, trop soucieux de préoccupations électorales et communautaires. Où sont nos hommes d'Etat courageux qui savaient défendre la nécessité d'une Armée solide ? Où sont les Lebeau, les Brialmont, les Rogier, les Beernaert, les de Broqueville et même les Devèze ? Devons-nous penser que la race des grands hommes d'Etat est, chez nous, définitivement éteinte ?

Albert HUBERT,
Président national.

LES DÉPENSES MILITAIRES DE LA BELGIQUE SONT NETTEMENT INFÉRIEURES A LA MOYENNE GÉNÉRALE DE L'OTAN.

Nous nous sommes livrés à certaines enquêtes et recherches afin d'essayer de situer exactement les charges militaires de notre pays, au moment où certains ne songent qu'à les alléger dans le seul but de complaire à une opinion publique malheureusement plus sensibilisée par le prix du bitteck que par les problèmes de la défense nationale. Ainsi qu'on le verra, le pays qui a l'honneur d'héberger le siège de l'OTAN et du SHAPE est bien loin de donner l'exemple, et son effort de défense figure parmi les plus faibles des membres de l'Alliance Atlantique.

Bien sûr, nous n'avons pas la prétention d'avoir établi une étude exhaustive, et nous serions très heureux si parmi nos lecteurs beaucoup plus compétents que nous, certains voulaient prendre le relais.

Le temps de service

Voyons la durée du service militaire dans les quinze pays membres de l'OTAN, que nous avons classés par ordre alphabétique. Précisons d'abord qu'il n'y a pas de forces armées en Islande, dont l'appartenance à l'OTAN paraît se limiter à la cession de bases, et qu'en conséquence, le nombre de membres de l'Organisation se trouve, en fait, réduit à quatorze. D'autre part, le Canada, le Luxembourg et le Royaume-Uni ont des armées composées exclusivement de volontaires de carrière.

Voici donc les indications sommaires concernant la durée du service militaire :

- **Allemagne** : 18 mois, qui seront ramenés à 15 mois le 1^{er} janvier 1973. Actuellement, c'est-à-dire depuis septembre 1971, les miliciens sont libérés, en fait, après le 15^e mois;
- **Belgique** : 12 mois dans chacune des Forces terrestres, aérienne et navale; 15 mois cependant pour les COR et pour ceux qui demandent à faire leur service en Belgique, bien que n'étant pas prioritaires légaux ou sociaux;
- **Danemark** : 12 mois pour tout le monde;
- **Etats-Unis** : service sélectif de 24 mois dans les trois Forces, avec recrutement d'un nombre considérable de volontaires de carrière;
- **France** : 12 mois dans les trois Forces; jusqu'en 1970, 16 mois. Préparation militaire à l'essai;
- **Grèce** : 24 mois dans les trois Forces;
- **Italie** : 15 mois pour la Force terrestre et la Force aérienne; 24 mois dans la Force navale;
- **Norvège** : 12 mois à la Force terrestre; 15 mois à la Force aérienne et à la Force navale;
- **Pays-Bas** : service légal de 22 à 24 mois, ramené en fait à 16 mois dans la Force terrestre, 18 mois dans la Force aérienne et 21 mois dans la Force navale; 18 mois pour les COR. Par rapport au service légal, il y a

— **Portugal** : 24 mois dans la Force terrestre, prolongés éventuellement pour l'outre-mer; 36 mois dans la Force aérienne (même remarque) et 48 mois dans la Force navale. Il faut cependant préciser que le cas de ce pays est assez particulier;

— **Turquie** : 20 mois dans la Force terrestre et dans la Force aérienne (24 mois jusqu'en 1970) et 32 mois dans la Force navale.

En présentant au Bundestag le projet de réduction de 18 à 15 mois du service militaire, le ministre de la Défense d'Allemagne fédérale a reconnu qu'il était difficile de « convaincre d'opinion publique, ceci pratiquement partout en Europe occidentale, de dépenses appropriées en matière de défense » : il a suggéré, en contrepartie, des méthodes dites « de flaqueur » entraînant l'engagement d'un plus grand nombre de recrues, et accordant aux commandants de compagnies davantage d'autorité dans le domaine de la discipline. Le but de la réforme, at-il poursuivi, est d'être plus équilibré que par le passé et de faire en sorte que moins de jeunes gens, en âge d'accomplir des obligations militaires, échappent au service.

Pour ce qui regarde les Etats-Unis, M. Nixon, à quelques mois des élections présidentielles, a déclaré récemment qu'il comptait mettre fin à la conscription à partir de juillet 1974, à la condition que le Congrès adopte certaines dispositions, notamment financières. En fait, il n'y a pas de service obligatoire aux Etats-Unis, mais des miliciens désignés par tirage au sort en fonction des besoins du contingent. Toutefois, il y a un grand nombre de militaires de carrière, et le but du président Nixon, pour autant que le Congrès mette à sa disposition les crédits nécessaires, serait de réaliser une armée de métier comprenant un peu plus de deux millions de professionnels. Pour avoir des chances de réussir l'opération, il faudrait améliorer la situation des soldes et des primes de rengagement.

Les Etats-Unis sont riches et peuvent se permettre de telles dépenses; il n'est cependant pas certain qu'ils trouveront suffisamment de volontaires de carrière pour pouvoir mettre fin à la conscription.

Rappelons enfin que dans aucun pays communiste, le service militaire n'est inférieur à 24 mois (trois ans minimum en U.R.S.S.), qu'il est souvent de 48 mois et même davantage pour certains spécialistes, sans compter un nombre élevé de militaires de carrière.

L'effort financier

Répondant récemment à une question parlementaire, le ministre de la Défense nationale a fourni des informations dont il résulte que la charge financière de notre défense nationale compterait parmi les plus faibles des pays de l'OTAN. En effet, la moyenne générale pour ceux-ci, calculée par référence au PNB, serait de 6,2 %. Or, pour la Belgique et selon le



LE ROLE DE L'OTAN

Récemment à Washington, à l'occasion du Congrès de la Confédération Interalliée des Officiers de réserve, le général Goodpastor, qui en connaît un bout puisqu'il est le commandant suprême allié en Europe, a prononcé une allocution traitant des forces de l'OTAN à l'ère de la détente. Le thème est d'actualité, au moment où certains voudraient encore réduire notre potentiel militaire. Le général américain a dit notamment :

« En forces conventionnelles, les forces terrestres du Pacte de Varsovie surpassent nettement celles de l'OTAN en termes de nombre de divisions, de puissance de feu et d'affectifs. Dans la région centrale du Commandant allié en Europe, par exemple, le Pacte de Varsovie a deux fois plus de divisions que l'OTAN; et la qualité et les capacités combattantes de ces divisions s'accroissent. L'introduction, dans les forces terrestres, d'équipement moderne et standardisé est illustrée par le nouveau char T-25. Les Soviétiques ont actuellement plus de chars de ce type que l'OTAN n'a de chars en Europe, anciens et nouveaux. En termes de nombre total de chars, le Pacte de Varsovie l'emporte sur l'OTAN dans une proportion de 3 à 1 ».

DÉFENSE AVANCÉE ET GRADUÉE

Demandant de tenir compte des réalités, le commandant en chef en Europe a souligné que l'OTAN est actuellement guidée par une stratégie caractérisée par sa souplesse et son attachement à une doctrine de défense avancée. La réponse graduée est destinée à fournir une dissuasion douteuse de crédibilité et faite en profondeur, à l'encontre de toute agression qui chercherait à s'assurer des avantages, soit par l'action militaire ouverte, soit par des voies plus subtiles.

Il suffit de réfléchir un instant à cette nécessité de défense en profondeur pour considérer comme une véritable folie le projet qui consisterait à supprimer nos Forces de Défense de l'Intérieur et à rendre ainsi l'ensemble du territoire livré, par avance, à une action ennemie derrière les troupes de première ligne.

SERVICE MILITAIRE

Il y a quelque temps, le général e.r. Champion a fait un exposé à la tribune du Cercle des Officiers de Réserve de Bruxelles avec, pour thème, des réflexions sur les éléments d'une politique militaire belge (et européenne). Voici notamment ce qu'il a dit à propos de la durée du service militaire :

- « Le temps du service de milice n'est pas réductible au-delà de certaines limites (ni, en cas particuliers, les durées de formation des hommes et des cadres de réserve). Les réductions successives du temps de service, dès qu'il est présent ramené à une norme nationale incompatible avec l'ensemble des données d'expérience et de référence auxquelles on peut la confronter, ont déjà conduit à une réduction sensible du nombre d'emplois organiques possibles. Continuer dans cette même voie, c'est provoquer un véritable effondrement dans ce domaine. Car il ne faut pas oublier que, dans l'hypothèse minimale d'une durée d'instruction de trois mois :
- un terme de service de 15 mois ne requiert qu'un milicien instruit par an pour couvrir un emploi organique;
- un terme de service de 12 mois requiert déjà 1,25 milicien par an;
- un terme de service de 9 mois en exigerait deux;
- et un terme de 6 mois en exigerait quatre.

« Ce qui signifie qu'avec un terme de six mois, il faudrait appeler 40.000 miliciens sous les armes chaque année pour arriver à couvrir 10.000 emplois organiques... »

note de l'année de référence, mais nous pensons qu'il s'agit de 1971), le rapport au PNB serait seulement de 3,0 %, contre 7,9 % aux U.S.A., 5,5 % à la Grèce, 5,3 % au Royaume-Uni, 4,5 % à la France, 3,8 % à la R.F.A. et 3,7 % aux Pays-Bas.

Par habitant, notre dépense pour la défense représenterait seulement l'équivalent de 3.729 FB, pour 9.707 FB de moyenne générale à l'OTAN, 18.661 FB aux U.S.A., 6.121 FB en France, 5.498 FB en R.F.A., 5.350 FB en Norvège, 5.277 FB au Royaume-Uni, 4.454 FB au Canada, 4.402 FB aux Pays-Bas et 4.051 FB au Danemark.

Ainsi qu'on le voit en se basant sur les chiffres indiqués par M. Vanden Boeynants, nous sommes loin de tenir la tête du peloton.

Bien entendu, nous avons cherché à recouper ces chiffres, en nous adressant à d'autres sources. Nous avons consulté, par exemple, un gros ouvrage de 434 pages du Service de l'information de l'OTAN ayant pour titre « OTAN-Documentation » et qui a paru récemment. On y trouve notamment de nombreux tableaux dont il résulte que les dépenses effectives de défense imputées à la Belgique ou imputées à la défense par la Belgique se seraient élevées, en 1970, à 34,4 milliards de FB; cela représenterait 3,1 % du produit national brut pour une moyenne générale OTAN de 6,7 % et un moyenne OTAN-Europe de 4,2 %. Pour d'autres pays: R.F.A. 3,8 %, Pays-Bas 4,0 %, France 4,7 %, Grèce et Royaume-Uni 5,9 %, U.S.A. 8,4 %. Nous avons le huitième PNB par habitant de l'OTAN, et nous occupons la neuvième place sur quatorze en ce qui concerne les dépenses.

Comme, par ailleurs, d'autres chiffres encore figurent dans le « Livre blanc sur la Défense nationale » publié en France, il y a à quelques mois, par le ministre d'Etat Michel Debré, nous sommes allés aux sources, c'est-à-dire que nous avons relevé les statistiques officielles du budget et du PNB, et nous avons effectué nous-mêmes des calculs sur cette base. Les conclusions, on le verra, sont quelque peu différentes de celles qu'on aura lues ci-dessus, et elles montrent qu'en réalité, nos dépenses pour la défense nationale sont nettement inférieures à ce qui est indiqué plus haut.

Pour l'année 1970, les dépenses ordinaires effectives du budget général de la Belgique se sont élevées à 296,0 milliards, et parmi elles, celles pour la défense nationale à 20,6 milliards, c'est-à-dire que ces dernières ont représenté 6,9 % du total. Pour 1971: dépenses globales de 322,7 milliards, dépenses de défense nationale 22,3 milliards, soit également 6,9 %.

Par tête d'habitant, la dépense de défense nationale a donc représenté, en 1970, 2.145 FB. Si on ajoute les dépenses de défense nationale figurant à l'extraordinaire — ce qui n'est pas très logique puisque, aussi bien, ce sont nos successeurs qui en assurent la charge, attendu que le budget extraordinaire est financé par l'emprunt — dépenses qui représentent 7,1 milliards, on obtient un total de 27,7 milliards, soit par habitant, pour l'ensemble du budget: 2.870 F.

Chiffres correspondants pour 1971: budget ordinaire de défense nationale 22,3 milliards, soit 2.310 F par habitant; budgets ordinaire et extraordinaire 30,6 milliards, soit 3.170 F par habitant.

Voyons maintenant les rapports au produit national brut (PNB). Pour ceux qui l'ignoraient encore, précisons que le

PNB d'un pays représente le total, en valeur, de l'ensemble de la production de biens et de services durant une année donnée; c'est, si l'on veut, la richesse nationale acquise durant cette année.

Le PNB de la Belgique, pour 1970, a été évalué par la commission officielle compétente à 1.285 milliards de FB; cela fait que les dépenses de défense nationale figurant au budget ordinaire ne représentent que 1,6 % du PNB et que le rapport, quand on ajoute le budget extraordinaire, n'atteint encore 2,2 %.

Même si l'on devait accepter les 34,4 milliards communiqués par la Belgique à l'OTAN pour 1970, on est encore loin des 3,1 % indiqués dans l'ouvrage de cette organisation, le pourcentage exactement calculé étant de 2,65 %. Dans ce cas, nous sommes le pays qui a le plus faible rapport de tous les membres de l'OTAN, à la seule exception du Grand-Duché de Luxembourg.

Pour 1971, le PNB officiel est maintenant connu, et il a été établi à 1.419 milliards. Rapport des dépenses de défense nationale: 1,6 % pour l'ordinaire et 2,2 % pour les budgets ordinaire et extraordinaire.

Apparemment, le Service d'Information de l'OTAN est assez mal... informé. Il paraît que la définition OTAN des dépenses de défense permettrait d'y inclure, outre le budget de la défense nationale — dont tout de même, un certain nombre de postes n'ont que de très lointains rapports avec l'OTAN — d'autres inscriptions budgétaires telles que les allocations de milice et les deux tiers du budget de la gendarmerie!! M'est avis qu'en ce qui concerne la Belgique, on y aurait bien imputé aussi tous les milliards que cotise la « communautarisation » du pays, rangés à la sous-rubrique « Luites tribales ».

A. H.

DERNIERE MINUTE

PROMOTION

Le général R. Bergilez

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec le plus grand plaisir la nomination au grade de général-major, à la date du 26 septembre 1972, du colonel B.E.M. René Bergilez.

A sa sortie de l'E.R.M. en 1937, le sous-lieutenant Bergilez avait demandé à être affecté aux Chasseurs Ardennais, il fut versé au 1 Ch. A., échelon arrière, à Fléwinne, qui devint de 4 Ch. A. au moment de la mobilisation. En décembre 1939, il fut un des premiers officiers à rejoindre le Bataillon-Moto des Chasseurs Ardennais en formation.

A son retour de captivité, il suivit les cours de l'Ecole des Troupes blindées et passa dans cette arme en 1946. Il fut notamment commandant de la 17^e Brigade et directeur des Blindés. Aujourd'hui, il est attaché au commandant en chef des Forces alliées Centre Europe (AFCENT).

Nos bien cordiales félicitations.



UN DEVOIR CIVIQUE

Notre président d'honneur était aussi l'invité des associations patriotiques de Namur, au début de septembre, lorsqu'elles ont célébré l'anniversaire de la libération de la ville. Il a insisté, dans son discours, sur le fait que le devoir du citoyen ne consiste pas seulement à se souvenir des héros, mais aussi à penser à l'avenir de son pays: c'est un devoir civique de réunir les moyens de sauvegarde car la liberté doit toujours être défendue.

A propos de l'interdiction faite aux soldats en armes de rendre encore les honneurs dans les églises, il a observé que cette présence n'était, en réalité, que le symbole de la défense de toutes les libertés par la nation, en armes, quand il le faut. C'est peut-être bien pour cela que certains se sont ingéniés à s'en prendre à la présence de l'armée.

C'est encore le général Champion qui a rapporté une anecdote à propos d'un fait que l'on a pu constater, cette année, dans une localité qu'il n'a pas citée (nous pourrions, nous, écrire que c'est Vielsalm). Alors que le détachement du 3 Ch. A. devait demeurer sur le parvis pour rendre les honneurs aux autorités, à l'intérieur de l'église il y avait les membres, en uniforme, d'une société folklorique portant des feutres; et ils rendaient les honneurs également, mais eux, à l'intérieur de l'église. Comprenez qui pourra.

NOUVEAU REGLEMENT DE DISCIPLINE

Le ministre de la Défense nationale a annoncé le dépôt prochain d'un projet de loi relatif au nouveau règlement de discipline, l'actuel remontant à... 1815. La réforme est en préparation depuis de nombreuses années et correspond, dans une large mesure, aux exigences de notre époque. Il s'agit, a dit M. Vanden Boeynants, « de démocratiser la discipline, de supprimer toute possibilité d'arbitraire et de respecter la personnalité et l'individualité du militaire de tout rang, tout en sauvegardant l'autorité indispensable à l'efficacité de l'armée, garante elle-même de notre liberté et de notre indépendance. » C'est bien dit, encore qu'un peu grandiloquent.

Le nouveau droit disciplinaire est fondé avant tout, sur les devoirs, et non sur l'interdiction. Il faut vivre avec son temps, mais on peut tout de même formuler quelques réserves à propos du tableau qui compare les actuelles dispositions et celles du projet de loi. Par exemple, quand on écrit qu'un ordre ne peut être exécuté « si cette exécution entraîne la perpétuation d'un crime ou d'un délit ». Cela allait de soi, et il n'était pas besoin de l'écrire dans un règlement: quand on présente à la troupe un nouveau grade, on demande de lui obéir « dans tout ce qu'il vous commandera pour l'exécution du service et le respect des règlements militaires ».

PARTIS ET SYNDICATS POLITIQUES

Le nouveau règlement, donc, va ouvrir à tous les militaires, sauf les gendarmes, la possibilité de s'affilier à un parti politique, et même d'y remplir certaines fonctions, par exemple à titre d'experts. Comme c'était déjà le cas de certains militaires, souvent membres de cabinets ministériels, autant officialiser la chose, ce qui ne nous empêchera pas de la regretter. De même, la possibilité de s'affilier à une organisation syndicale de son choix risque d'ouvrir la voie à une fameuse escalade politique. Mais tout compte fait, puisque l'armée est si mal traitée par nos politiciens, peut-être que si elle s'organise sur le plan syndical, on la respectera un peu plus?

Soutien du bulletin

Depuis notre dernier numéro, nous avons reçu pour le fonds de soutien du bulletin:

- Section 1 Ch. A. 5.000 F
- Jean Verwée, Deinze — « Merci pour la Marche du Souvenir 1972 » 500 F
- Général Champion, Bruxelles 250 F
- Abbé Nackaert (ancien du 10 Li), Bougnies-Pipaix 200 F
- Mme Thierry Hupin, Bruxelles 150 F
- Alfred Deton, Lakisse (Florefe) 100 F
- Prosper Gillis, Destelbergen 100 F
- Mme P. Lenglez, Tournai. 100 F
- Commandant e.r. M. Wouters, Bruxelles 100 F

Dix nouveaux abonnements de soutien ont été récoltés par le camarade Droeshaut, de la sous-section de Molenbeek.

Un beau geste de solidarité de la section 1 Ch A

La section 1 Ch. A. la plus nombreuse de la Fraternelle et qui est animée avec un dévouement inlassable par l'adjudant Marcel Leuris, a effectué à la trésorerie nationale, outre un versement de 5.000 F pour le soutien du bulletin, un second versement également de 5.000 F pour le service social de la Fraternelle.

Voilà un acte de solidarité qui nous touche vivement, et pour lequel nous exprimons à cette vivante section, et plus particulièrement à l'adjudant Leuris, notre grande gratitude.

FIANÇAILLES

Nous avons appris avec joie les fiançailles, avec M. Luc Bouveroux, de Mlle Marie-Françoise Dubucq, fille de notre ami directeur général de l'ONAC et de Mme René Dubucq.

RAYMOND REUTER PRESIDENT PROVINCIAL DE L'ONIG

Nous saluons avec le plus grand plaisir la nomination de notre ami Raymond Reuter, chef de cabinet du gouverneur de la province, en qualité de président du comité provincial du Luxembourg de l'Œuvre nationale des Invalides de la Guerre; il a succédé au général Forgeur, décédé il y a quelque temps.

Il est particulièrement qualifié pour remplir cette fonction avec la distinction et le dévouement qu'on lui connaît. Proficit!

LA VIE DE LA FRATERNELLE



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Fraternelle s'est réuni à Libramont, le samedi 2 septembre.

Les deux nouveaux vice-présidents nationaux, J. André et J. Goffart, ont été installés dans leurs fonctions, de même que les nouveaux administrateurs: E. Colson, A. Gustin, J. Maus de Rolley, L. Spoidenne et D. Widart.

Des vœux de vive sympathie ont été formulés à l'égard du portedrapeau national Pierre Thébérath, actuellement hospitalisé.

La section de Liège a été chaleureusement félicitée pour la parfaite organisation du congrès national. Un échange de vues, qui sera poursuivi en novembre, a eu lieu au sujet du programme des congrès: on s'oriente vers un raccourcissement de la partie administrative de l'assemblée générale, en vue de donner plus de place à la projection extérieure de la journée.

Le Conseil s'est réjoui d'apprendre que la plupart des sections avaient, d'ores et déjà, régularisé leur situation en matière de cotisations pour l'exercice 1972, que la situation des effectifs ainsi que la position de la trésorerie étaient excellentes.

Après avoir procédé à la traditionnelle révision de la situation des sections, le Conseil a constaté avec vive satisfaction que le fichier national était maintenant bien au point: une seule section doit encore se mettre en règle.

Le Conseil d'administration de la Fraternelle a alors procédé à un examen approfondi des problèmes qui se posent pour l'Armée. Il a vivement déploré la mesure prise par des autorités religieuses d'interdire désormais aux détachements militaires de rendre les honneurs en armes dans les édifices du culte. Il a, à cet égard, manifesté sa grande surprise de l'absence de réaction et de protestation de la part du gouvernement, cependant organisateur des cérémonies officielles qui se déroulent dans les églises. Il s'est associé pleinement aux nombreuses protestations qui se sont élevées de toutes parts, et a constaté avec joie que les associations patriotiques de la région flamande du pays n'avaient pas été moins actives, à cet égard, que celles de la partie francophone. Le Conseil a unanimement approuvé les consignes que le président national avait déjà données aux sections intéressées pour la célébration du 21 juillet. La place des Chasseurs Ardennais est aux côtés de l'Armée: si cette dernière n'est pas autorisée à pénétrer dans les églises, les Chasseurs Ardennais avec leurs drapeaux demeureront auprès d'elle, ou bien ils s'abstiendront totalement de participer aux cérémonies en cause.

D'autre part, la Fraternelle doit être prête à intervenir sur-le-champ, au cas où des mesures seraient prises ou projetées qui porteraient une nouvelle atteinte à notre potentiel militaire, tant pour ce qui regarde les troupes d'intervention se trouvant en Allemagne que pour celles qui sont chargées de la défense en surface du territoire. Dans ce but, un comité de vigilance susceptible de se réunir d'urgence a été constitué, sous la direction du président national, et qui comprend les trois administrateurs-conseillers: les colonels Borgniet, Lalière et Moïny; le général Champion, président d'honneur, a été invité à se joindre à eux, et a accepté.

MORT DE PIERRE THEBERATH, porte-drapeau national



la présence du colonel Derille, commandant en second du 3 Ch A, de MM. Reumont, président de l'Union des groupements patriotiques d'Arlon, et Fellez-président provincial de la FNI.

Sur le parvis de l'église Saint-Donat, le président national prononça une allocution rappelant qu'il y avait plus de vingt-cinq ans, le jour où fut inaugurée à quelques pas de là, la place des Chasseurs Ardennais, que le gouverneur du Luxembourg avait remis, au nom des communes luxembourgeoises, le drapeau national de la Fraternelle au lieutenant général Descamps qui en avait immédiatement confié la garde à Pierre Théberath.

Depuis cette date, celui-ci fut le porte-drapeau n° 1 de la Fraternelle, sauf une courte interruption, il y a quelques années pour raison de santé. Cette mission de dévouement accomplie pendant tant d'années représente une somme de prestations, de déplacements qui ont permis au défunt de totaliser des mérites exceptionnels; c'est pourquoi non seulement la Fraternelle lui avait décerné la médaille d'or du Mérite, mais il fut aussi un des rares parmi nos dirigeants à recevoir la plaquette du XXVe anniversaire de notre association.

Durant le service funéraire qui fut ensuite célébré, M. l'abbé Weber, curé de la paroisse et ancien Chasseur Ardennais, prononça une homélie fort émouvante au cours de laquelle il évoqua les mérites marquants du défunt qui fut tant de fois au service des autres; il rappela aussi son caractère toujours jovial.

L'inhumation eut lieu ensuite, dans l'intimité. Nous renouvelons à Mme Théberath et à sa fille nos condoléances émues.

Mme MARCEL VAN MELLE

Aux derniers jours de juin, est décédée à Bruxelles, après une pénible maladie, Mme Léa Greden, épouse du capitaine-commandant e.r. Marcel Van Melle, qui fut au 1 ChA, puis au 4 ChA, et enfin au CRI/ChA.

Mme Van Melle a été inhumée à Arlon, où elle était bien connue. Nous renouvelons au commandant Van Melle et à Mme veuve Greden, la maman de la défunte, nos sentiments de condoléance.

JEAN GILLET, BOURGMESTRE D'ATHUS

M. Jean Gillet, bourgmestre d'Athus depuis de longues années, est décédé le 18 juin dernier, à l'âge de 76 ans. Il avait été aussi notamment vice-président du Conseil provincial du Luxembourg, et était titulaire, à ce titre, de la plaquette d'honneur de la Fraternelle.

M. Gillet avait présidé au parrainage, par la ville d'Athus, du 20e d'Artillerie et avait, en diverses circonstances, manifesté sa sympathie aux Chasseurs Ardennais.

Nous adressons à Mme Jean Gillet et à sa famille nos sentiments de sincères condoléances.

IN MEMORIAM

PAUL DUROU, Secrétaire - Trésorier de la section de Liège



Au congrès national et dans notre précédent bulletin, nous avons annoncé le décès inopiné, le 26 avril dernier, alors qu'il sortait d'une réunion du comité préparatoire à notre congrès, de Paul Durou, secrétaire-trésorier de la section de Liège.

Paul Durou était un des plus anciens militants de la Fraternelle, et un fidèle de nos réunions et autres manifestations. Né à Tournai le 29 janvier 1906, il avait effectué son service militaire, en 1926, au Corps de transport automobile; il l'avait terminé avec le grade de caporal. Il fut ensuite versé aux Chasseurs Ardennais et rappelé, à ce titre, au PI de 1938 et à la mobilisation de 1939 où il avait été affecté en qualité de comptable à la 9e Cie du 6e Chasseurs Ardennais, sous les ordres du commandant Lacroix.

Blessé à la tête, à Gottem, le 25 mai, Paul Durou était titulaire de la Croix de Guerre 1940/1945, médaille commémorative, médaille du combattant; il était aussi chevalier de l'Ordre de Léopold II en raison de son dévouement dans les associations patriotiques, et il avait été un de nos rares dirigeants à recevoir la plaquette en argent du XXVe anniversaire de la Fraternelle. Il militait dans nos rangs depuis la création, et avait déjà fait partie du SSChA. Dès la constitution de la section de Liège, il en fut nommé trésorier pour devenir, quelques années plus tard, également secrétaire, double fonction qu'il assumait jusqu'à sa mort.

Paul Durou qui, dans la vie civile, exerçait la profession de comptable, était aussi un excellent pianiste amateur.

Nous réitérons à Mme Durou, à sa fille et à son gendre, le docteur Robert Dejar-din, l'expression de notre vive sympathie.

Le Général J.E. DE SMEDT Commandant le 6^e Chasseurs Ardennais en 1940

Nous avons appris par la presse le décès, à Charleroi, le 9 août 1972, du général-major honoraire Jean-Edgard De Smedt qui, en 1940, commandait le 6^e régiment de Chasseurs Ardennais.

Né à Gand le 5 octobre 1890, Jean-Edgard De Smedt s'engagea dans l'Armée et fut promu sous-lieutenant d'Infanterie le 27 mars 1914, étant désigné pour le 2^e régiment de Chasseurs à pied où il fit toute la campagne. Lieutenant en octobre 1915, capitaine en second en décembre 1916 et capitaine-commandant en juin 1921, il participa à l'occupation en Allemagne et commanda notamment une batterie d'Infanterie. Il était titulaire de huit chevrons de front et de la Croix de Guerre 1914-1918 avec deux palmes; il avait été cité à l'OJR et à l'OJA.

Nommé major le 26 juin 1933, il fut désigné, le même jour, pour le régiment de Chasseurs Ardennais passant en novembre 1934 au premier groupement mixte à Arlon. En mars 1937, il était désigné pour l'échelon arrière du troisième groupement mixte à Huy, lequel, en juillet, devint le 3^e régiment de Chasseurs Ardennais. En décembre 1938, il était promu lieutenant-colonel, demeurant toujours affecté au 3 ChA, et le 26 août 1939, il prenait le commandement du détachement du 3^e Chasseurs Ardennais, à savoir: le 6^e régiment de Chasseurs Ardennais, qu'il conduisit au combat, durant la campagne de 1940, avec la détermination qu'on lui connaissait. On sait que son régiment s'est particulièrement distingué à Gottem.

Le lieutenant-colonel De Smedt reçut la Croix de Guerre avec palme et la citation

suivante: « Chef de Corps ayant la plus haute conception de son devoir. Dans les combats de Gotthem, a fait preuve des plus belles qualités de courage, de sang-froid, de jugement. Sans cesse parmi ses hommes, leur donnant l'exemple de la bravoure, il s'est trouvé partout où sa présence s'imposait par suite de la violence de l'attaque et du bombardement ».

Faut-il rappeler que le 6^e Chasseurs Ardennais fut cité à l'ordre du jour de l'Armée et que la presse allemande, notamment l'organe du parti nazi le « Völkischer Beobachter », a publié des articles très élogieux au sujet de la résistance opposée par les Chasseurs Ardennais à Gottem? Au moment de la capitulation, le colonel De Smedt réussit à sauver le drapeau du régiment en l'enterrant; il figure aujourd'hui au Musée de l'Armée et en est ressorti tout récemment pour les fastes du 3^e Chasseurs Ardennais.

Il fut prisonnier de guerre pendant cinq ans et promu colonel en 1947, à la date du 26 septembre 1941. Admis à la pension en décembre 1946, il fut nommé général-major honoraire en août 1949.

Nous n'avions plus vu parmi nous le général De Smedt depuis longtemps; il était sérieusement souffrant depuis plusieurs années, au point qu'il n'avait pu répondre lui-même à nos lettres quand nous avions pris contact avec lui, en vue de la publication dans notre bulletin de son historique de la bataille de la Lys.

Nous adressons à sa veuve, à son fils et aux membres de sa famille nos sincères condoléances.



Une belle photo du général — alors major — De Smedt. Elle a apparemment été prise à Bruxelles lors des funérailles du roi Albert ou de la prestation de serment du roi Léopold III.

Le Lieutenant Général Triest, Commandant en 1940 le 7^e Chasseurs Ardennais



Le lieutenant général Paul Triest, né à Ixelles le 17 décembre 1890 est décédé à Yvoir le 21 août de cette année. Il était particulièrement connu comme commandant de l'Ecole des Cadets de Namur, qu'il avait commandée pendant de nombreuses années.

Volontaire de carrière à l'Ecole des Cadets, précisément, en 1906, il fut ensuite admis, en 1908, à l'Ecole Militaire pour être promu sous-lieutenant en 1910. Il avait été fait prisonnier au cours d'une mission de destruction, en arrière-garde, lors de la défense de Namur en août 1914; à ce titre, il a été décoré de la Croix de Guerre. Il était, depuis 1932 — sauf une brève interruption — commandant de l'Ecole des Cadets quand, en mai 1940, il se vit confier le commandement du 7^e Chasseurs Ardennais, unité de réserve. Quand cette unité fut dissoute, à Pont-Saint-Esprit, le colonel Triest gagna la Grande-Bretagne, en 1941, avec ses enfants: un de ses fils servit dans la RAF, et un autre dans les Forces armées belges. Lui-même s'était vu confier de hautes fonctions au ministère de la Défense nationale.

Après la guerre, nommé général-major en décembre 1944, il fut successivement commandant des Centres d'Instruction primaire de l'Armée, puis inspecteur général de l'Infanterie et des Blindés. Il avait été nommé lieutenant général de réserve après sa mise à la retraite, en 1950.

Le Lieutenant général Triest fut, pendant une courte période, le premier président de la section de Namur de la Fraternelle.

Ses funérailles ont été célébrées le vendredi 25 août, en présence notamment du lieutenant général Leboutte, du colonel BEM Denblyden, commandant actuel de l'Ecole des Cadets, du lieutenant-colonel Militis, commandant de la CI n° 1, du major Humblet, adjoint au commandant de province, tandis que la Fraternelle était notamment représentée par le colonel Moiny, administrateur-conseiller, G. Gilsoul et L. Misson, respectivement président et secrétaire de la section de Namur.

**LOUIS SIREs,
BLESSE DE VINKT**



Nous avons appris tardivement le décès, survenu le 15 novembre 1971, à Aubange où il résidait depuis de nombreuses années, de Louis Sires, originaire de Habay-la-Neuve et qui faisait partie, en 1940, de la 2e Cie du 1er Chasseurs Ardennais.

Louis Sires était tireur FM et il participa au sautage des destructions assurées, le 10 mai, par sa Compagnie au nord d'Arion jusqu'à Nohomb. Il fut ensuite des combats de Hamoir, de la Dendre, de Lemberge et de Vinkt. Toujours volontaire pour les coups durs et les patrouilles, il participa notamment, le 27 mai, à Vinkt, à une contre-attaque ayant pour but de dégager le PC de sa Compagnie. Il constitua un élément de pointe de cette action qui obligea l'ennemi à reculer, après qu'il ait éprouvé de lourdes pertes. Le PC étant de nouveau entre les mains des Chasseurs Ardennais, Sires poursuivit, dans un élan généreux, les Allemands en tirant, en marchant, sur un groupe qui traversait, derrière nos lignes, la Molenstraatje. S'étant installé pour contrebalancer une arme automatique, il fut blessé gravement à la tête par une balle qui frappa sa tempe gauche et sortit par la joue droite: il fut laissé pour mort sur le champ de bataille, entre les lignes de feu. En fin d'après-midi, quand les Chasseurs Ardennais eurent évacué Vinkt sur ordre, Sires fut ramassé par les Allemands et soigné par ses camarades Chasseurs Ardennais qui avaient été faits prisonniers: il fut hospitalisé à Bruges.

Louis Sires était occupé à l'usine Cockerill à Athus. A Mme Sires et à ses quatre enfants ainsi qu'à tous les membres de la famille, nous adressons nos vives condoléances.

MISE A LA RETRAITE

Le Moniteur du 30 août 1972 nous a appris que par arrêté royal du 27 juin 1972, avait été acceptée la démission de ses fonctions de conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles de M. Victor Emond; ce dernier est admis à porter le titre honorifique de ses fonctions.

Notre camarade V. Emond appartenait au 3e ChA en 1940. Il fut blessé à Perwez et est grand mutilé. Il siège aussi, depuis de nombreuses années, à la commission d'appel des Pensions de réparation.

Une heureuse retraite.

Mme Joseph Welter

Est décédée à Arlon, le 3 juin 1972, à l'âge de 84 ans, Mme veuve Joseph Welter-Brack. Elle était la mère de Mme Maurice Huppert.

A cette dernière et à son mari, le vice-président de la section du Brabant, nous adressons nos vœux de vive sympathie.

Mme Veuve JACQUES STEIMES

Nous avons appris le décès, survenu à Arlon dans sa 87e année, de Mme veuve Jacques Steimes, de Heinstert. Elle était mère de six enfants, et notamment de Pierre Steimes, notre délégué communal de Heinstert, et du lieutenant-colonel d'aviation e.r. Albert Steimes, ancien de la 3/4 ChA en 1940.

Notre sympathie émue à la famille éprouvée.

Thierry Bernard

On a appris avec peine le décès accidentel, survenu à Oujda (Maroc), le 5 août 1972, de M. Thierry Bernard, élève officier à la 126e promotion polytechnique de l'Ecole Royale Militaire. Il était le fils aîné du commandant Roger Bernard, qui fut au 1er Chasseurs Ardennais et est maintenant attaché à l'Etat-Major de la province de Luxembourg. Son grand-père, aujourd'hui décédé, fut longtemps officier payeur au 10e de Ligne et au 1er Chasseurs Ardennais.

A ses parents, à ses frères, à sa grand-mère et aux autres membres de la famille, nous adressons nos condoléances émuës.

GEORGES BAUTHIER

A la mi-juillet est décédé accidentellement, à sa 71e année, M. Georges Bauthier, ancien pilote aviateur de chasse, lieutenant RA, prisonnier politique 1914/1918 et 1940/1945, grand mutilé de la dernière guerre.

M. Bauthier, ami personnel de notre président national, était membre protecteur de la section du Brabant. A son épouse et à ses quatre enfants, nous renouvelons l'expression de nos sentiments de condoléances affligées.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

En juin dernier, des décorations ont été remises à un certain nombre de professeurs, actuels et anciens, de l'Institut des Arts et Métiers de Pierrard-lez-Virton. C'est ainsi que le major honoraire Gaston Eppe, président de notre section régionale d'Etalle, s'est vu octroyer la Croix civique de première classe.

D'autre part, notre ami Victor Robert, secrétaire national de la Fraternelle, s'est vu décerner les palmes d'or de l'Ordre de la Couronne, en reconnaissance des services rendus dans ses fonctions au ministère des Finances.

A tous deux, nos bien cordiales félicitations.

**LES SOIXANTE ANS
DE PRETRISE
DU CHANOINE
FRANÇOIS POIRE**

Tous les anciens du 10e de Ligne connaissent l'aumônier Poiré, et nombre de Chasseurs Ardennais le connaissent tout aussi bien. Compatriote de Mgr Musty — car il est né à Sélange le 28 avril 1887, ce qui signifie qu'il a largement franchi le cap des 85 ans — il fut ordonné prêtre en août 1912, et était Chapelain à Waltzing (Arlon) quand survint la mobilisation du 1er août 1914. Il s'engagea dans l'Armée comme brancardier, et fut ensuite aumônier du 3e bataillon du 10e de Ligne jusqu'à ce qu'il fut affecté à d'autres fonctions.

Au lendemain de la guerre, il fut pendant de longues années curé de Schockville et Parette, au pays d'Arlon. Arrêté par les Allemands en avril 1944, il connut le calvaire des camps de concentration de Buchenwald, Dora, Hartzungen, et enfin Bergen-Belsen. Rentré miraculeusement au pays, il fut nommé, en octobre 1945, doyen de Messancy et chanoine honoraire en 1957. Depuis 1959, il est aumônier de la maison de retraite de Kopstal, tout près de Luxembourg. Ses amis l'ont fêté dernièrement, à l'occasion de ses soixante ans de prêtrise.

Il a récemment rendu public (mais l'ouvrage n'est pas édité) son journal de curé prisonnier politique, dont il a bien voulu faire hommage au président de la Fraternelle en lui rappelant « les bons souvenirs que la guerre et la prison nous ont légués ».

On trouve dans ces pages simples et combien émouvantes de sincérité, notamment, le portrait de plusieurs prêtres disparus dans les camps de concentration, parmi lesquels l'abbé Capon, doyen de Florenville, et l'abbé Sosson, curé de Saint-Léger.

Le chanoine Poiré rappelle aussi le souvenir de l'indomptable et combien admirable abbé Ley, curé de Battincourt, qui, à plus de 80 ans, eut un comportement patriotique extraordinaire devant ses juges du Conseil de Guerre d'Arlon. Ceux-ci l'ayant condamné à cinq ans de prison, il se borna à leur dire ironiquement: « vous pouvez y ajouter les quatorze années que je vous « redois » — comme on dit au pays d'Arlon — depuis l'autre guerre » où il avait, en 1917, été condamné déjà à quinze années de détention. L'abbé Ley qui fut, lui aussi, nommé chanoine, résista, en dépit de son âge avancé, aux camps de concentration et revint, glorieux, au pays.

MARIAGES

Nous avons appris tardivement le mariage, célébré en l'abbaye de Royumont (Oise), de Mlle Chantal Andries, fille de notre camarade Paul Andries, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, et de Mme Andries, avec le comte Manfred von Attems-Heiligenkreuz.

Le samedi 2 septembre, a été célébré à Bruxelles le mariage de M. Luc Jeanjot avec Mlle Marie-Thérèse Simon. M. Jeanjot est le fils d'un ancien du 2 ChA, instituteur à Smuid, et de Mme Jeanjot.

Aux jeunes couples, nos vœux de bonheur et nos félicitations aux parents.

REMISE D'ETOILES

**AU MONUMENT NATIONAL
DE MARTELANGE**



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Le Président national remet les étoiles à un grand COR, déposé pour le 1 Ch. A.



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Le recueillage pendant l'hommage à notre monument national.

**DIPLOMES D'HONNEUR
DE PORTE-DRAPEAU.**

Deux de nos vôtres viennent de se voir conférer, par le ministre de la Défense nationale, le diplôme d'honneur de porte-drapeau pour dix ans, au moins, de service actif:

— le 1er sergent-major Jean Talbot, de la section 1 Ch A;

— Edmond Giboux, de la sous-section de Molenbeek.

Un grand bravo à ces deux méritants entre tous.

NOTRE BULLETIN ET LA POSTE

A un parlementaire qui l'interrogeait sur les dispositions réglementaires en vigueur pour la presse périodique dont fait partie notre bulletin trimestriel, le ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones a répondu ce qui suit:

« Conformément à la réglementation postale, en vigueur, les quotidiens et les hebdomadaires expédiés par les éditeurs ou leurs mandataires sont considérés comme envois urgents qui, en principe, doivent être distribués le lendemain de leur dépôt à la poste, même le samedi. Les autres écrits périodiques sont compris dans les envois non urgents, c'est-à-dire les envois qui doivent être remis au destinataire dans un délai de quatre jours ouvrables normaux, au plus tard.

» En cas de négligence, des sanctions administratives appropriées sont prises à l'égard des membres du personnel trouvés en défaut ».

Nous sommes bien obligés de constater, dans la pratique, en ce qui concerne notre revue, que ces prescriptions sont très rarement observées: il s'écoule souvent huit, dix ou quinze jours avant que notre bulletin ne soit distribué. Nous avons pu encore constater, lors de la Marche du Souvenir, que dans un même village, il y avait jusqu'à huit jours de différence dans la réception du bulletin pour deux membres. Nous avons pu constater aussi que plus de dix jours après le dépôt du bulletin à la poste, nombre de membres n'étaient pas encore servis.

Notre bulletin est, en principe, déposé à la poste avant le 30 du dernier mois du trimestre. Nous essaierons, à partir du prochain bulletin, de faire mentionner, de préférence au bas de la page 2, la date de dépôt. Les membres qui recevraient le bulletin plus de quatre jours ouvrables après ladite date sont priés de nous le faire savoir, et nous protesterons à la poste.

AMI CHASSEUR ARDENNAIS

As-tu payé ta cotisation pour 1972 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

— Tu dois participer à toutes les activités de ton association.

— Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.

— Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

DANS NOS SECTIONS

BRABANT

LA SOUS-SECTION DE MOLENBEEK CELEBRE SON XXVe ANNIVERSAIRE

Le dimanche 10 septembre, la sous-section de Molenbeek a célébré avec éclat le XXVe anniversaire de sa création.

La journée a débuté par un office religieux célébré en l'église Sainte-Barbe. Il y avait de nombreux participants, et surtout, un grand nombre de drapeaux de toutes les associations locales, ce qui prouve le crédit dont jouissent les Chasseurs Ardennais dans le populaire faubourg de la capitale. La Fraternelle était représentée par le président national, le vice-président national et président de la section du Brabant Jean Goffart, les administrateurs-conseillers colonels Borgniet et Moïny, V. Robert, secrétaire national, et F. Guiot, secrétaire national adjoint.

A l'issue de la messe, tous les participants se sont retrouvés dans la grande salle du château du Karreveld magnifiquement restauré, et qui est, en quelque sorte, la maison d'apparat de la commune de Molenbeek. Le président de la sous-section depuis sa création, Prosper Sevenants, prononça une allocution dans laquelle il rappela que le 8 août 1948, il avait reçu à Molenbeek, le drapeau de la sous-section créée l'année précédente : qu'il avait alors fait à M. Machlens, déjà bourgmestre, la promesse que ce drapeau serait de toutes les manifestations patriotiques à Molenbeek, et de nombreuses autres, où il représenterait dignement la commune. Il remercia aussi l'administration communale, et plus particulièrement son bourgmestre, de sa sympathie constante.

Le sénateur-bourgmestre Machlens répondit dans le style familier qui est le sien, soulignant les mérites des Chasseurs Ardennais en général et de ses concitoyens de Molenbeek en particulier. Il remit à la sous-section la plaquette d'honneur de la commune et un chèque de 5.000 F.

Puis, le président national prononça un discours au cours duquel il s'associa aux congratulations déjà formulées, soulignant combien la sous-section de Molenbeek est active et qu'elle est, de toutes les sections de la Fraternelle, celle dont le coefficient de présences à toutes nos manifestations est le plus élevé. Il mit aussi en valeur l'esprit de camaraderie qui y règne et la continuité dans la direction, tant dans le chef notamment du président Sevenants que du trésorier Huybrechts.

Puis, le président de la Fraternelle tint à rappeler qu'au lendemain de la libération, on avait jeté un voile d'oubli sur ceux qui, en 1940, avaient, dans des circonstances extrêmement difficiles, sauvé l'honneur du pays et infligé aux envahisseurs de sérieux revers. Il fallut attendre de nombreuses années avant qu'on rendit l'hommage qu'elle méritait à l'Armée de 1940, et plus particulièrement aux Chasseurs Ardennais. Fait remarquable, c'est dans l'agglomération bruxelloise qu'eurent lieu les premières initiatives : en septembre 1946, à Schaerbeek, où fut inaugurée la place des Chasseurs

Ardennais et où eut lieu la remise du premier drapeau de la Fraternelle, celui du Brabant ; en août 1948, à Molenbeek.

Le président national remit alors la plaquette d'honneur de la Fraternelle au sénateur-bourgmestre Machlens, la médaille d'or du Mérite au président Prosper Sevenants ainsi que le diplôme d'honneur de porte-drapeau qui vient d'être délégué à Edmond Giboux par le ministre de la Défense nationale, en reconnaissance de son dévouement.

Les autorités communales offrirent une réception qui fut suivie d'une deuxième : celle-là au local de la sous-section. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que l'apéritif s'est prolongé tard dans l'après-midi.

Manifestations

Le 17 juin, à l'occasion de la commémoration de l'appel lancé par le général de Gaulle et répondant à l'invitation de l'Association des Français Libres de Belgique, le président Goffart et quelques membres avec les drapeaux du 10^e de L et de la section, ont assisté au ravivage de la flamme au Mausolée du Poilu inconnu, à Laeken, en présence des autorités françaises et belges. Le président Goffart a signé le Livre d'or du Mausolée.

Le 25 juin, le drapeau de la section a reçu la Cravate de Tabora de la Ligue Royale du Souvenir Congolais.

Le 1^{er} juillet, la section avait un car complet pour assister à l'arrivée de la Marche du souvenir et de l'amitié, à Vielsalm. Notre président et Mme firent, comme depuis plusieurs années déjà, les dix derniers kilomètres (ils disent douze ?) en entraînant avec eux quelques membres désireux de tester leur forme physique. Il y avait aussi les durs de la section, des récidivistes, qui firent la marche complète : René Laurant (presque sans manger, pour être plus léger, nous a-t-il dit), Max Géonet, Larismont, Mercier et Victor Robert, naturellement.

Le 31 juillet, à l'occasion de la relève de la garde au Palais par le 3 Ch A, une petite délégation avec drapeau était présente. Le président national, M. A. Hubert, avait fait également le déplacement en vitesse. Enfin, dans la soirée du 9 septembre, à la Maison du Luxembourg, nos délégués ont offert le drink de l'amitié aux représentants du détachement. Le président national était également notre invité. Il paraît qu'on a beaucoup chanté et... fort haut.

Evénements

Notre trésorier, A. Gustin, est fier de nous faire savoir que son genre, M. André de Herde, membre protecteur de la Fraternelle, a conquis, avec grande distinction, le grade d'ingénieur civil-architecte, à l'Université de Louvain. Nos vives félicitations.

Le même, A. Gustin, nous annonce la naissance d'un petit-fils, Jean-Michel, né en vacances, à Ciney, le 24 juillet 1972. Nous félicitons les familles Gustin-De Herde et nous souhaitons bonheur sur terre au petit Jean-Michel.

Notre camarade François Colin (il participe ainsi que Mme à tous nos déplacements) a reçu de la direction de la STIB un chronomètre en or pour ses 43 années de service. Nous le félicitons et vous signalons que c'est lui qui dorénavant donnera le signal de départ du car.

Nous avons la tristesse de vous annoncer les décès suivants parmi nos membres :

Mme Léa Greden, épouse du Cdt Van Melle, à Bruxelles, le 30 juin 1972.

M. Elie Bouillon, à Hasselt, le 14 juillet 1972.

M. Léon Grisart, tué accidentellement, à Francorchamps, le 23 juillet 1972, sur la piste du circuit, où il exerçait ses fonctions de commissaire. Le service funèbre, auquel assistaient le président national, de nombreuses personnalités et membres Chasseurs Ardennais (le président Goffart en voyage a été excusé), a eu lieu en l'église des Riches Claires, le 28 juillet, suivi de l'inhumation au cimetière de Bruxelles où le secrétaire de la section, P. Reumont, lui adressa un dernier adieu au nom de la Fraternelle. Voici des extraits de cette allocution :

Léon Grisart était des nôtres parce qu'il a fait honorablement son devoir au 8^e Régiment des Chasseurs Ardennais pendant la cruelle campagne des 18 jours de mai 1940 ; parce que depuis lors, depuis plus de trente ans, il a été une figure marquante et sympathique de notre section. Il y occupa successivement de multiples fonctions qu'il remplit toutes avec un égal dévouement, désintéressement et, toujours, avec la bonhomie qui lui était coutumière.

Nos dirigeants nationaux ont d'ailleurs voulu récompenser officiellement sa fidélité et son dévouement à notre association en lui décernant la Médaille d'argent du Mérite de la Fraternelle. Cette distinction était en ne peut mieux méritée et notre ami y attachait le plus grand prix.

Le sport automobile qu'il affectionnait particulièrement lui fut, hélas, fatal car trop souvent le sort frappe aveuglément les plus généreux.

Cher ami Léon, nous allons saluer ton cercueil pour rendre un dernier hommage à ta fidélité à nos principes patriotiques, pour le dire un dernier grand merci et t'assurer de notre inoubliable souvenir.

ATHUS

LES CHASSEURS ARDENNAIS ET LA GESTION COMMUNALE

Les Chasseurs Ardennais sont décidément bien représentés dans la gestion de la ville d'Athus. Déjà, le premier échevin était notre camarade René Gillet, membre effectif de la Fraternelle, tandis que le président de notre section régionale, Léon Spidienne, était chef de groupe au même Conseil. Voici qu'à la suite du décès du bourgmestre Jean Gillet, c'est le secrétaire de notre section régionale, André Perin, qui entre au Conseil communal dont il avait déjà fait partie sous la précédente législature.

Notre ami a été choisi par la majorité pour être nommé échevin. Sa désignation vient d'être faite — à l'unanimité — et le nouveau bourgmestre est M. Raymond Dumont. Proficit à tous deux !

BERTRIX

COTISATIONS

Il y a encore quinze retardataires qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1972 et bientôt les cartes pour 1973 seront là : je demande aux dames et aux camarades qui auraient oublié ou qui étaient absents lors de la perception des cotisations 1972 de verser le plus tôt possible 70 F au C.C.P. 380547 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais section de Bertrix. Merci. **Le Trésorier.**

NOMINATION

Si 1972 a été une année très calme pour la section de Bertrix il y a eu cependant un événement important :

Notre membre protecteur, Monsieur le Sénateur Henri Cugnou a été promu bourgmestre de Bertrix en remplacement de Monsieur Roland Schreder (autre membre protecteur) démissionnaire.

La Fraternelle de Bertrix réitére ses félicitations au camarade Henri et rappele à ses membres que sur les 13 mandataires du Conseil communal 11 sont membres protecteurs ou effectifs

PORTE-DRAPEAU

Nous signalons à nos membres que depuis le 1^{er} juillet, c'est le camarade Joseph Giltaire, pensionné, qui est porte-drapeau en titre de la section de Bertrix.

BAL ANNUEL

Cette année, le bal de la Fraternelle de la section de Bertrix aura lieu à la salle des fêtes de Bertrix, le samedi 16 décembre à 20 h 30

HOUFFALIZE

CHANGEMENT D'ADRESSE

Très souvent, ce bulletin a vivement insisté auprès de tous les membres pour que, en cas de changement d'adresse, ils ne manquent pas d'en avvertir sans retard leur section. D'aucuns auraient-ils oublié cette recommandation ? Il nous arrive en effet que des correspondances envoyées à des anciens nous fassent retour avec la mention : « N'habite plus à l'adresse indiquée ». Il ne nous reste qu'à nous débrouiller pour savoir dans quelle localité les intéressés ont transporté leurs pénates. Ce n'est pourtant point compliqué d'aviser sa section : il suffit de quelques mots sur une carte postale. Est-ce vraiment trop demander ?

TARIFS POSTAUX

Bien qu'ils aient été modifiés depuis le 1^{er} juin dernier, certains membres semblent encore ignorer qu'une lettre pesant 20 g au maximum doit être affranchie à 4,50 F pour autant qu'elle soit d'un format courant. Si vous hésitez sur la valeur du timbre à appliquer, demandez l'avis d'un employé de l'Administration des Postes. De grâce, ne nous obligez pas à devoir payer une taxe de 9 F pour entrer en possession de votre lettre.

DECES

Si notre section a l'honneur de compter dans ses rangs le plus grand nombre d'anciens de 1940, elle a malheureusement le triste privilège de se trouver également en tête de liste pour le nombre de décès.

Au cours des six derniers mois, nous avons enregistré la mort de quinze de nos membres : Alexandre Mallien, de Willezie; Léon Collin, de Froidfontaine; Jules Daune, de Lavaux-Sainte-Amé; Jacques Weber, de Gesves; Paul Maurice, de Rochefort; Jean Rollin et Eudore Weinquin, tous deux de Houffalize; Raymond Lambert, de Leignon; Alphonse Pisvin, de Rienne; Joseph Monseur, de Fismen; Clément Delhez, de Jallet; Albert Grégoire, de Aye; Emile Libois, de Yehippe-Leignon; Joseph Prégardien, de Maffe; Roger Leonet, de Bièvre.

Aux familles de tous ces chers anciens, nous réitérons nos fraternelles condoléances.

JOYEUX ANNIVERSAIRE.

Monsieur l'Abbé Alphonse Come, curé de Leignon, a célébré le 11 septembre le 40^e anniversaire de son ordination sacerdotale. Une délégation d'anciens a assisté à la messe d'actions de grâce et un télégramme lui a été envoyé pour lui souhaiter encore un long apostolat.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Les Belges ont la bougoutte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

NOTRE DISQUE

Notre disque est en vente au prix de 100 F dans toutes nos sections.

Il a été réalisé par la musique FDI, sous la direction du capitaine Cardon, et la chorale de l'ISMA d'Arion, les Rossignolots, dirigée par le CF Charles.

La première face comprend le Marche des Chasseurs Ardennais chantée (texte officiel et complet) et l'autre face, l'œuvre du lieutenant Cardon, « Les bérets verts », devenue « Marche de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ».



A LA FRANÇAISE...

« Paris-Match » a consacré deux pages à la participation de M. Vanden Boeynants à la Marche du Souvenir et de l'Amitié. Ce serait fort bien si dans les quelques trente lignes de texte, on ne relevait divers erreurs dont sont coutumiers les journalistes français quand ils parlent de la Belgique.

Par exemple, une grande photographie couvrant une page et demie montre le ministre de la Défense nationale en tête du détachement du 1^{er} Chasseurs Ardennais au côté du major Kileste, nouveau commandant en second. Four « Paris-Match », le ministre s'est intégré — à un peloton de Chasseurs à pied » ; le pluriel a voulu écrire sans doute, « à un peloton de Chasseurs Ardennais... à pied ».

Dans une autre phrase, on lit que VDB est marqué par l'effort au terme de l'étape, alors que de toute évidence, la photo a été prise à Heinstert, tandis qu'il n'avait encore fait que quelques kilomètres.

LA BASE

Bien que la nouvelle n'ait pas encore été confirmée officiellement, il ne fait plus de doute que la base militaire promise au nord du Luxembourg par M. Segers, et dont les détails furent révélés à la séance académique de notre XXVe anniversaire par son collègue M. Hanin, ira dans la région Marche-en-Famenne - Noisoux - Hottin ; pour autant qu'elle voie jamais le jour, bien entendu.

Les jeux étaient faits depuis belle lurette, et les « essais » faits plus tard dans la région où tout le monde s'attendait à voir placer ladite base avaient essentiellement pour but d'amuser la galerie : nous ne pensons pas que beaucoup des initiés s'y soient trompés.

Nous ne nierons pas que de nombreux facteurs plaident en faveur de la solution qui sera choisie, mais nous n'avons cessé de penser, et surtout d'espérer, que la base serait luxembourgeoise et qu'elle serait placée dans la région qui, économiquement, en avait le plus besoin.

UNE SOLUTION A LA BELGE

En fait, il y aura 200 hectares seulement dans le Luxembourg, et les 1.800 autres se trouveront dans la province de Namur. Comme on sera à 15 km environ du point de rencontre des limites des provinces de Liège, Luxembourg et Namur, que Namur sera à vingt minutes en voiture et Liège à moins d'une heure, on aura ainsi l'occasion de permettre à trois provinces de tirer profit de cette éventuelle installation.

C'est bien là une solution à la belge : il suffira de mettre à la tête de la base un Hennyuy pour que tout le monde soit content, sauf... les Luxembourgeois du nord-est de leur province.

RTB

Notre pauvre radio nationale n'en rate pas une : c'est ainsi que le jour du 21 juillet, un speaker a cru intelligent d'annoncer un air de circonstance pour célébrer notre fête nationale, et l'on a joué le... Tipperary. Le bonhomme a cru qu'on était le 11 novembre.

1914 - 1918

FRATERNELLE

des

Anciens Combattants du 10^e de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK



1914 - 1918

VERBROEDERING

der

Oud-Strijders van het 10^e Linië

NAMEN - DENDERMONDE - UZER - EESSEN - KORTEMARK

Trésorier - Schelbewaarder

TH. QUATAERT
Parvis Sainte-Alix, 40
1150 Bruxelles
Tél. (02) 71.87.08
C. P. 2307.51

Président - Voorzitter

C. BEKE
J. Van Arveledeplein, 19
9000 Gent
Tél. (09) 25.40.92

Secrétaire - Secretaris

FRANS ARIAS
Av. de Limburg Strum, 170
1810 Wemmel
Tél. (02) 79.13.43

Le billet du Président

Vous trouverez d'autre part, Chers Amis du 10^e, un texte dû à plume de notre sympathique secrétaire, Frans ARIAS, et relatant en détail les divers faits ayant émaillé la séance de notre assemblée générale du 28 mai dernier.

A mon tour, je suis heureux de pouvoir vous exprimer ici toute la satisfaction que vous m'avez donnée de présider une réunion où la quantité égalait la qualité. Je ne crains cependant pas de dire que les perspectives de succès, quelques jours avant la clôture des inscriptions, n'étaient pas des plus brillantes. On se posait des questions auxquelles on s'abstenait bien souvent de répondre; on parlait du temps qui ne promettait guère, de la santé aussi qui n'est pas toujours brillante. On restait optimiste cependant, un peu par habitude il est vrai. Et bien nous en prit car la journée fut un franc succès. Nous estimons même que, toutes proportions gardées, ce fut une de nos plus belles journées. Bien sûr, il y avait de nos copains qui traînaient une jambe, voire les deux; d'autres boient carrément comme de vrais invalides qu'ils sont, d'autres encore sont gagnés par la tremblote ou par un manque de souffle, et il n'est pas rare de voir une main droite presser discrètement un côté gauche, là où on nous a dit que bat le cœur...

Mais qu'à cela ne tienne, une fois lancés, une fois le coude-à-coude rétabli, les bobos sont oubliés, les figures tantôt un tantinet crispées, s'épanouissent en de larges sourires, suivis bientôt de ce je ne sais quoi de fraternel qui ne se décrit pas mais est ressenti et extériorisé par certains gestes, certaines attitudes que seuls ressentent et comprennent ceux qui subissent en Frères d'Armes les guerres passées. Maurice Genevoix dans son livre «Ceux de 14» observait déjà, à cette époque, ces attitudes et ces gestes habitant ses camarades de combat.

C'est donc cela, Chers Amis, que nous avons revécue, une fois de plus, cela que nous espérons revivre bien des années encore.

Mais oui, c'est vrai que nos rangs s'amenuisent, c'est vrai et fatal. Mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que nous n'en sommes pas au dernier et qu'avant d'en arriver à celui-ci il en reste pas mal. Alors?... Nous verrons bien lors de notre prochaine assemblée.

Je ne puis, hélas, terminer mon petit laïus sur cette note de gaieté. Je fus frappé, en effet, il y a quelques jours, par la triste nouvelle de la mort d'un de nos plus anciens copains de Fraternelle, celui qui tint durant de nombreuses années la rédaction de notre ancien bulletin de Frat. «Mon Copain». Il s'agit, vous l'aurez compris, de notre bon camarade Alphonse GERDAY. Une délégation avec drapeau a rendu un dernier hommage à ce camarade de la première heure.

Voilà donc notre Comité à nouveau amputé d'un de ses membres. Il est vrai qu'il était souffrant depuis bien longtemps et que les deux dernières années il ne lui était plus possible de suivre nos réunions. Formons le vœu que le brave Alphonse jouisse du grand repos au milieu de ceux de ses camarades dont nous gardons le fidèle souvenir.

Het briefje van de Voorzitter

Beste Makkers van '1 10de, U vindt verder een beknopt relaas van de feiten die onze jaarlijkse algemene vergadering op 28 mei ll. emalleerden.

Wat mij betreft, ben ik gelukkig U hier mijn genoegen te mogen uitspreken om de gelegenheid, die mij door U wordt geboden een talrijke en kwalitatieve opkomst te mogen presenteren. Ik moet U nochtans bekennen dat we aanvankelijk niet al te optimistisch waren betreffende het aantal deelnemers. We hadden ongelijk en de feiten leverden er ons spoedig het bewijs van. Noch flauwe toestand van gezondheid, noch voorspelling van slecht weder, hebben U thuis gehouden en het is er nu zodanig aan toegegaan, dat onze bijeenkomst uitgroeiende, naar verhouding geschat natuurlijk, lot een massa-opkomst. Wij zijn zelf van oordeel, dat 28 mei 1972 voor de Verbroedering één harer schoonste, zoniër haar schoonste dag betekend heeft. Och ja, dat wil nu natuurlijk niet zeggen dat het er daar uitzag als bij een wonder. We bemerkten wel hier en daar een makker die een been sleepte, ja zelfs de twee benen. Een andere ging iets of wat mank, zoals een geïnflameerde kreupelt. Nog een derde had het wel een beetje lastig om op adem te komen of zijn beverige hand te bedaren en soms bespeurde men er ook een die de rechter hand heimelijk op een plaats van zijn borskast duwde, daar alwaar men zegt dat het hart klopt.

Maar dit alles was maar van weinig tel, want hoe wonderlijk het ook mocht klinken, de speciale sfeer en de verbroederingsgeest bezielde weldra iedereen en wel zodanig, dat de samekomst uitgroeide tot zonnig lachen, vriendelijke woordenwisseling en luidruchtig handgeklap. Daarbij diene de warme gebaren gevoegd, die ons oudstrijders kenmerken en die zo moeijlijk te omschrijven zijn. Reeds in 1914 ontwaarde Maurice Genevoix, lid van de Franse Akademie, deze speciale houding onder zijn medestrijders en trachtte ze te omschrijven in zijn reuzewerk «Ceux de 1914».

Dit is verbroedering in vreugde en vrede. Eens te meer smaakten wij het geluk deze zondag te mogen beleven, en dit met de vaste hoop dat hij de inzet moge zijn van nog talloze dergelijke dagen. Het kan ten andere niet anders, want het 10de is voldoende gehard om nog veel jaren te blijven bestaan. Wilt U zich daarvan overtuigen, kom dan maar eens een kijkje nemen toekomstend jaâr.

Ik zou graag hier het eindpunt van dit optimistisch briefje hebben gezet. Helaas, dat gaat niet, omdat ik U met veel droefheid het afsterven moet melden van ons duurzaam komiteelid Alphonse GERDAY. Wie herinnert er zich hem niet? Hij de gewezen trouwe hoofdsteller van het voormalige «Mon Copain». Wie zou zijn altoos vriendelijke en lachende figuur, rood en met een felle witte knevel doorstreept, vergeten zijn? Een afvaardiging met vaandel bewees deze trouwe makker de laatste eer. Moge hij van de grote rust genieten, midden zijn nooit vergeten strijdmakkers van het 10de. Dit is onze innigste en laatste wens.

Assemblée générale statutaire

LOCAL DE L'U.F.A.C. «AUX ARMES DES BRASSEURS»
56-58 Bid ANSPACH - BRUXELLES — DATE : 28 MAI '72.

La séance est ouverte par le président national, Carlos Beke, à 10 heures 30. Plus de quarante membres ont pris le chemin de la capitale et sont venus des quatre coins du pays.

Le président demande une minute de recueillement à la mémoire des camarades décédés durant l'année écoulée.

On passe ensuite à l'ordre du jour et la parole est donnée au secrétaire, qui, lui, n'a pas beaucoup à son programme, étant nouveau depuis quelques mois dans la Fraternelle. Il donne connaissance des membres excusés, à savoir: Le général van Rutten - Le major Henry Jacquain - Le major Beaufays membre du comité - Herman Krutwig, président de la section d'Anvers - le commandant Alfred Papillon - Léon Winnepeninckx - Armand Blanche - Gustave Verriest - Charles De Bakker - Prosper Gillis et Me D'Hooghe. Le motif de l'absence est souvent la maladie et aussi le grand âge. On leur souhaite un prompt rétablissement et nous espérons les avoir parmi nous l'année prochaine. Des camarades qui nous ont quittés pendant l'année écoulée et dont nous avons directement ou indirectement connaissance du décès, nous citons: Jean Lindakens - Louis Jamot - René Meulmans - Jean Delenne - Georges Gabriel et notre regretté vice-président, le chevalier Louis Schellekens. Ils sont retournés à cette terre qu'ils ont si bien célébrés jadis, qu'ils dorment en paix!

Le camarade Théo Quataert, trésorier, donne ensuite un aperçu des finances. Il parvient à faire face aux dépenses grâce à quelques donateurs bénévoles que nous tenons à remercier vivement.

Ensuite, nous entendons notre président, un véritable tribun, qui tient l'assemblée au courant de ses multiples démarches pour la fraternelle, représentations et autres. Le liste est trop longue pour les citer. Partout, il a reçu un accueil chaleureux, les anciens du 10^e ont encore estimés. Quand le glorieux drapeau du 10^e se déploie, on est frappé par les nombreuses citations. A Arlon, entre autres, le drapeau du Régiment était de la fête. Quand à celui de la Fraternelle, il brillait par son absence, des raisons de famille ayant retenu le porte-drapeau chez lui.

Le président pouvait y apprendre que le camarade Clausse venait d'être promu adjudant d'honneur pour services rendus dans le maquis pendant la guerre 40-45. Il reçoit les applaudissements de l'assemblée.

M. Beke excusa de ne pas être des nôtres ce jour le lieutenant-colonel B.E.M. Liebens, Chef de Corps du 1^{er} Ch. A. à Spich ainsi que le lieutenant-colonel BEM Detrembleur, chef de Corps du 3^e Ch. A. à Vielsalm en mission ce jour. On regrette aussi l'absence de M. Albert Hubert, Président national des Chasseurs Ardennais, qui commémora ce jour avec sa Fraternelle la bataille de Vinkt de 1940. Le Président remercia M. Hubert pour les services bénévoles qu'il rend à notre Fraternelle et à nos camarades, et espère le voir parmi nous l'année prochaine. L'assemblée lui porte une ovation.

Le président rappelle encore le souvenir de notre regretté vice-président chevalier Louis Schellekens, c'est grâce à lui qu'un uniforme complet trouve au musée des Chasseurs Ardennais à Vielsalm, uniforme de 1914. Qu'il en soit encore remercié à titre posthume.

Le président regrette de n'avoir pu se rendre à Spich cette année-ci. Il ne peut plus répondre à toutes les invitations, et insiste auprès des camarades présents pour que deux au moins entrent dans le comité, nous n'avons plus de vice-présidents. Après quelques hésitations, dues au grand âge, les camarades Mauris et Pestaux acceptent le mandat et sont l'objet de vifs applaudissements.

Il est décidé ensuite de maintenir le montant de la cotisation, bien que l'U.F.A.C. nous demande une contribution supplémentaire de 5 F par membre.

Le 14-10-1972 après-midi, une délégation se rendra à Kortemark composée de quelques camarades d'Anvers et des deux Flandres, pour éviter un trop grand déplacement pour les autres.

L'heure avance et le moment de clore la séance approche. Toutefois le président veut encore remercier les membres du Comité: le camarade Quataert qui garde soigneusement le trésor de la Fraternelle, le porte-drapeau Temmerman qui s'est spécialement dévoué pour aider à réaliser le stand du 10^e au musée de Vielsalm.

Nous nous retrouvons ensuite à table où le président salue la présence du Commandant Lenoir du 1^{er} Ch. A. Les dames qui ont bien voulu nous rejoindre sont fleuries.

Le menu est excellent, tout à l'honneur du Directeur de l'établissement. Les camarades se retrouvent, mais oui il y en a encore 38, ce qui n'est pas mal du tout, tenant compte de l'âge de nos amis et de la distance que certains ont dû parcourir.

(Fin en bas de la page suivante)

Algemene statutaire Vergadering

LOKAAL VAN DE V.V.V. «AUX ARMES DES BRASSEURS»
56-58 ANSPACHLAAN, BRUSSEL — DATUM : 28 MEI 1972.

De vergadering wordt te 10 u. 30 door de nationale voorzitter, Carlos Beke geopend. Van alle hoeken van het land stroomden de deelnemers toe en waren met meer dan veertig in de hoofdstad aanwezig.

De voorzitter verzoekt om één minuut ingetogenheid ter nagedachtenis van de gedurende het verlopen jaar afgestorven makkers.

Vervolgens wordt overgegaan tot de dagorde en wordt het woord aan de secretaris verleend. Deze heeft niet zo heel veel mede te delen, vermits hij zijn mandaat pas sedert enkele maanden waarnemt. Hij geeft mededeling van de leden die zich lieten verontschuldigen, te weten: Generaal van Rutten - Major Henry Jacquain - Major Beaufays, lid van de beheerraad - Herman Krutwig, voorzitter van de afdeling Antwerpen - Commandant Alfred Papillon - Léon Winnepeninckx - Armand Blanche - Gustaaf Verriest - Charles De Bakker - Prosper Gillis en Mw D'Hooghe. De bijzonderste reden van afwezigheid is ziekte of hoge ouderdom. Wij wensen hen allen een spoedig herstel en hopen op hun aanwezigheid tegen komend jaar. De makkers die ons verlieten en waarvan wij rechtstreeks of onrechtstreeks in kennis werden gesteld werden vernoemd: Jean Lindakens - Louis Jamot - René Meulmans - Jean Selonne - Georges Gabriel en onze betreunde onder-voorzitter, Ridder Louis Schellekens. Ze keerden terug tot de aarde die ze zo dapper wisten te verdedigen, en waar ze nu van de eeuwige rust genieten.

Makker Théo Quataert licht vervolgens de financiële situatie toe. Hij zegt dat hij er in slaagt aan zijn verplichtingen tegemoet te komen dank zij enkele vrijwillige makkers, die wij daarvoor van ganse harte danken.

Vervolgens horen wij onze welbespraakte voorzitter, die de vergadering mede deelt welke ontelbare verplaatsingen hij voor de Verbroedering deed. Zijn bezigheden of verplichtingen betreffende de Fraternelle zijn zo talrijk, dat wij ze gewoon niet kunnen nareppen, omdat dit te tijdrovend zou zijn. Het dient toch gezegd te worden dat hij overal hartelijk wordt ontvangen en door de oud-gediensten van het 10^e algemeen wordt geacht. Kan dat ook anders, telkens ons glorierijk vaandel wordt ontrold en de talrijke vermeldingen zichtbaar worden. Zo te Arlon waar het regimentsvaandel aan de eer was. Dit van de Verbroedering ontbrak evenwel, omdat de vaandring van onze Verbroedering aan huis weerhouden was wegens familieozaken. Te Arlon mocht onze voorzitter ook vermenen dat makker Clausse tot Ere-Adjudant bevorderd was geworden, dit wegens bewezen diensten in het «maquis» tijdens de oorlog 1940-1945. De vergadering geeft hem daarop een oorverdovend applaus.

De heer Beke verontschuldigt Luitenant-Kolonel S.B.H. Liebens, Korpschef van het 1^{er} Ch. A. te Spich, alsook Luitenant-Kolonel S.B.H. Detrembleur, Korpsverste van het 3^e Ch. A. te Vielsalm. Hetzelfde geldt voor de Heer A. Hubert, nationale voorzitter van de Ardeense Jagers, die op dat ogenblik met zijn Verbroedering de slag van Vinkt (1940) herdacht. Aan het adres van de Heer Hubert richt hij een bijzonder woord van dank omwille van de diensten, die hij aan de Verbroedering van het 10^e bewijst. Dit wordt door de leden met handgeklap onderstreept en men hoopt op zijn aanwezigheid voor het komend jaar.

Ten posthume titel dankt de heer Beke onze overleden onder-voorzitter, Ridder Louis Schellekens voor het volledig uniform van vóór 1914, dat hij aan het museum van de Ardeense Jagers te Vielsalm schonk.

De voorzitter moet met spijt melden dat hij niet naar Spich kon gaan, dit omwille van al te talrijke verplaatsingen. Hij deed vervolgens een warme oproep tot de makkers, opdat twee tenminste tot de beheerraad zouden toetreden en de afgestorven onder-voorzitter zouden vervangen. Na rondsprak en een lichte aarzeling stemmen de makkers Meuris en Pestaux hierin toe, de vergadering en de voorzitter feliciteren hen omwille van dit mandaat.

Er wordt vervolgens beslist de bijdrage te behouden zoals voorheen, niettegenstaande de V.V.V. een bijkomende bijdrage van 5 F vergt.

Op 14-10-1972 (namiddag) zal een afvaardiging de Verbroedering te Kortemark vertegenwoordigen. Zij zal zijn samengesteld uit leden van de beide Vlaanders en Antwerpen, omdat dit de afdelingen zijn die het dichtst-bij gelegen zijn.

Het uur vordert en het ogenblik tot sluiten van de zitting is aangebroken. De voorzitter houdt er nochtans aan de leden van de beheerraad te danken, en in het bijzonder makker Théo Quataert, die de fondson met vaste hand beheert, evenals vaandring Jean Temmerman, die geen moeite spaarde om de stand van het 10^e in het museum van Vielsalm op te smakken.

De feeststemming is nu volledig en aan de tafel begroet de voorzitter Commandant Lenoir van het 1^{er} Ch. A. De dames die ons wilden vergezellen worden in de bloemen gezet.

De feestdij is uitstekend, en de directeur van de instelling krijgt lof toegezwaaid. Het strekke hem tot eer. De makkers vinden elkaar nu terug. Wij zijn met 38, wat wij gerust een flinke opkomst mogen noemen, steeds rekening houdend met de hoge ouderdom van de betrokkenen en de af te leggen afstand.

(Einde op beneden van volgende blz.)

L'Institut Royal Militaire d'Éducation physique et des Sports

IRMEP

L'IRMEP est commandé par le major Chasseur Ardennais VILET. Luc VILET est un officier supérieur qui a fait ses preuves tout au long de sa carrière militaire (Guerre de Corée, Afrique, Régiment Commando, etc... que sais-je encore?).

De nombreuses distinctions honorifiques lui ont été décernées. Il possède en outre quelques titres sportifs :

- en 1950 : champion de Belgique de Pentathlon militaire.
- Il a participé 7 fois à cette compétition et sa plus mauvaise place était 5e.
- en 1951 : champion de Belgique de Pentathlon Moderne à titre civil.

Parmi ses diverses pérégrinations il a servi au 1er Chasseurs Ardennais où il a occupé les fonctions de S3 après avoir commandé la Cie Sp.

On le retrouve par après à NORTHAG G2 Air.

En 1970, il reprend le chemin de l'école et devient élève à l'IRMEP où il réussit avec distinction le professorat de 2e année.

Il est, à l'époque, âgé de 48 ans ! Pour suivre, pendant deux ans, des officiers et sous-officiers vingt ans plus jeunes que lui et ainsi réaliser une performance exceptionnelle il faut s'appeler Luc VILET !

Le 17 décembre 1971 il reprend le commandement de l'Institut au lieutenant-colonel DESSART.

Oui mais... l'IRMEP ? Le connaissez-vous ?

L'Institut Royal Militaire d'Éducation Physique et des Sports (IRMEP) fut fondé en 1885.

Situé à Eupen, toute petite ville où le sport règne en maître et dont les installations sportives feraient baver pas mal de grandes villes, l'IRMEP a pour tâche de former les officiers et les sous-officiers responsables de l'enseignement de l'Éducation physique et des sports (EPS).

Actuellement, les formations suivantes y sont acquises.

1. Cours d'officier sportif ou de sous-officier assistant en EPS
Ce cours dure six semaines plein temps et donne une solide initiation à l'enseignement de l'Éducation Physique. Ce cours sert entre autres à la sélection pour le cours suivant.
2. Cours d'officier ou de sous-officier instructeur en EPS
Les meilleurs éléments du cycle précédent sont autorisés à suivre ce cycle qui, lui, dure 1 an. La session se termine par un examen devant jury.

3. Cours de professeur ou maître en EPS
Ce cycle dure une nouvelle année. Il dispense une formation approfondie et parfait la formation didactique des élèves. Examen devant un jury et mémoire à défendre.
4. Cours de maître spécialisé en escrime
L'IRMEP détient avec une école française le monopole de la formation de maîtres en escrime. Les maîtres belges ont une réputation mondiale. L'équipe nationale d'Allemagne Fédérale est entraînée par Maître COIBION, ancien élève formé à l'IRMEP. C'est également un ancien de l'IRMEP qui est responsable de l'escrime à Hollywood.



Le major Vilet.

C'est un lieu commun que d'affirmer que le sport est le parent pauvre au pays. Le soutien dont jouit l'IRMEP n'est en rien comparable à celui rencontré dans les pays voisins.

Les diplômés décernés à l'IRMEP ne sont pas reconnus par le ministère de l'Éducation Nationale et la qualification y obtenue ne donne pas droit à une augmentation de solde. Le recrutement des candidats n'est pas toujours facile.

Depuis cette année, une nouvelle spécialisation en sports d'équipes a été entreprise.

Compte tenu de l'évolution sportive qui s'est manifestée depuis la fin de la seconde guerre dans tout le pays et, en particulier, dans toutes les écoles militaires soit l'École Royale des Cadets, l'École Royale Militaire, l'École des Candidats sous-officiers, le temps de formation à l'IRMEP exposé ci-avant s'est avéré inadéquat parce que trop long.

En effet, tous les élèves de l'IRMEP doivent être militaires d'activité, et le fait d'être élèves à l'IRMEP les rend indisponibles à l'Encadrement de la Troupe. C'est pourquoi une restructuration des cours a été étudiée et sera en vigueur à partir de septembre 1972.

En gros, la formation envisagée est la suivante :

1. Cours de six semaines :
Il est pratiquement inchangé mais est davantage axé sur les techniques militaires d'Éducation Physique.
2. Cours d'un an :
Il est rendu plus didactique, plus pratique, d'un niveau plus élevé, et il donne un diplôme instructeur EPS et Prévôt d'Armes.
A l'issue de cette année de cours, les élèves rentrent dans leur unités et y font preuve de rendement tant sur le plan de leurs performances personnelles que sur le plan des résultats sportifs de leur unité.
Au vu de ces résultats, ils sont appelés à suivre le dernier cycle de spécialisation à l'IRMEP.

3. Spécialisation d'une durée de huit mois :

Elle forme des maîtres spécialisés dans les disciplines suivantes :

- Escrime.
- Sports d'Équipes.
- Sports de combat.
- Natation.
- Gymnastique.
- Athlétisme.

Ce cours de spécialisation est réservé à des éléments de valeur dans une de ces disciplines.

La formation, surtout pratique et didactique, est basée sur un système de stages en milieu civil ou militaire, national ou étranger.

4. Un cours d'Aide Sportif :
s'est avéré nécessaire dans les forces armées du fait de la participation d'équipes militaires à des championnats.

Ce cours de formation comme aide sportif est dispensé à des élèves déjà brevetés instructeurs EPS. Il dure six semaines et il est donné par les médecins de l'Institut.

Grâce au nombre d'élèves et à l'éventail des disciplines pratiquées, il aura un bon champ d'expérience des traumatismes sportifs pouvant découler de chaque sport.

Il permettra de définir les limitations et les responsabilités d'un aide sportif militaire.

La Marche du Souvenir et de l'Amitié 1972

Plus de deux mois se sont écoulés depuis la MSA 72. La Marche elle-même est rentrée dans le domaine du souvenir. Le crachin de la troisième étape est oublié comme les innombrables cloches et les muscles raidis du matin.

De cette gigantesque opération il reste une série de flashes dominés par des figures-clés.

La première est celle du Colonel BEM Marlière, Président du Comité Organisateur, donnant le signal de départ en rappelant d'une manière ferme le sens de la MSA. Vous lirez par ailleurs le texte de ce discours.

Immédiatement après l'hommage aux morts du 10 Li, une véritable marée humaine traversa Arlon. Plus de 7.000 marcheurs se lançaient dans l'aventure. A leur tête nous vîmes, à côté des anciens Chefs de Corps du 3 Ch. A., le Lieutenant-Colonel Borboux, le Colonel Derille et le Lieutenant-Colonel Siraux, le Général Hoyos et M. le député Vandamme. Victor Robert était là (faut-il le dire ?). Quantité de Bâtons Verts étaient de la partie. A vouloir les citer tous, on risquerait d'en oublier. Vraiment la MSA commençait sous le signe de la fidélité.

Sous le signe aussi de l'émotion quand, au Monument National des Chasseurs Ardennais, des fleurs furent déposées par le Ministre de la Défense Nationale et notre Président National. Les détachements de huit nations : Belgique, France, Luxembourg, Hollande, Grande-Bretagne, Allemagne, Etats-Unis et Canada présentèrent les armes. Le spectacle était de toute beauté.

L'allocation, à Arlon, du Colonel B. E. M. MARLIÈRE, président du comité organisateur

Tous nos lecteurs prendront intérêt à lire le texte de l'allocation prononcée devant le monument du 10e de ligne, au départ de la Marche du Souvenir, par le colonel BEM Louis Marlière, ancien Chasseur Ardennais de 1940, chef d'Etat-Major de la 3e circonscription militaire et président du comité organisateur de la Marche du Souvenir et de l'Amitié. Nous n'en avons retenu que les premières phrases, qui étaient des paroles de bienvenue et de remerciement.

Chasseurs Ardennais, Messieurs,
Permettez-moi, au moment où nous allons prendre le départ, de rappeler très brièvement la signification de cette Marche.

C'est avant tout, dès son origine, un exercice d'entraînement à la marche pour nos unités militaires, et ces exercices de marche se font avec armes et bagages. Le lieutenant-colonel Borboux, alors commandant du 3e Chasseurs Ardennais, a eu l'heureuse initiative de profiter de ces marches d'entraînement, habituellement fastidieuses, pour faire connaître à ses recrues notre beau pays d'Ardenne et pour leur rappeler le sacrifice de leurs prédécesseurs.

A cet hommage à nos anciens, nous avons voulu, dans un esprit d'amitié et de réconciliation, associer tous ceux qui, de bonne foi, s'étaient battus dans les Ardennes, dans l'espoir d'un monde meilleur et pour que leurs enfants vivent en paix.

Cette paix qui nous est chère à tous et qu'ils ont si durement conquise, certains espèrent la préserver par leurs prières, par des conférences ou par d'autres manifestations de tout genre.

Notre mission à nous est de la sauvegarder par les armes. Et il ne faut certainement négliger aucun moyen de préserver un bien aussi précieux.

Nous respectons l'opinion de tous, et nous invitons tous les jeunes à marcher avec nous, parce que nous partageons avec eux le même idéal de paix, de liberté et de fraternité.

Mais nous exigeons de tous qu'ils respectent nos opinions, et nous voulons pouvoir manifester publiquement ce que nous sommes : des soldats, fiers de l'être.

Ce n'est qu'aux esclaves et aux peuples vaincus qu'on interdit de porter les armes. Nos Chasseurs Ardennais ne sont ni des esclaves ni des vaincus, et ne désirent pas le devenir. C'est pourquoi nous marcherons toujours librement avec notre bâton vert et notre fusil.

En attendant, c'est en présentant les armes — geste de paix et de réconciliation — que nous saluerons, avant de partir, ceux qui sont morts pour que nous vivions libres et pour que — comme des hommes libres — nous ayons le droit de porter ces armes qui n'ont jamais servi, et qui ne serviront jamais qu'à nous défendre.



Arrivée triomphale à Vielsalm : le lieutenant-colonel Siraux, le colonel BEM Marlière, M. Vanden Boeynants, le lieutenant-colonel BEM Detsmbleur et l'attaché militaire de France.

(Cliché « FM »)

10^e de Ligne Suite de la page 17

Au dessert, le président remercie le commandant Lenoir et lui demande de transmettre à son chef de Corps, le lieutenant-colonel BEM Liebens les sentiments de profonde sympathie que lui témoignent les Anciens 14-18 du 10e, ainsi qu'au Corps des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du 1er Régiment de Chasseurs Ardennais.

Il regrette l'absence du général van Ruten; il aurait voulu le féliciter de vive voix pour sa générosité à l'égard de la Fraternelle.

Il n'oublie pas les dames présentes et les appelle « Un parterre de fleurs souriantes dans le vieux jardin des Anciens de l'Yser » et espère les retrouver parmi nous encore de nombreuses années.

Et pour finir il lance un appel vibrant pour notre attachement à la Famille Royale et à la Patrie.

10^e Linie Vervolg van blz. 17

Bij het nagerecht dankt de voorzitter Commandant Lenoir en verzoekt hem in naam van de oud-gedienden van het 10e Iuun goewoelans van oprechte sympathie over te maken aan zijn Korpschef, Luitenant-Kolonel S.B.H. Liebens, alsook aan de officieren, onder-officieren, korporaals en soldaten van het 1e Ardeense Jagers. Hij betreurt ten zeerste de afwezigheid van Generaal van Ruten, die hij graag zijn dankbetuigingen zou hebben willen overmaken voor zijn vrijgevigheid ten overstaan van de Verbroedering.

De heer Beke verzoekt ook de aanwezige dames niet onnoemden hen schalks « een lachend bloemenperk in de verwekte hof van de oud van de IJzer ». Hij hoopt stellig hen nog vele jaren te mogen begroeten.

Tot besluit van deze mooie dag doet de voorzitter nog een warme oproep tot verkeerfheid aan de koninklijke familie en aan het vaderland.

A Bastogne, des cérémonies du même style au Mardasson et au monument Cady, M. le Député Olivier nous accueillait dans son Hôtel de Ville récemment construit. Monsieur le Gouverneur du Luxembourg eut des paroles aimables pour souligner le courage des marcheurs et encourager les organisateurs à persévérer dans leur entreprise.

Le soir, à Houffalize, des détachements français et belges saluaient la mémoire du premier soldat français tué en 1914 sur le sol belge.

Le lendemain, les Lieutenants-Généraux Roman et Debêche, Chefs d'Etat-Major de la Force Terrestre et de la Force Aérienne étaient au départ pour l'étape qui, traditionnellement, est la plus éprouvante. La tradition fut respectée, d'autant plus qu'un crachin glacé collait les chemises à la peau. L'équipe de TV « Rallye Couleurs » était au bord du désespoir.

Ce jour-là, au monument aux Morts de La Roche, une pensée spéciale fut accordée aux Morts britanniques de l'Offensive des Ardennes.

Et déjà se levait l'aube du quatrième jour. Après le dépôt de fleurs à Vielsalm au monument des 3 et 6 Ch. A., le départ était pris à La Roche. On s'arrêta à la chapelle du bois Saint-Jean qui fut témoin des actions d'un mouvement de résistance important. En déposant des fleurs à cette chapelle, les organisateurs voulaient honorer tous les maquisards qui menèrent la guérilla dans les forêts d'Ardenne. Le Cdt



(Cliché « FM »)

Croix-Bricart à Bodange : le général Champion, le président national, le Ministre, le major Kileste, le lieutenant-colonel BEM Detrembleur.

André développa cette pensée en des termes bien sentis.

A partir de Chabrehez, les événements se précipitèrent. Monsieur le Ministre de la Défense Nationale prenait le départ à Grand-Halleux. Il allait faire, pour la seconde fois en quatre jours, la preuve d'une condition physique éblouissante. Monsieur le Ministre Hahin rejoignait les marcheurs à RochelINVAL avec le Cdt Goffart comme aide de camp. La ville de Vielsalm décorée et pavoisée commençait à être saturée par les

voitures des personnalités et des spectateurs.

Le défilé s'ouvrit à 15 h par un groupe compact de Bérêts Verts qui rejoignirent à la tribune les Généraux Verbois, Teysen, Brex et Geerits. Le Général Hoyos qui avait accompli les quatre étapes, recevait les félicitations de tous pour cet exploit. M. le Député Remacle, bourgmestre de Vielsalm voyant la population de sa commune quintuplée en deux heures, était aux anges.

(Suite en page 25)



Arrivée à Heinstert de M. Vanden Boynants, à la tête d'un détachement de Chasseurs Ardennais. A sa droite, le colonel BEM Merlière, président du comité organisateur; à sa gauche, le major Kileste, S 3 du 1 Ch. A.



« Gazel van Antwerpen »

Le sourire du lieutenant-colonel Borboux, créateur de la MSA.

La MSA VI en images



Le ministre-marcheur de la Défense nationale accueilli à Bodange par le Président de la Fraternelle.



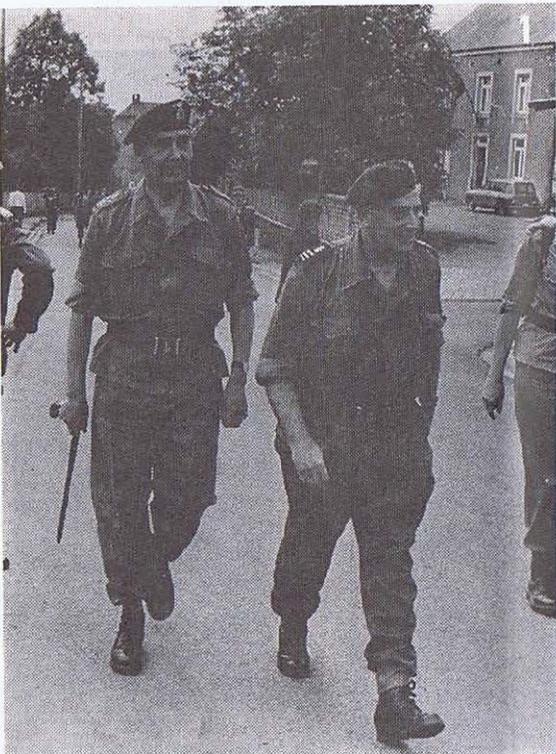
« Gazel van Antwerpen »

M. Claude Herminaire a fait, pour la quatrième fois, la Marche du Souvenir. Cela ne l'empêche pas d'envoyer chaque soir de beaux reportages à son journal.



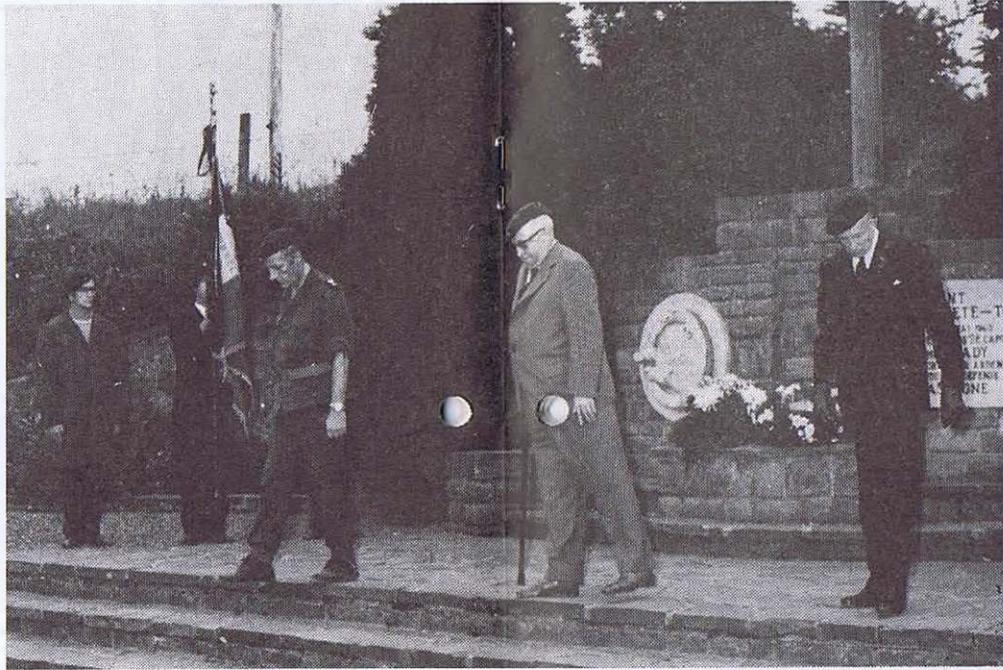
« L'Avenir du Luxembourg »

Revue des troupes au Monument national à Martelange par le Ministre, accompagné du général Hoyos. A l'avant-plan, le détachement de la Bundeswehr, dont le commandant va fleurir notre mémorial.



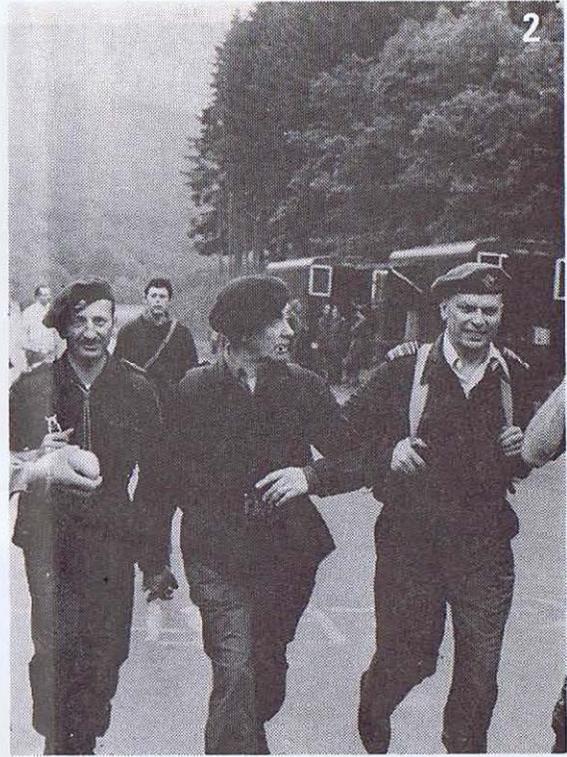
(Cliché « FM »)

Un magnifique exemple : le général-major Hoyos, commandant de la 3e Circonscription militaire, accomplit les quatre étapes de la Marche. On le voit ici en compagnie du colonel BEM Wernouts, commandant militaire du Luxembourg et du Centre Infanterie Troupes blindées.



(Cliché « FM »)

Au monument Cady à Bastogne : le major Possot, commandant du 2 Ch A, le président national et le président de la section de Bastogne.



(Cliché « FM »)

Les lieutenants généraux Roman, chef d'état-major de la Force terrestre, et Debèche, chef d'état-major de la Force aérienne, tous deux aides de camp du Roi, ont accompli la troisième étape de la MSA ... parcourue sous une pluie battante. Ils ont néanmoins gardé le sourire.



« L'Avenir du Luxembourg »

Hommage au Monument national des Chasseurs Ardennais, terme de la première étape. Au centre, le ministre de la Défense nationale M. Vanden Boeynants, le général Hoyos, commandant la 3e circonscription militaire, qui accomplit les quatre étapes, et le bourgmestre de Martelange, M. Javaux.



« L'Avenir du Luxembourg »

Le ministre de la Défense nationale, entouré des trois plus jeunes marcheurs.



« L'Avenir du Luxembourg »

La valeur, à la marche, n'attend pas le nombre des années.



(Cliché « FM »)

Main dans la main, comme dans les sentiers de la vie...

Devant le monument aux morts de La Roche-en-Ardenne, on reconnaît notamment : M. Bastin, député permanent; les colonels Monteil et Stenut; le lieutenant général Roman, chef d'état-major de la Force terrestre; le bourgmestre, M. Binet; le lieutenant général Debèche, chef d'état-major de la Force aérienne et commandant du 3 Ch. A.



6

(Cliché « FM »)

Au Mardasson, le colonel BEM Martière, président du comité organisateur, le général Hoyos et le commandant du détachement américain.



5

(Cliché « FM »)



« L'Avenir du Luxembourg »

A la tribune, M. Vaaden Boeynants exprime sa satisfaction par une mimique fort expressive.

(Suite de la page 20)

Au Mess des Officiers du 3 Ch. A. une réception réunit les personnalités, chefs de détachements de marcheurs et commandants des unités d'appui. « La présence de tant d'autorités de rang élevé jointe à la participation en masse à la MSA 72 illustre de la meilleure manière possible le proverbe « L'exemple vient d'en haut ».

Ce fut sur ces termes que le Chef de Corps du 3 Ch. A. clôtura la Marche du Souvenir et de l'Amitié 1972.

3 Ch. A.

ECHOS

DES STATISTIQUES

Beaucoup de chiffres ont été diffusés dans la presse : nous n'en rappellerons ici que quelques-uns.

La Marche du Souvenir comptait 300 engagés en 1967, et plus de 7.500 pour les quatre étapes en 1972. Selon une répartition, il y avait 6.761 hommes et 643 femmes, plus une centaine de marcheurs de... sexe indéterminé.

Vingt pays étaient représentés : Allemagne fédérale, Hollande, France, Luxembourg, Italie, Suisse, Autriche, Grande-Bretagne, USA, Zaïre, Rwanda, Danemark, Yougoslavie, Pologne, Maroc, Côte d'Ivoire, Tunisie, Norvège, Canada et Belgique.

On comptait environ 4.800 militaires, dont un peu moins de 10 % d'étrangers : 19 unités militaires étrangères et 132 belges parmi lesquelles il y avait à peu près autant de Flamands que de francophones. Plus de 2.700 civils, dont 179 étrangers.

Le kilométrage parcouru a été estimé à 864.000 km, et l'on a fléché 225 km de parcours.

On peut estimer à un millier le nombre de marcheurs n'ayant fait qu'une étape ou une partie d'étape.

CEREMONIES

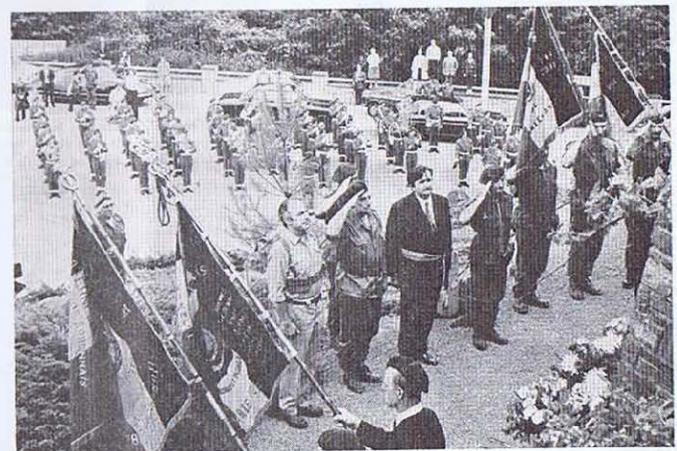
Nous ne pouvons énumérer toutes les cérémonies qui ont eu lieu durant la Marche. Soulignons toutefois la présence du ministre de la Défense nationale à Bodange, puis à Martelange où il passa les troupes en revue et fleurit notre monument national. Des fleurs furent aussi déposées à celui-ci par le chef de détachement de la Bundeswehr. Deux jours plus tard, le président national déposa, à son tour, des fleurs dans la crypte du cimetière de Recogne où reposent plusieurs milliers de soldats allemands.

Une innovation, cette année, due à Joseph André, président de la section de Houfalzé et ancien chef régional de l'A.S. : une brève manifestation à la chapelle du Maquis de Bois-Saint-Jean, dans la propriété du comte Charles de Limburg Stirum.



« L'Avenir du Luxembourg »

Entre Arlon et Martelange, le Ministre dans un pêle-mêle sympathique.



Une autre belle photo de la cérémonie à notre monument national : le ministre Vaaden Boeynants, le général Hoyos (derrière lui, l'adjudant de Corps du 3 Ch. A. Van der Meersch), le bourgmestre Javoux, le lieutenant-colonel Delrembleur, le major Kileste, le commandant Wauthier et le chef du détachement allemand. Au second plan, le colonel Martière. Le Président national, masqué par les drapeaux, est à la droite du Ministre.



Le détachement américain à Walsdorf

LES VEDETTES

Parmi les personnalités ayant accompli toute la Marche, on citera le général-major Hoyos, commandant la 3^e circonscription militaire, les colonels Carbolini et Monteil, attachés militaires respectivement d'Italie et de France, et le député brugeois Van Damme. Le lieutenant général Roman, chef d'Etat-Major de la Force terrestre, et le lieutenant général Debèche, chef d'Etat-Major de la Force aérienne, tous deux aides de camp du Roi, ont accompli de concert la troisième étape Bastogne - La Roche-Ardenne.

Le ministre de la Défense nationale, M. Vanden Boeynants, a fait environ les deux tiers de la première étape et une bonne dizaine de kilomètres de la dernière, ce qui met à son actif quelque 15 km. Notre camarade Charles Hanin, ministre de la Culture française, a fait les derniers kilomètres de l'ultime étape, tandis que le député Olivier, bourgmestre de Bastogne, a fait une partie de la troisième étape jusqu'au cimetière de Recogne.

Ont notamment assisté au défilé final les lieutenants généraux Brex, commandant les FDI, Teysen, commandant des Forces belges en Allemagne, et Verbois, commandant de la base.

Soulignons encore que toute la Marche a été faite par les quatre commandants du 3^e Chasseurs Ardennais depuis la création de celle-ci, à savoir : les colonels Borboux, Derille, Siraux et Detrembleur.

Le 20 A avait délégué deux Batteries, et marchait aussi l'aumônier Michel. Le colonel Stenuit, ancien commandant du ChA, entraînait un groupe formé de membres de la Direction de l'Infanterie et du Service général de l'Encadrement, place Dailly, tandis que son ancien commandant en second, le major Dohy, conduisait un détachement bigarré du SHAPE.

Mentionnons enfin que les deux plus vieux marcheurs étaient MM. Honoré De Zutter, d'Eeklo (78 ans) et Frantz Bivort, d'Anvers, tandis que la doyenne des marcheuses, qui rencontra partout un vif succès, était M^{me} Thomsin, de Jupille (74 ans).

Beaucoup de très jeunes marcheurs, dont certains avaient à peine plus de 8 ans : nous ne citerons aucun nom.

PARACOMMANDOS

Le régiment Paracommando presque en entier (980 hommes) a accompli la Marche sous la conduite de son chef de Corps, le colonel B.E.M. Segers, fils de l'ancien ministre de la Défense nationale. Pour remercier ce régiment de l'importance et de la qualité de sa prestation, qui fut confirmée lors de l'impressionnant défilé final, le président national remit au chef de Corps le prix de notre Fraternelle, à savoir : la reproduction d'un bas-relief du monument de Martelange.

BRAVO « FM »

L'hebdomadaire militaire « FM » a, une fois de plus, largement « couvert » l'événement. Comme il y a deux ans, il a réalisé l'exploit de sortir un numéro spécial, largement illustré et en quatre langues, qui fut distribué le jour de l'arrivée de la Marche à Vielsalm.



Arrivée à Vielsalm : le président du Brabant Jean Goffart entraîne deux ministres : Charles Hanin, ministre de la Culture française, qui porte son béret d'ancien Chasseur Ardennais et Paul Vanden Boeynants, ministre de la Défense nationale.



(Photo Belga)

Le président national remet le prix de la Fraternelle au Colonel BEM Segers, commandant le régiment Paracommando. Derrière lui, le colonel Derille, commandant l'EI et le colonel Monteil, attaché militaire de France, qui accomplirent toute la Marche également.

A relever, sur le plan anecdotique, une petite faute de traduction dans le texte anglais, où la légende d'une photographie relative au dépôt de fleurs au monument Cady fait du président national « Sir Hubert ». Ce dernier ignorait que la Queen l'avait fait baronnet !

REPORTAGES

Outre « FM », la presse a fait de larges échos à la Marche du Souvenir, et bien entendu, au premier rang, « L'Avenir du Luxembourg » et « La Meuse - Luxembourg ». On a, d'autre part, fort apprécié le reportage vivant et plein d'humour publié dans deux numéros du « Pourquoi Pas ? » par Charles Turpin, sous le titre « Au pays des Chasseurs Ardennais ». Espérons que l'auteur fera les quatre étapes l'an prochain, et qu'ainsi, son carnet de route s'étendra sur quatre numéros.

Le premier bataillon parc, conduit par le Chef de Corps, le lieutenant-colonel BEM Raes.



(Cliché « FM »)



Encore un détachement de bérets verts à la hure.

« Gazet van Antwerpen »



Une vue encore du défilé final à Vielsalm. A droite, le capitaine R. Cardon, dont la Musique FDI fournit des prestations exceptionnelles durant quatre jours, et plus particulièrement à l'arrivée.

LES ANCIENS

Il faut d'abord rappeler les noms des quatre Chasseurs Ardennais qui sont les seuls à avoir fait les six Marches du souvenir: le fondateur, le lieutenant-colonel Borboux, les capitaines de réserve Claeys et Verrekt, et l'adjudant Georges Flaman, ce dernier âgé de 80 ans.

Notre secrétaire national, Victor Robert (83 ans), a fait la Marche pour la cinquième fois, et sa fille Monique (19 ans) pour la quatrième fois. Notre ami G. Deligne (68 ans), de Saint-Idesbald, a, pour la quatrième fois, fait les quatre étapes avec le sourire.

D'autres anciens ont accompli la Marche: pour la troisième fois, Géonet (65 ans), porte-drapeau du Brabant, Larumont (56 ans), de la section du Brabant, Laurant (57 ans), secrétaire-adjoint du Brabant, Michel (59 ans), porte-drapeau de la section de Huy, et André, vice-président de la section Athus-Messancy. Nous nous excusons si nous avons omis un nom. A noter aussi la participation de nombreux Chasseurs Ardennais d'après-guerre. Il nous faut, à nouveau, mentionner le dévouement de notre vice-président national et président de la section de Liège, de Mme Piedbœuf, qui se sont dépensés sans compter en tant que secouristes de la Croix Rouge.

Enfin, nous citerons encore comme participants le commandant e.r. Lauwers, domicilié à Bruges, qui a appartenu de 1935 à 1939 au 3 ChA, et le commandant e.r. Marcel Wouters, d'Uccle, ancien chasseur à Cheval, mais Chasseur Ardennais de cœur, et qui en était à sa troisième Marche.

LES CONCOURS

Nous nous devons, pour terminer ces échos, de citer les concours dont bénéficie le 3^e Chasseurs Ardennais pour l'organisation de cette imposante manifestation: ceux-ci sont coordonnés par le commandant des Forces de Défense de l'Intérieur.



De tous rangs, de tous âges...

(Cliché « FM »)

Les ménages de l'Ecole d'Infanterie d'Arlon, de l'Ecole des Troupes blindées de Stockem, et du 1^{er} d'Artillerie à Bastogne collaborent à la préparation des repas des participants. Les travaux de génie des passerelles, l'éclairage des camps et la tribune pour l'arrivée ont été édifiés par la 4^e Génie de Combat d'Amay. Le service médical incombait à la 7^e Cie médicale de Spich. Les installations d'amplification dans tous les camps et les itinéraires étaient l'œuvre de la 123^e Cie des TTR de Liège; les bains-douches et la cordonnerie, du Centre Logistique d'Heverlee; et de la 130^e Cie Habillement et Couchage; les dépannages, de la 49^e Cie de Matériel de Stockem. La sécurité routière était assurée par le Groupe territorial de Gendar-

merie de la province de Luxembourg, commandé par le colonel Defêche, et par la 5^e Cie de Police militaire de Liège. Les hélicoptères appartenaient à l'Escadron Ecole de l'Aviation légère de la Force terrestre, à Brasschaat.

Les équipes militaires médicales étaient renforcées des sections de Croix-Rouge de Martelange, Houffalize et Vielsalm. Les médailles et rubans récompensent ceux qui ont accompli tout le parcours dans les conditions imposées étaient offerts par l'administration de l'Education physique, des Sports et de la Vie en plein air (ADEPS) des ministères de la Culture. L'Office national du Lait a offert 5.000 litres de lait aux marcheurs, tout au long des itinéraires.



Pour bien marcher, il faut de grands pieds, àérer de temps en temps...

« L'Avenir du Luxembourg »

Il faut évidemment mentionner encore le gouvernement provincial du Luxembourg, les administrations communales et les syndicats d'initiative.

Enfin, nous avons gardé pour la bonne bouche notre Musique FDI, qui fut présente à toutes les manifestations et qui, notamment, accompagna seule l'exploit d'accueillir les marcheurs et de jouer, presque sans interruption, pendant près de trois heures, le jour de l'arrivée à Vielsalm. Le capitaine Cardon parvenait à jouer pour chacun des groupes de marcheurs, la marche de son régiment, de son unité, ou un air populaire du pays représenté.



« Gazet van Antwerpen »

Il a plu ... parfois ... souvent ... très souvent ! ... A l'année prochaine ! ... Sous le soleil ...

UNE SERIEUSE QUESTION

Un de nos administrateurs, lors de la dernière réunion du Conseil, a posé une grave question: que vont faire les représentants du Roi? En effet, leur tenue de cérémonie comporte le port du sabre. Vont-ils devoir déposer celui-ci à l'entrée des églises, soit entre les mains de Monsieur le Cardinal, soit sur le bénitier? Et s'ils ne portent pas de sabre, ils ne seront plus en tenue réglementaire.

Tant qu'on y est, je suppose qu'on va aussi enlever aux suisses leur épée et leur hallebarde, car ce sont des armes, et la première est très dangereuse car elle est maniée souvent avec maladresse.

Enfin, la crosse des archevêques a souvent servi d'arme matériellement et moralement, au cours des siècles: nous supposons qu'on va également les en priver.

HONTE SUR LE NOUVEL ABANDON

Un des dirigeants d'une de nos plus importantes sections, officier supérieur en retraite, nous envoie, à son tour, ses réflexions au sujet de l'exclusion des militaires des églises. Et il écrit notamment:

« Ainsi, l'évêque belge ne veut plus voir » (on dit « en accord... ») de militaires en armes dans ses églises, même pour la garde d'honneur du premier Citoyen du pays qui a le tort, semble-t-il, d'être militaire et chef de l'armée. Un docte professeur estime néanmoins que l'honneur des anciens combattants est sauve; un autre exprime le vœu (qu'il est poli!) que le Roi laisse son uniforme dans la garde-robe quand il aura l'intention d'assister aux offices.

« Donc, après le sabre symbolique, c'est l'uniforme qui choque. Bientôt, ce seront les drapeaux (déjà bien rares) aux balcons, les étendards de nos unités, les prises d'armes, les monuments aux morts, les décorations, les bârets verts et, en chaîne jusqu'à l'infini et mesquin, tout ce qui concerne l'hommage à la patrie et à ceux qui l'ont défendue, même au prix de leur vie. Quel trouble est ainsi



« jeté dans l'âme de la jeunesse pratiquante ou non; quel argument mis dans les mains de ceux qui n'attendaient que cela pour justifier leur indifférence, leur abandon, leur objection. »

L'ARMÉE DANS LA NATION

Nous nous attachons ailleurs, dans ce numéro, à faire la recension d'un livre écrit à la mémoire glorieuse de Don Daniel Duesberg, et nous y rappelons incidemment le nom d'une personnalité particulièrement éminente de notre armée d'avant-guerre: le colonel B.E.M. Emilio Gilbert, que nous avons personnellement bien connu dans des activités philanthropiques conjointes et dans d'autres, au sein de ce qui devait devenir l'Armée secrète.

Au lendemain de sa mort au camp de concentration de Gross-Rosen, ses héritiers ont publié chez Wellens-Pay (1945) un ouvrage posthume du colonel Gilbert, intitulé « L'armée dans la nation - L'entre-deux-guerres en Belgique ».

Nous conseillons vivement à ceux qui sont maintenant chargés de responsabilités à propos de notre défense nationale de lire attentivement cet ouvrage: il semble que l'on n'a guère tiré profit des leçons de 1940, et que l'on retombe à plaisir dans les mêmes pièges.

ILLOGISME GOUVERNEMENTAL

Le gouvernement belge a donc décidé de porter à cinquante ans la limite d'âge pour le recrutement dans les services publics: l'arrêté royal portant exécution de cette mesure est daté du 13 septembre 1972, et a paru au Moniteur du 19 dito; il sortit ses effets à la date du 1^{er} septembre 1972.

Mais en même temps, on continue de pensionner des officiers à un peu plus de cin-

quante ans, et des gendarmes nettement à moins de cet âge; et si l'on en croit les bruits qui circulent, on voudrait mettre à la retraite, même à partir de 45 ans, nombre d'officiers, de sous-officiers et de militaires de carrière.

MEME EN URSS

Voilà que même en Union Soviétique, on se plaint des défaillances de l'armée. Le journal « L'Etoile Rouge » s'est lancé récemment dans une vive attaque contre des responsables militaires, en Ukraine surtout, insistant sur le manque de formation idéologique des unités petites et grandes (sur la mauvaise organisation de certains services et sur le manque de discipline et le laisser-aller d'officiers, sous-officiers, et soldats. L'organe de l'Armée rouge a réclamé un renforcement de la préparation militaire, en insistant sur la signification patriotique de ce surcroît de discipline.

Pendant ce temps-là, en Belgique et dans d'autres pays de l'Occident, on s'attache à dénigrer systématiquement l'armée, voire à la démantibuler.

RAJEUNISSEMENT

Le président Mobutu Sese Seko, commandant suprême (sic) — il est vrai que le président Bourguiba porte le titre de « Combattant suprême » — de l'armée zaïroise, a décidé de rajeunir les cadres supérieurs. Il était las d'avoir immédiatement sous ses ordres des généraux et des colonels qui étaient, comme lui, d'anciens caporaux et sergents de la défunte Force publique: il a donc décidé de faire appel à des officiers formés dans les écoles de guerre étrangères, et pour faire passer la pile, les généraux et colonels ont tous été promus à un grade supérieur, dotés d'un collier de l'ordre du Léopard et mis à la retraite.

Voilà une formule dont doit rêver notre ministre de la Défense nationale. Mais le président zaïrois se rend-il bien compte qu'on pourrait, un jour ou l'autre, lui faire subir le sort de ses anciens camarades?

Les droits moraux et matériels des Combattants

L'augmentation des pensions de guerre

Nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro : le gouvernement a déposé, à un court délai, et fait voter par le Parlement, avant les vacances, un projet de loi prévoyant diverses majorations des pensions de guerre, en sus de celles qui résultent de la hausse de l'index des prix à la consommation et qui suivent pratiquement les augmentations accordées aux agents des services publics, avec cette différence que les paiements de ces derniers sont mensuels, ceux des pensions trimestriels.

La loi en question a été promulguée le 9 juin, et publiée au Moniteur belge du 9 juillet. Les dispositions essentielles consistent dans le fait que toutes les pensions de guerre, c'est-à-dire les pensions d'invalidité et toutes les allocations y afférentes (amputation), les pensions de veuves et orphelins et les allocations d'ascendants, bénéficient des augmentations supplémentaires suivantes de leur taux de base :

— aux 2 % d'augmentation prévus déjà par la loi du 8 juillet 1970, à la date du 1er juillet 1972, sont ajoutés, à la même date, 2 autres %. L'augmentation effective au 1er juillet 1972 est donc de 4 %, et porte les pensions à l'indice 123 ;

— deux autres pour cent au 1er octobre 1972 (indice 125) ;

— deux pour cent encore au 1er janvier 1973 (indice 127) ;

— trois pour cent enfin au 1er juillet 1973 (indice 130).

L'augmentation supplémentaire entre le 1er juillet 1972 et le 1er juillet 1973 est donc de 9 %, et effectivement de 11 % tout cela, indépendamment des hausses de l'index.

Comme nous l'avons dit déjà, et ce à plusieurs reprises, en raison du rapport constant entre les pensions de veuves et orphelins, et les pensions d'invalidité, les premières bénéficient des mêmes augmentations que les pensions des invalides.

Une innovation est établie dans la loi du 30 juin 1972 ; elle concerne les allocations d'ascendants. Précédemment, ces allocations n'étaient pas visées par les augmentations successives, et leur dernière augmentation de 25 %, remontait au 1er juillet 1963 ; cela en dehors des augmentations résultant de la hausse de l'index. La nouvelle loi place les allocations d'ascendants dans les mêmes conditions que les pensions de veuves et orphelins, c'est-à-dire qu'elle établit les mêmes rapports constants en ce qui les concerne. Il faut rappeler, en effet, qu'il y a quatre catégories d'allocations d'ascendants ; nous nous bornerons ici à les résumer, car il faudrait plus d'une page pour les énumérer en détail :

a) les allocations de père et mère conjointement, de mère veuve non remariée, de mère non mariée, de mère seule en cas d'abandon, d'abandon ou de désistement du père, mais dont les revenus dépassent le double des minimums exonérés de l'impôt des personnes physiques ;

b) les mêmes, quand leurs revenus sont inférieurs au double des minimums exonérés de l'impôt des personnes physiques ;

c) le père seul, le père et la mère percevant chacun séparément une allocation quand ils sont divorcés ou séparés, la mère remariée ou mariée après le décès de la victime, les personnes remplaçant les père et mère (par exemple, les grand-père ou grand-mère), chaque frère ou sœur de moins de 16 ans ou infirme, et dont les revenus sont supérieurs au double, etc... ;

d) les mêmes, avec des revenus inférieurs au double des minimums exonérés, etc... ;

Pour la catégorie b, le rapport constant avec la pension de l'invalidé de guerre à 100 %, bénéficiaire du statut des grands mutilés et invalides, est fixé à 21 %. Cela signifie donc que les ascendants de ce groupe, qui ont des revenus inférieurs aux montants précisés ci-dessus, percevront dorénavant une allocation correspondant à 21 % de la pension du PGMI à 100 %.

Les ascendants et assimilés de la catégorie d percevront, eux, 50 % des 21 % indiqués ci-dessus, c'est-à-dire 10,5 % de la pension du PGMI à 100 %.

Quant aux ascendants de la catégorie a, c'est-à-dire à revenus supérieurs au double des minimums, etc..., leurs allocations sera de 26,66 % des 21 % de la pension du PGMI à 100 %, soit environ 5,60 % de cette pension.

Enfin, les ascendants et assimilés de la catégorie c recevront une allocation correspondant à 13,33 % des 21 % indiqués ci-dessus, c'est-à-dire environ 2,80 % de la pension du PGMI à 100 %.

Tout cela est un peu compliqué, mais ceux qui voudraient obtenir des explications peuvent les demander. Précisons encore deux points :

a) les pensions de réversion qui sont entrées en application, pour la guerre 1940/1945, le 1er janvier 1972 et qui, pour les 1914/1918, ont été majorées de 32 % par la loi du 8 juillet 1970 ne bénéficient pas des nouvelles majorations ;

b) les pensions militaires du temps de paix et les pensions des victimes civiles de la guerre, qui sont désormais liées aux pensions militaires de guerre par des rapports constants, se trouvent automatiquement majorées des mêmes pourcentages.

Une dernière disposition importante de la loi du 30 juin 1972 : l'adaptation des pensions de guerre à l'indice 130 est considérée par le gouvernement comme correspondant à l'effort fait par celui-ci en faveur des agents des services publics, dans le cadre de la programmation sociale 1972/1973. Dorénavant, et donc à partir du 1er janvier 1974, les pensions de guerre seront liées aux augmentations à intervenir dans le secteur public, et notamment à une éventuelle programmation sociale 1974/1975, si le principe des programmations bisannuelles est maintenu.

Donc, pour nous résumer, et vu que la loi n'était pas promulguée, de telle sorte qu'il n'a pas été possible à la Caisse des pensions de guerre de payer, au 1er juillet dernier, la seconde majoration de 2 %, les titulaires des pensions de guerre percevront, au 1er octobre 1972 :

1°) les arriérés de l'augmentation de 2 % pour le troisième trimestre ;

2°) la pension du quatrième trimestre majorée de 4 % par rapport à celle qu'ils ont touchée le 1er juillet, c'est-à-dire des 2 % supplémentaires au 1er juillet, et des 2 autres % prévus au 1er octobre.

Ils percevront, en même temps, une augmentation de 2 % par suite du fait que l'index a dépassé le chiffre pivot.

A. H.

LES RESISTANTS ET LA RENTE DANS LES ORDRES NATIONAUX

Un des nôtres, membre du comité de la section de Virton, a attiré notre attention sur le problème des résistants ayant accompli des actions d'éclat ou des services exceptionnels, et qui ont reçu des décorations dans les Ordres nationaux. Souvent, ces résistants étaient, en même temps, proposés pour le grade d'officier de la Résistance ; pour cette raison, on leur a refusé le bénéfice de la rente afférente aux Ordres nationaux car seuls, les sous-officiers et les soldats bénéficient de ces rentes.

Actuellement, et alors que vingt-sept ans après la fin de la guerre, il semble que les nominations d'officiers de la Résistance soient terminées, ceux qui n'ont pas été nommés à ce grade et qui sollicitent le bénéfice de la rente pour l'Ordre national qui leur a été octroyé n'obtiennent aucune réponse.

D'après les informations que nous a fournies l'administration des Pensions, il semble que ce soit au ministère de la Défense nationale que les dossiers de l'espèce sont bloqués ; espérons qu'un grand stratège les dégagera bientôt.

LES PRETS AUX VICTIMES DE LA GUERRE

Il est rappelé aux invalides de guerre, aux veuves et aux orphelins de guerre, aux anciens combattants, résistants, réfractaires, déportés, soit en général à toutes les victimes de la guerre, qu'en vertu de la loi du 30 juin 1951, l'Œuvre Nationale des Invalides de la Guerre est autorisée, avec des fonds de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, à leur accorder des prêts notamment pour l'achat ou l'aménagement d'un logement, l'achat de mobilier, de voiture, etc... Les invalides de guerre peuvent s'adresser à l'Œuvre Nationale des Invalides de la Guerre, place Eugène Flagey, 7, 1050 Bruxelles et à ses Secrétariats régionaux.

Les autres victimes de la guerre peuvent s'adresser à l'Œuvre Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, boulevard de Berlaumont, 18, 1000 Bruxelles ou de préférence à ses Secrétariats provinciaux.

LA RENTE COMBATTANT ET DE CAPTIVITÉ pour les hospitalisations, les congés de convalescence et la période de mobilisation.

Un accident matériel ou une distraction a fait que le précédent bulletin ne contenait pas le texte de la motion votée par notre congrès national de Liège, concernant la rente de combattant et de captivité. Le voici réparé.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, réunie en congrès national à Liège le 30 avril 1972, considérant :

— qu'il y a lieu de rectifier certaines anomalies contenues dans la loi du 24 avril 1958 modifiée par la loi du 29 mars 1967, en ce qui concerne les rentes de combattant et de captivité ;

— qu'il n'est pas équitable de pénaliser les hospitalisés pour blessures et maladies par rapport aux autres catégories, et de refuser de prendre en considération les périodes de soins à domicile, congés de convalescence et autres absences régulières pour motif de santé qui sont admises comme service actif ;

— que les mobilisés entre le 26 août 1939 et le 9 mai 1940 se sont acquis des droits à la reconnaissance nationale au moins égaux à ceux reconnus à diverses catégories de bénéficiaires de rentes.

Demande le vote rapide de la proposition de loi 124 (1971-1972, Chambre des Représentants), laquelle a précisément pour objet d'apporter à la législation existante les aménagements nécessaires.

Au lendemain de cette manifestation à laquelle il était présent, notre ami Marcel Remacle, député-bourgmestre de Vielsalm, avait pris l'initiative de se mettre en rapport avec le Secrétaire d'Etat au Budget, en vue de s'informer des possibilités de réserver une suite favorable à nos demandes.

Il est utile de rappeler que lors du dépôt d'une première proposition de loi sous la législature précédente — proposition qui avait été préparée par notre Fraternelle (1), alors que M. Remacle était secrétaire de cabinet du Vice-Premier ministre et ministre du Budget André Cools — ce dernier avait chargé son collaborateur d'examiner ce problème avec notre Président national. Ladite proposition étant devenue caduque, suite à la dissolution des Chambres, elle fut redéposée, à notre demande, l'année dernière (2).

(1) Proposition de loi 759 (session 1970-1971) déposée par E. Gillet et contre-signée par R. Lemers, Ch. Nothomb et L. Olivier. Texte publié dans « Le Chasseur Ardennais » n° 82 du deuxième trimestre 1970.

(2) Proposition de loi 124 (session 1971-1972) déposée par R. Gillet et contre-signée par Ch. Nothomb, L. Olivier et M. Remacle.

Le point de vue de l'administration des Pensions

M. Remacle nous a communiqué copie d'une longue lettre qui lui a été adressée par le chef de secrétariat du Secrétaire d'Etat au Budget, M. Fred De Pauw, et qui reprend la position de l'administration des Pensions à l'égard de notre proposition. En voici de très larges extraits.

... En vertu de cette disposition, seuls les militaires qui avaient été hospitalisés

en raison d'une blessure ou d'une maladie encourue en service et par le fait du service dans les troupes de l'armée de campagne entre le 10 mai et le 28 mai 1940, et qui étaient titulaires, de ce chef, d'une pension de réparation, pouvaient faire prendre en considération la durée de leur hospitalisation pour l'octroi de la rente.

Tenant compte de cet état de choses, les associations patriotiques souhaitaient que tous les invalides de guerre 1940-1945 qui ont été hospitalisés entre le 28 mai 1940 et le 8 mai 1945, et qui ont obtenu des congés de repos ou des congés de maladie ou de convalescence pendant cette période, puissent faire valoir la durée de leur hospitalisation ou des congés précités pour l'octroi de la rente et le calcul de son montant.

En réalité, depuis lors, la loi du 8 juillet 1970 créant de nouveaux avantages en faveur des victimes du devoir militaire ou d'un devoir assimilé (Moniteur du 15 août 1970) a réalisé, pour l'essentiel, l'objet du vœu des associations patriotiques.

En effet, l'article 33 de cette loi a complété l'article 6 § 1^{er} de la loi du 24 avril 1958 créant une rente de combattant et de captivité pour la guerre 1940-1945, tel qu'il avait été modifié par l'article 10, 2^e de la loi du 29 mars 1967, de telle sorte qu'en vertu des nouvelles dispositions, peut être prise en considération, pour l'octroi de la rente, la durée d'hospitalisation subie par :

- 1) les militaires, en raison d'une blessure ou d'une maladie encourue en service et par le fait du service dans les troupes de l'armée de campagne entre le 10 mai et le 28 mai 1940, ou au cours du service effectif accompli jusqu'au 26 juin 1940 pour ceux qui sont passés légitimement en France ;
- 2) les prisonniers de guerre 1940-1945, reconnus dans les formes déterminées par leur statut, en raison d'une blessure ou d'une maladie encourue par le fait de la captivité ou d'une éventuelle évacuation ;
- 3) les prisonniers politiques 1940-1945, reconnus dans les formes déterminées par leur statut, en raison d'une blessure ou d'une maladie encourue par le fait de leur internement ou de leur incarcération, ou d'une éventuelle évacuation.

Les autres catégories de bénéficiaires de la rente (militaires des Forces belges en Grande-Bretagne ou des unités constituées après le 30 septembre 1944, etc.) peuvent également faire entrer en ligne de compte la durée de leur hospitalisation et de leur absence du service pour raison de santé, et cela en vertu de leur statut. Rappelons cependant que les intéressés doivent être titulaire d'une pension de réparation du chef de la blessure ou de l'affectation pour laquelle ils ont subi une hospitalisation, et que cette dernière doit avoir duré six mois au moins, ou du moins, former cette durée si elle est ajoutée à d'autres services.

Pratiquement, tous les bénéficiaires de la rente peuvent donc faire supputer la durée de leur hospitalisation subie au cours de la période du 10 mai 1940 au

8 mai 1945 ; seuls quelques cas pourraient éventuellement ne pas être conformes à cet état de chose.

A cet égard, je pense aux militaires qui ont été hospitalisés à la suite d'une blessure encourue par le fait d'une action de guerre, après le 28 mai 1940, sur le territoire national, ou à ceux qui, ne remplissent pas les conditions de durée et de lieu exigées pour obtenir le bénéfice du statut du prisonnier de guerre, ont été victimes, après le 28 mai 1940, d'un dommage physique encouru par le fait de la captivité ou d'une éventuelle évacuation...

Reste la question des congés de maladie, de convalescence et de repos. A cet égard, l'administration des Pensions fournit une interprétation extrêmement intéressante de sa position en ce domaine, laquelle est d'ailleurs conforme à la logique :

... les absences pour motifs de santé et les congés de convalescence pour une blessure ou une affection ayant donné lieu à l'octroi d'une pension de réparation sont des périodes prises en considération pour le statut des forces belges en Grande-Bretagne et le statut de reconnaissance nationale en faveur des militaires belges qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la guerre 1940-1945 ; par le fait même, ces périodes sont supputées pour le calcul du montant de la rente, celle-ci étant accordée pour la durée pour laquelle les intéressés ont été reconnus bénéficiaires du statut qui les concerne...

La réponse de la Fraternelle

Nous devons, tout d'abord, rendre hommage à l'administration des Pensions pour son exposé très clair, complet et objectif du problème soulevé. Notre Président national l'a fait dans une note de commentaires qu'il a transmise au Secrétaire d'Etat au Budget, sous le couvert du député Remacle. Que ce nous soit d'eux l'occasion de dire qu'il nous arrive assez fréquemment d'être en contact avec l'AP, et que nous y avons toujours trouvé un accueil empreint de la part de fonctionnaires très compétents.

Dans sa réplique, le Président national écrit notamment :

Il est exact qu'une grande partie des injustices résultant de la législation antérieure ont été réparées par la loi du 9 juillet 1970, surtout à la lumière des indications fournies par l'administration des Pensions. Certaines dispositions désignant des bénéficiaires de rente étaient clairement établies : elles concernaient notamment les militaires passés en France avec leur unité, les membres des Forces belges de Grande-Bretagne pour toute la durée de leur appartenance au statut, et les militaires appartenant aux unités constituées après le 30 septembre 1944.

Le problème était nettement moins clair pour les congés de convalescence et assimilés, et la lettre du 5 juillet 1972 fournit, à cet égard, une interprétation très importante. Il n'y avait pas de problème pour les membres des Forces belges de Grande-Bretagne puisque le

énéfice de leur statut leur était maintenu durant leur hospitalisation et leur convalescence, mais le doute subsistait pour les autres, et notamment pour les blessés le mai 1940, lesquels semblaient moins bien traités. Il n'y a plus rien à dire à cet égard, si l'on se réfère à l'alinéa 4 de la page 3 de la lettre du 5 juillet 1972, pour autant bien entendu — et cette exigence doit être considérée comme normale — que les périodes de congés de convalescence et similaires soient couvertes par des documents réguliers, émanant des autorités militaires ou de celles qui en tenaient lieu après le 28 mai 1940, à savoir : le service de Liquidation des dépenses militaires, rattaché au ministère des Finances, l'OTAD ou même, en certaines circonstances, la Croix-Rouge.

Précisons que les périodes de « soins à domicile » dont nous avons fait état à plusieurs reprises, parce que telle était la situation de nombreux blessés, notamment dans nos Ardennes, sont normalement couvertes par des congés de convalescence régulièrement délivrés et doivent, de ce fait, être prises en considération comme périodes de service actif pour la carte des états de services de guerre...

... les congés de convalescence et similaires étant admis pour le calcul de la rente, pour autant qu'ils soient reconnus comme service actif, resterait à régler le sort :

a) des prisonniers de guerre en congé de convalescence et en congé de repos. Mais peut-être ces périodes, étant considérées comme service actif puisque les intéressés ont été payés comme militaires en activité, comptent-elles effectivement parmi les services reconnus ?

b) de certains cas exceptionnels actuellement exclus injustement des dispositions prévues pour les rentes. Citons deux exemples :

1) On exige des militaires qu'ils soient passés légitimement en France, c'est-à-dire avec leur unité. Quid alors d'un militaire belge ayant abandonné son unité dans l'armée de campagne le 29 mai 1940, et s'étant dirigé pour rejoindre les Forces françaises ou britanniques, et qui aurait été blessé, à partir de cette date, à Dunkerque ou ailleurs ? Actuellement, il est, en principe, exclu du bénéfice de la rente ;

2) Parmi les militaires passés légitimement en France et qui ne peuvent prétendre à la rente au-delà du 26 juin 1940, peut se trouver le cas de certains qui ont cherché à rejoindre l'Afrique du Nord ou l'Angleterre, et qui n'y sont pas parvenus, mais qui ont été blessés ; ils ne bénéficient pas du statut des Forces belges de Grande-Bretagne, et dès lors, ne peuvent prétendre à la rente.

En conclusion de ce point, nous pensons qu'il serait, à la fois, plus simple et plus équitable de reprendre le libellé de la proposition de loi 124, dernier alinéa de la page 1, qui règle tous ces cas actuellement en suspens, mais en même temps, ne permet aucune échappatoire pour ceux qui voudraient bénéficier inéquitablement des avantages prévus. Le texte, tel qu'il est rédigé, prévoit qu'il faut qu'il y ait eu blessure ou maladie contractée en service et par le fait du service, et que l'intéressé soit titulaire d'une pension de réparation. Le problème des prisonniers de guerre serait réglé par le fait même ; de plus, ce libellé a l'avantage d'être beaucoup moins compliqué que les dispositions légales actuelles.

les. Il ne resterait plus qu'à reprendre certains éléments du projet de loi 320 déposé au Sénat, et qui concerne les prisonniers de guerre évadés et quelques autres éléments particuliers.

L'acceptation de cette proposition constituerait un minimum, car la proposition de loi 124 va plus loin quand elle suggère des avantages en faveur de deux catégories de victimes de la guerre :

— la première est constituée par les blessés au contact direct de l'ennemi, titulaires d'un chevron de blessure et d'une pension de réparation, pour lesquels on suggère une rente minimum de deux semestres, par rapprochement de ce qui a été fait pour la rente des chevrons de front en faveur des anciens combattants de 1914-1918 ;

— la deuxième a trait aux hospitalisés pour maladie contractée par le fait du service et qui ont été réformés, c'est-à-dire déclarés inaptes. Bien entendu, ce point est plus discutable.

Nous insistons encore sur le fait que ce que nous réclamons pour les blessés et hospitalisés et pour les convalescents, c'est un traitement de stricte justice, c'est-à-dire qu'il faut mettre fin à certaines dispositions selon lesquelles ils seraient moins bien traités que ceux qui sont rentrés chez eux en bonne santé.

Il ne nous appartient pas de faire l'exégèse de la position exprimée par l'administration des Pensions, encore que celle-ci soit très claire et — répétons-le — conforme à une application normale de la loi. En effet, l'arrêté royal du 28 août 1964 « portant statut de reconnaissance nationale en faveur des militaires belges qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la guerre 1940-1945 », stipule, en son article 3, qu'aux services accomplis entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945 (15 août 1945 pour les opérations de guerre hors du territoire européen) est ajoutée « la durée des absences pour motif de santé, lorsqu'elle est due à un fait dommageable ayant donné lieu à l'octroi d'une pension de réparation et si elles ont été autorisées par l'autorité compétente ».

De son côté la loi du 21 juin 1960 « portant statut des militaires qui ont effectué du service pendant la guerre 1940-1945 dans les Forces belges en Grande-Bretagne » écrit en son article 3, § 3, 2° qu'il y a lieu d'ajouter au temps de présence effective pris en considération « la durée de la non-activité pour motif de santé, lorsqu'elle est due à une blessure ou à une maladie ayant donné lieu à l'octroi d'une pension de réparation ».

Qu'on nous comprenne bien : toutes les absences pour motif de santé ne sont pas considérées comme services actifs de temps de guerre et ne relèvent donc pas des deux statuts précités. Il y a deux conditions à remplir : il faut que l'absence soit consécutive à une hospitalisation, et que la blessure ou la maladie ayant exigé celle-ci ait donné lieu à pension de réparation.

Ceux qui, parmi nos camarades, réuniraient ces conditions, mais dont les périodes d'absence pour motif de santé ne figureraient pas à leur carte des états de services de la guerre 1940-1945, devraient s'adresser à l'Office central de la Matricule, 24, rue des Petits-Carmes à Bruxelles, pour obtenir une rectification des inscriptions. S'ils éprouvaient une difficulté, qu'ils transmettent le dossier au président national.

Une précision encore : la grosse majorité des cartes des états de services ont été établies sans qu'il soit procédé à des vérifications approfondies, et parfois même simplement sur base des renseignements

ou attestations fournis par les intéressés, à des employés que des associations patriotiques avaient mis à la disposition du ministère de la Défense nationale. Il n'y a pas lieu de s'étonner, lorsqu'on introduit des demandes de rente de combattant, par exemple, que l'OCM procède à une vérification des mentions figurant sur la carte et en élimine parfois certaines qui ne sont pas fondées.

La période de mobilisation

M. Fred De Pauw, chef de secrétariat du Secrétaire d'Etat au Budget, a adressé une seconde lettre au député bourgmestre de Vielsalm, à propos de la période de mobilisation. Il lui a signalé qu'en ce qui concerne l'octroi de la rente de guerre aux militaires mobilisés entre le 26 août 1939 et le 9 mai 1940, revendiqué par notre Fraternelle (cela figure dans la proposition de loi 124 dont il est question ci-avant), le Président national en a écrit au Vice-Premier ministre et au président du comité de contact des associations patriotiques, et nous avons rappelé la chose dans notre motion qui figure en tête du présent article, le point en question a été examiné le 7 juillet dernier, au cours d'une réunion du groupe de travail « Victimes de la guerre » qui réunit les représentants du gouvernement et des associations patriotiques. Il a été décidé qu'une sous-commission serait constituée pour en discuter. M. F. De Pauw a ajouté, dans sa lettre à M. Remacle : « Il semble toutefois peu probable que cette revendication, vu son coût très important, puisse être réalisée, du moins sous la forme demandée ». Nous ne serons pas trop surpris de cette attitude réservée, ce qui ne signifie nullement qu'il faille abandonner la lutte.

D'ailleurs, dans sa note destinée au chef de secrétariat, notre Président a, à nouveau, développé la question en écrivant notamment :

Nous n'avons jamais caché que notre demande en ce qui concerne l'octroi de la rente aux mobilisés de 1939-1940 constituait une escalade, provoquée par l'extension du droit à la rente à un grand nombre de catégories, et plus particulièrement aux résistants non actifs qui ont été déclarés inscrits sur des listes de mouvements parfois longtemps après la libération, et plus encore aux réfractaires au travail obligatoire qui se sont contentés de se cacher, sans accomplir aucun acte patriotique positif et sans entrer dans la Résistance. Dans de telles conditions, les mobilisés de 1939-1940, et plus particulièrement les Chasseurs Ardennais, auraient bien droit aussi, pour cette période, à une marque de reconnaissance de la nation.

Il a aussi mis en garde contre ceux qui lanceraient dans le débat des chiffres exorbitants de bénéficiaires éventuels, rappelant les phases successives de la mobilisation et soulignant aussi que pour ceux qui n'ont pas été prisonniers de guerre, un très grand nombre n'atteindraient pas le minimum de six mois exigé pour la rente. Il a encore revendiqué, pour la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, de faire partie de la sous-commission à constituer, d'une part parce que nous avons pris l'initiative de la proposition, et d'autre part, « parce que les Chasseurs Ardennais s'étant trouvés en première ligne, la mobilisation a revêtu, pour eux, un caractère beaucoup plus pénible — et dès lors, plus méritoire — que pour les autres unités de l'Armée ».

Nous resterons donc vigilants.

A. H.



1er CHASSEURS ARDENNAIS

NOUVELLE VICTOIRE AU CHALLENGE ALBERT

IL EST DIFFICILE DE TIRER « DEUX LIEVRES » A LA FOIS !

C'est peut être la raison pour laquelle le 1 Ch A a remporté le Challenge Albert 72 et a « loupé » le CHALFUSAS II/72.

En effet, le 1 Ch A, avec ses miliciens comptant quatre mois de service, a remporté brillamment le Challenge Albert.

Victoire nette, sans « bavure ».

1. 1 Ch A	1211,75 points
2. 2 Cy	1178,75
3. 1 Cy	1081,50
4. 2 Ch	1050,—
5. 12 Li	1039,75
6. 6 Li/1	935,75
7. 6 Li/2	874,25
8. 1 C	761,25
9. 5 Li	708,75
10. Lib	524,—

Tandis que le classement du CHALFUSAS s'établit comme suit :

	P1 3	Sec 15
1 C	2	13
5 Li	2	11
5 Li/1	3	13
6 Li/2	2	9
12 Li	3	14
2 Ch	3	12
1 Cy	3	12
2 Cy	3	13
1 Ch A	3	10
Lib	3	12

C'est donc le 12 Li qui est l'heureux vainqueur du Chalfusas II/72

La victoire du 1 Ch A au Challenge Albert permettra-t-elle de voir le 1 Ch A disputer pour la TROISIEME fois le Prix international Leclerc ?



Le Challenge Albert, confié au 1 Ch. A.



(Cliché « Journal du Corps »)

Le 22 juin dernier, à Bourg-Léopold : l'équipe du 1 Ch.A., victorieuse du Challenge Albert (piste d'obstacles et épreuves de tir) va recevoir ses récompenses.



(Cliché « FM »)

Le lieutenant général Toysen, CCFBA, remet le Challenge Albert au Chef d'équipe du 1er Chasseurs Ardennais.



(Cliché « FM »)

CHALLENGE ALBERT

Prise de position pour le tir à la grenade Energa. Cette section du 1 Ch. A. réalisera 15 sur 18 dans cette épreuve.



L'équipe victorieuse du Challenge Albert, entoure le chef de Corps, le lieutenant-colonel BEM Liebens.

CHAMPIONNAT DE FOOTBALL — Saison 71-72

	Matches			Goals			Points
	G/J	G/G	DR	V/P	V/P	TC	
Dellbrück	10	8	1	1	32	9	17
Ardennais	10	6	1	2	17	11	13
6 TTr	10	3	2	5	14	18	8
17 RA	10	3	2	5	13	25	8
Butz	10	3	1	6	17	24	7
Ludenscheid	10	3	1	6	14	22	7

Eternels 2e au football ces Ardennois

Qui sait ? ? ? ? ? Saison 72/73 ???

CORRESPONDANCE

L'adjudant Leuris étant absent (subsistance à l'Ecole d'Infanterie) jusque fin novembre, prière d'adresser la correspondance au 1er sergent-major Jean Talbot, 1 Ch.A. 4090 POST 14 FBA.

CITATION A L'ORDRE DU JOUR

Le caporal Gengoux de la compagnie Sp. lors des tests du peloton éclaireurs, prisonnier d'une unité allemande chargée de représenter le parti ennemi, a fait preuve d'audace et de sang-froid en plongeant tout équipé dans une rivière et, en se sauvant à la nage, est parvenu à regagner seul sa base, provoquant par son comportement l'admiration des membres d'une armée alliée

Etant donné que toute citation à l'ordre du jour est accompagnée de six jours de permission, notre caporal Gengoux s'est vu octroyer un congé « à rallonge »

Bravo Gengoux

TROPHÉE DU MEILLEUR CHALLENGE

Jean Descamps de la 3^e Cie recevra le trophée du meilleur challenge. Ce trophée couvre deux challenges; l'Albert et le Chalfuss.

Toutes nos félicitations Descamps.

RECTIFICATION

Dans notre numéro précédent nous avons omis de signaler (on ne peut pas tout savoir !) que les Adjt. COR Fassotte et Nicolay avaient participé à la Marche de Diekirch. Leur chef de Corps a même reçu une lettre élogieuse signalant que ces deux COR s'étaient particulièrement distingués par leur allant, leur enthousiasme, leur dynamisme, leur bonne humeur et... leur esprit chasseur ardennais.

OPERATION VIGNETTES

L'opération « Vignettes » organisée par Madame Liebens au profit de La Cité de l'Espoir a rapporté la somme de 20.845 FB.

Les militaires du 1 Ch A ont récolté la somme de 10.590 FB. Les annonces insérées dans le « Chasseur Ardennais » ont permis d'encaisser 10.255 FB.

Puissent les vendeurs et les acheteurs trouver ici l'expression des sentiments de reconnaissance de La Cité de l'Espoir et les remerciements les plus vifs de Madame Liebens.

DIPLOME D'HONNEUR DE PORTE-DRAPEAU

Le Diplôme d'Honneur de porte-drapeau a été décerné au 1er sergent-major Talbot (porte-drapeau de la Section 1 Ch.A.).

ENCORE DES MARCHES

Rheindalen : major Dohy, 1er sergent-major Talbot, caporal Labbé, caporal Coulon.

Je me suis laissé dire qu'en fin de parcours certains en avaient « plein les bottes » !

DES MUTATIONS « A LA PELLE »

Major Lefebvre pour l'ERM.
Capitaine Kerger pour l'E.I.
Capitaine Stevelinck pour l'EG.
Cdt BEM Legrand pour l'EM 7 Bde.
VC Rosière pour PR Mat SS.
VC Beylemans pour l'E.I.
Sgt Decueter pour les Para-Cdo.
VC Karre pour le Club Albert.
VC Christiaens pour la 720 Cie Charrol.

Et pour combler la brèche, quelques arrivées : commandant Cauvin, capitaine Ferraro, capitaine Legat, S-Lt. Bodart, COR Laigaux, Fassotte, Godart, Coumans, Massa, COC Caprace, Schandeler et Minette, VC Verrechia.

RENTREE

Le capitaine Frantzen qui avait été gravement accidenté (fracture d'une jambe et d'un bras) a repris du service au 1 Ch.A.

NOMINATIONS

Au grade de lieutenant, le sous-lieutenant Gérard.

Au grade de sergent : Colle, Grégoire, Gielen, Vandenbergh, Trouillez, Amel, Surdilaucourt, Vanderbist, Paste, Vanderrijt, Vilain, Lemal, Pauwels, Georges, Cuvelier, Dewewere, Vanderbecq, Detalle, Fiecherolle, Duchêne, Heuse, Lemeur, Collard, Libert, Adam, Lacassaigne, Roufosse, Houart, Verbustel, Eymael.

Au grade de caporal : Berny, Courroux, Mine, Vaneraynest, Masure, Mathy, De-neubourg, Clause, Adam, Lemmens, Verbruggen.

COMMISSIONNEMENTS

Au grade de sous-lieutenant : Vander Putten, Marq, Deherder, Welwaert, De-loge, Nicolay, Royo.

Au grade de sergent : Paradoms.

Au grade de caporal : Stilmant, Collignon, Huyben, Walling, Brosel, Minet, Pirson, Goedons, Pavet, Descamp.

Nous les félicitons vivement.

MARIAGES

André Vanscheepdael avec Mademoiselle Annie Waterkeyn.

G. Arnold avec Mademoiselle Yvette Pasleau.

S. Seohier avec Mademoiselle Martina Nerinckx.

C. Jeunhomme avec Mademoiselle Josiane Depas.

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

NAISSANCES

Jean-Michel chez le lieutenant de réserve et Madame Michel Carlier.

Rachelle chez le 1er sergent et Madame Vaessen.

LE PRESIDENT S'EN VA

Le major André Lefebvre avait bien voulu accepter la présidence du Club Sportif Ardennais lors de la mise à la pension de l'adjudant Henri Reul.

A cette époque il était S3 du 1 Ch.A. Devenu commandant en second du bataillon il continua de plus belle à lutter intelligemment, psychologiquement, avec un doigté digne d'éloges pour encourager ses « poulaîns » ou encore pour les faire libérer de leur compagnie quelque fois récalcitrante.

Calment, posément, il arrivait souvent à ses fins et permettait d'aligner une équipe valable.

Il venait de « rééquiper » complètement le club en le dotant de nouvelles tenues de football (aux couleurs Ch.A., bien sûr) et de ballons « supersoniques » quand arriva la malheureuse nouvelle apprenant sa mutation pour l'ERM.

Le major Lefebvre (très bien connu au 1 Ch.A. puisqu'il est arrivé il y a douze ans déjà avec le grade de lieutenant) aurait voulu remporter le championnat. Les joueurs aussi, évidemment !

Le président, lui, ne joue pas avec les jambes. Il fait fonctionner son cerveau.

Et le cerveau du major Lefebvre a été sur le point de faire gagner tous les matches. A peu de choses près le trophée du football était à nous !

Monsieur le Président,

Dans une position comme la vôtre il vous était parfois bien difficile de ménager la « chèvre et le chou » et de maintenir le « coq sur le clocher » et le « clocher au milieu du village ». Nous en étions conscients, croyez-le bien.

Nous avons profité pleinement de votre ardeur, de vos connaissances de chef, d'organisateur, de psychologue et surtout de votre esprit Chasseur Ardennais.

L'esprit Chasseur Ardennais vous l'aviez depuis longtemps et c'est pourquoi nous aurions encore voulu vous garder un an parmi nous. Un an, juste le temps de remporter le trophée du football et vous faire réaliser le but que vous envisagiez.

Que ce soit au cours de nos réunions ou au téléphone vous avez toujours pu agencer les mots à votre guise en arrivant ainsi à joindre l'utile à l'agréable. (Certains ignoraient vos talents d'orateur !). Le Club vous en sait gré, mon cher Président.

Puissiez-vous trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

LE PRESIDENT ARRIVE

Le major Kileste a accepté de reprendre la présidence du Club Sportif Ardennais. Son prédécesseur n'aura pas eu grand mal à le « driller » puisqu'il est « feru de football ».

M. LEURIS

COTISATIONS

L'année sociale finit le 31 octobre.

Retardataires, hâtez-vous !

Le montant est fixé à 70 FB minimum.

Le CCP est le 822303 Fraternelle des Chasseurs Ardennais Section 1 CH A BPS 14.

Vous pouvez, en même temps, verser la cotisation 1973 !



L'EGALITE

« Nous voulons l'égalité ». Ce n'est pas là seulement une « ritournelle publicitaire de RTL mais une revendication de la femme qui remonte, sans doute, à notre mère à tous, Eve.

Les femmes sont en passe d'obtenir l'égalité en tous domaines, même devant le service militaire, puisque aussi bien, elles n'en sont plus exclues aux Etats-Unis, pas plus qu'en France, et que la Suisse même accepte des candidates au port de l'uniforme.

Une engagée volontaire vient même d'être désignée, conformément à son choix, pour faire partie de l'équipage, comprenant quatre cents hommes, d'un navire de guerre américain. Espérons qu'elle est bien... cuirassée.

Est-ce un bien, est-ce un mal ? Pour les femmes ? Pour les hommes ? La question reste ouverte.

L'AVIS DE LYSISTRATA

Le très sérieux « Journal de Genève », traitant précisément des revendications féminines égalitaires, et qui relève en passant que le mot « chef » n'a pas de féminin, a imaginé d'aller interviewer Lysistrata, cette pacifiste à sa manière autrement pittoresque que nos sombres constatastaires, cette héroïne d'une savoureuse comédie d'Aristophanes, entrée dans la célébrité pour avoir imaginé de prescrire à toutes les femmes d'Athènes la grève de l'amour, en vue de contraindre les hommes à conclure la paix avec Sparte. Eh bien ! notre héroïne n'est pas emballée par l'égalité, et elle met en garde les femmes du XX^e siècle : « L'égalité des droits n'est pas l'essentiel : ce qui compte, c'est l'usage que vous en saurez faire. S'il vous suffit d'imiter l'homme et de passer, à votre tour, ses différentes détroites en les réajustant, si vous sacrifiez aux mêmes idoles que vos partenaires mâles, alors votre émancipation ne sera qu'un conformisme renforcé... »

Et Lysistrata, dont le nom veut dire « Celle qui licencie les Armées », d'inviter les femmes à rester elles-mêmes car ce sont les hommes qui les entraînent et les encadrent, et qui ainsi retournent contre elles leurs revendications d'égalité.

Au reste, Jean-Jacques Rousseau, savant philosophe s'il en fut, n'a-t-il pas écrit : « Plus les femmes voudront ressembler aux hommes, moins elles les gouverneront, et c'est alors qu'ils seront vraiment les maîtres... ».

LES SANGLIERS ET LA MUSIQUE

Un cultivateur vendéen a, paraît-il, trouvé le moyen d'éloigner les sangliers de ses cultures, et ce en onduant dans un champ, à proximité de la forêt, un récepteur radio à transistors. Il paraît que les sangliers se sont bien gardés de sortir de la forêt. D'autres paysans ont alors adopté la même méthode, avec le même succès.

Faut-il en conclure que les sangliers sont éloignés par la musique ou subjugués par elle ? On sait que feu TS, la première mascotte du 1 Ch. A., marquait le pas dès que la musique se mettait à jouer. Attendons le jour où un sanglier avertira un transistor : nous aurons une autre musique.



3. CHASSEURS ARDENNAIS

SOUVENIR DU 2^e SUCCES AU CHALFUSAS

(cf. précédent numéro)



Qu'importe la fatigue et le poids supplémentaire du Challenge. Rayonnent, le peloton victorieux défile impeccablement.

(Cliché « Journal du Corps »)



(Cliché « Journal du Corps »)

Le lieutenant général Teyssens, commandant en chef des FBA, remet au lieutenant Maréchal le Challenge du fusilier d'assaut, enlevé du haut de la lutte par le 3 Ch.A. à Vogelsang en mai dernier.

EXERCICE «CANTONS 72» ET REMISE DE HURES



Remise de bétel à la hure par le colonel BEM Marlière.

Les 21, 22 et 23 août s'est déroulé, dans la région des cantons de l'Est, l'exercice « CANTONS 72 », auquel participaient le peloton Eclaireurs et la 3^e Cie du 3 Ch.A.

Les buts de l'exercice étaient, d'une part, de terminer le service de la classe 71-72 en beauté, en éprouvant le cadre et la troupe, et, d'autre part de tester la mobilité de l'infanterie légère. Le thème de l'exercice était le suivant : des parachutistes et partisans ennemis infestaient une région que le 3 Ch.A., parfois avec d'autres unités, devait nettoyer, et dans lequel il devait reprendre des objectifs conquis par l'ennemi.

L'exercice « CANTONS 72 » débuta par une alerte après laquelle la compagnie d'exercice et le peloton Eclaireurs rejoignirent une zone de bivouac dans la région de Beho. Après une nuit passée sans trop d'incidents, la 3^e Cie, renforcée du peloton Eclaireurs, boucla et nettoya un bois dans la région de Sart-lez-Saint-Vith, où des partisans s'étaient réfugiés pendant la nuit.

Cette mission à peine terminée, la 3^e Cie fit mouvement vers Faymonville afin d'y reprendre une Station-Radar tombée aux mains des Paras ennemis, représentés par nos éclaireurs. Cette opération terminée, il était 18 h, et déjà le commandant de la

mission : infiltration de nuit et à pied de la 3^e Cie vers Logbiermé à partir d'une zone de dispersion située à Pont.

Quant aux éclaireurs, ils jouaient les ennemis, et une fois la clairière bouclée, tentaient avec succès de s'en évader par infiltration.

Bref, c'est bien fatigués que nos futurs démobilisés terminèrent l'exercice à 6 h du matin le 23 août. Pourtant, ce n'était pas fini : il leur restait une évasion à effectuer dans le cadre suivant : l'ennemi avait percé le front sur le Rhin à plusieurs endroits ; le 3 Ch.A., entouré et menacé par des points blindés devait détruire ses véhicules et rejoindre la position Ourthe en franchissant la Salm à un endroit susceptible de ne pas être tenu par l'ennemi. Cette mission devait nous amener au-dessus du rocher du Hourt.

Quoique harassés, c'est avec brio que chacun accomplit cet exercice de haute voltige. Cet exercice démontre, une fois de plus, combien nos jeunes miliciens, même à « 2 demain matin », sont toujours prêts à résister et à mourir.

Après l'exercice, il y avait la prise d'armes. C'est ainsi que le 3 Ch.A. au grand complet se retrouva sur la magnifique esplanade du Château de Farnières.

Parmi les nombreuses personnalités qui honorèrent la cérémonie de leur présence, citons le général-major Hoyos, commandant de la 3^e Circonscription militaire et commandant de Division, le colonel B.E.M. Marlière, chef d'état-major de la 3^e Circonscription, commandant militaire de la province de Liège et commandant de brigade, le lieutenant-colonel Gochel, officier

d'état-major à la 3^e Circonscription militaire, le général-major e.r. Champion, président d'honneur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, M. Catin, président de la Fraternelle section de Vielsalm, l'abbé Widart, qui mit très aimablement la propriété à la disposition du 3 Ch.A.

Avant de procéder à la remise du couteau de chasse, le lieutenant-colonel B.E.M. Detrembleur, rappela aux futurs démobilisés les étapes principales de leur service militaire et les félicita pour leur comportement aux différents challenges et manœuvres auxquels ils participèrent. Il rappela à chacun qu'un service militaire bien compris est un tremplin pour le véritable départ dans la vie.

La prestation de serment des sous-lieutenants Domken, Picard et Thiry et des sergents Nandrin et Blondia fut suivie par la remise du couteau de chasse au soldat milicien le plus méritant du bataillon, le SM Rüsseler de la 3 FUS.

Le général-major Hoyos aide du colonel B.E.M. Marlière, du général-major e.r. Champion et de M. Catin, remit alors la hure aux nouvelles recrues du 3 Ch.A.

La cérémonie se termina par un défilé de tout le bataillon, Clotilde en tête.

LA VIE AU BATAILLON

Distinctions honorifiques :

— Par arrêté royal n° 14632 du 7 avril 1972, la décoration militaire de 2^e classe est décernée au Cpl Gilbert Bancken.

Nominations :

- B. Petit est nommé au grade de lieutenant, à la date du 26 décembre 1971.
- R. Blondia est nommé sergent à la date du 22 juillet.
- Les Sdts VC G. Louvet et O. Kartheuser sont nommés au grade de caporal à la date du 1^{er} juin.
- Le Soldat VC J. Maron est nommé au grade de caporal à la date du 1^{er} juillet.

Mutations :

- Le Capi-Cdt Cauvin passe au 1 Ch.A. à la date du 1^{er} août.
- Le Cdt BEM Marchal est passé à EM 1 Corps le 1^{er} août.
- Le Cpt. Wiame est passé au 3 Ch.A. le 26 juin.

Brevet :

— L'automônier Stas a obtenu le brevet de 1^{er} de cordée le 1^{er} juin.

Mariages :

- Le Sgt/Som J. Reuter de la 3 FUS a épousé Mlle M. Junk le 6 septembre à Crombach.
- Le Sdt VC J. Leyens de la Cie EMS a épousé Mlle E. Feyen le 30 juin à Meyerode.

Relations avec unités étrangères :

- Comme les années précédentes, une délégation du 3 Ch.A. a participé à la commémoration de Sidi-Brahim, au 7 BCA à Bourg-St-Maurice (Savoie) du 15 au 19 septembre 1972.
- Le 7 BCA est le régiment français jumelé au 3 Ch.A.
- L'Amicale des anciens Chasseurs alpins italiens a invité une délégation du 3 Ch.A. à un séjour à Venise du 22 au 25 septembre 1972.
- Des comptes rendus de ces deux voyages paraîtront dans le prochain numéro.

1 Ch A

LA MARCHÉ DE LA MORT

(100 km en 24 heures... et ... à pied !).

Amis Chasseurs Ardennais, ne croyez pas qu'il s'agit d'une légende !

Lors de la grande guerre en 1914, au mois d'août, l'Armée Belge, dans des conditions épouvantables a dû effectuer cette marche lors de la retraite d'Anvers jusqu'à l'Yser où ils allèrent s'illustrer de belle façon. Harassés par la fatigue, fourbus par plusieurs nuits et journées de combat très violentes, les soldats belges qui se sont repliés d'Anvers ont dû accomplir cette marche de 100 kilomètres, en capote, avec leur équipement et armement, avec la fatigue des mois de guerre... que nous ne connaissons pas mais que peuvent nous conter les quelques survivants de cette épopée.

Vous pourrez toujours rétorquer en disant que pour sauver sa peau l'homme peut réaliser l'impossible !!! Il n'empêche qu'il faut le faire !!!

D'où est venue l'idée d'organiser cette marche ?

C'est une organisation de jeunes de Bornem et des environs qui a voulu commémorer le souvenir de cette terrible marche de la mort de 1914. Un mouvement de jeunes dénommés Cadee a organisé pour la première fois cette marche internationale en 1970.

L'essai fut concluant et en 1971 le nombre de marcheurs avait doublé. Cette marche ne pouvait pas laisser des Chasseurs Ardennais indifférents ! Aussi, quelques marcheurs bien décidés du 1 Ch A ont répondu « présents » à l'invitation des organisateurs de la troisième marche internationale de la mort qui s'est déroulée du 12 au 13 septembre.

Maintenant au nom des marcheurs du 1 Ch A qui ont fait honneur à la devise des Chasseurs Ardennais « Résiste et Mords » je vais m'efforcer de vous faire vivre cette marche « de la mort » qui porte bien son nom.

Quelques jours avant le grand départ, il avait été décidé que l'adjudant Cor Fussotte (Compagnie Sp) marcherait en individuel afin de se « tester » et de réaliser un « temps » et que les quatre militaires de la compagnie EMS (tiens, pas possible pour des « planqués » de l'EMS) trois miliciens Stoffels de la Section du Personnel, Goessens et Brandt du Peloton Médical et un sous-officier (1^{er} sergent-major Talbot) marcheraient en groupe.

Le 12 août, départ de Spich à 13 h 30 (par la route).

À la frontière belge, un petit calculateur du groupe s'écriait que 100 km venaient d'être accomplis (distance Spich-frontière belge !). C'était la distance de la marche de la mort.

Nous arrivons à Bornem vers 16 heures 30 pour nous présenter au secrétariat du comité organisateur et y enlever les cartes-contrôle.

La friterie du village est accueillante nous y consomons un repas léger. A 20.00 heures, derrière un cerceau orné d'une tête de mort suivi de la fanfare locale 349 participants prennent le départ en traversant Bornem en cortège « funèbre » où une foule immense assiste au départ de cette troisième marche internationale de la mort.

Km 10 : premier contrôle. L'adjudant Cor Fussotte se trouve déjà avec les marcheurs

de « tête ». Le groupe des Chasseurs Ardennais est emmené par celui qui s'est fait appeler « Alter Hase » (le vieux lièvre qui n'est autre que le 1^{er} sergent-major Talbot). Ils sont bien groupés et marchent à l'aise.

Km 20 : deuxième contrôle avec 10 minutes d'arrêt.

Km 30 : tout va bien; toujours rien à signaler.

Km 38 : quatrième contrôle et toujours rien à signaler... puisque tout va bien. Km 52 : cinquième contrôle. Nous avons atteint Alost et il est 05.35 h.

Petit « repos » pour repartir à 06.45 h après avoir consommé un repas chaud et reçu quelques petits « soins ».

Km 64 : sixième contrôle. 10 minutes de repos (la fatigue commence à se faire sentir tout doucement). C'est à ce moment que « Ras le bol » (c'est un des gars de l'équipe) fait son apparition !

Km 75 : septième contrôle où une halte de 40 minutes est nécessaire pour faire soigner les élopés. Après les soins la « remise en marche » est bien difficile.

Alter Hase stimule les énergies et « Ras le bol » remonte le moral.

Le groupe se divise en deux; les moins valides à l'avant, les autres (qui ne valent pas beaucoup mieux !) à l'arrière.

Coupage les gars, il ne reste plus que 25 km. Et ou « redémarre » tant bien que mal !

Km 84 : huitième contrôle... 10 minutes de repos.

Km 90 : neuvième contrôle et encore 10 minutes de repos. C'est entre le 8^e et le 9^e contrôle que nous « récupérons » « Ras le bol » qui, assis le long de la route, cherche la manivelle à « remonter le moral ».

Km 95 : contrôle volant... encore 5 km !

Ce furent les 5 km de la souffrance où la fatigue la plus tenace n'arrangea nullement les choses.

C'est ici, malgré notre bonne volonté et notre esprit de corps que se manifesta une drôle de devise... « chacun pour soi etc... Dieu pour tous ! ». Qu'importe, après tout, le but était proche et nous étions persuadés qu'à ce moment il n'y aurait pas d'abandon dans notre groupe.

Enfin, Bornem était là. Nous ne sentions plus les cloches, ni la souffrance, ni la fatigue. La population nous remonta le moral. C'était fini... !

Le but poursuivi d'une part par l'adjudant Cor Fussotte et d'autre part par le groupe de la compagnie EMS était de mettre les Chasseurs Ardennais en évidence. Ce double but a été pleinement réalisé.

En effet, l'adjudant Cor Fussotte est arrivé premier militaire avec une heure d'avance sur le 2^e militaire qui est un Para-Commando habitué à ce genre de marche et « Alter Hase » a amené son groupe à l'arrivée dans les délais prévus par les organisateurs.

Cette petite équipe a montré que, malgré le confort, le progrès, les voitures et les moyens de locomotions actuels, les « petits-fils » sont encore capables de souffrir et de refaire, s'il le fallait, ce que nos « grands-pères » firent en 1914.



20^e D'ARTILLERIE

LES FASTES

Les Fastes du 20 A ont eu lieu à Werl, le 10 juin dernier.

Après l'accueil des familles et l'office religieux à la mémoire des morts du 20 A, célébré par l'aumônier Michel, l'après-midi s'est déroulée la traditionnelle prise d'armes en présence du lieutenant général Blondiau, chef de la Maison militaire du Roi et ancien chef de Corps; du général-major Braekmans, commandant l'artillerie du 1er Corps du colonel BEM Van de Wael, directeur de l'artillerie, des anciens chefs de Corps, les lieutenants-colonels Schmitz et Urbain; du lieutenant-colonel BEM Liebens, chef de Corps du 1er Chasseurs Ardennais; et du lieutenant-colonel BEM Detrembleur, chef de Corps du 3e Chasseurs Ardennais; d'une délégation du 24e MSL Rgt RA britannique et du 2e Bon du 92e Rgt d'artillerie USA; de MM. R. Piedbeuf, vice-président national de la Fraternelle, remplaçant le président national, empêché par ses occupations professionnelles; Gillet, 1er échevin de la ville d'Athus, ancien Ch. A., membre de la Fraternelle, et une délégation de la section d'Athus conduite par son président, Léon Spoidenne, sans oublier notre ami Georges Robette, ancien du 20 A en 1940 et toujours fidèlement présent aux fastes de son ancienne unité.

Après la mise en place des troupes entraînées par la musique du 1er Corps, le lieutenant-colonel BEM De Smedt, chef de Corps, a procédé au salut à l'étendard porté



(Cliché « Journal du Corps »)

Dans notre numéro 89, nous avons annoncé que le 20 A recevrait prochainement de nouveaux obusiers, ultra-modernes, à savoir HOW 8 ln SP M 110 — Poids : 26,6 t; portée de tir : 15 km; autonomie : 725 km; dimensions : hauteur 2,92 m, largeur 3,15 m et longueur 7,20 m. La remise officielle a été faite en mars par le lieutenant général Roman, chef d'Etat-Major de la Force terrestre.

par le Cdt F. Wauthier et encadré, comme il est de tradition maintenant, par les drapeaux des 1 et 3 Ch. A. Le chef de Corps a prononcé ensuite une allocution où, après avoir remercié les autorités et salué les

familles, il rappela les origines du régiment et les journées des 10 et 11 mai 1940 sur le canal Albert, qui furent tragiques pour le régiment d'artillerie des Chasseurs Ardennais.



(Cliché « FM »)

Les nouveaux mastodontes du 20 A ont constitué une des attractions du défilé du 21 juillet.

Ce fut ensuite le dépôt de fleurs au monument par le chef de Corps, par le vice-président au nom de la Fraternelle, et par l'échevin Gillet pour la ville d'Athus.

Après le Last-Post suivi de l'hymne national, le chef de Corps a reçu la prestation de serment des sous-lieutenants Noël et Decoster, et du MdL Berlier, et a remis la chevalerie de l'Ordre de la Couronne au Cdt Renard.

Eut lieu ensuite la cérémonie des adieux de l'adjudant-chef Pattyn, adjudant de Corps, atteint par la limite d'âge, et à qui le chef de Corps, après avoir rappelé sa carrière passée complètement à l'artillerie, remit un stick d'honneur.

Après la parade de la Musique du 1er Corps, eut lieu le défilé, au son de la marche des Chasseurs Ardennais, de tout le matériel du Bon avec ses nouveaux obusiers de 8" sur châssis M 110. Ce défilé était la clôture de cette journée du souvenir.

Il y a lieu de remercier le lieutenant-colonel BEM De Smedt, chef de Corps, le major Hayez, commandant en second, l'aumônier Michel, le commandant Wauthier ainsi que tous les officiers et sous-officiers du Bataillon pour l'amical et spontané accueil réservé à tous leurs invités.

R. et G.

Des enfants d'Athus, accueillis au 20 A

Du 27 au 31 mars dernier, 53 enfants d'Athus ont séjourné à Werl, au 20e Bataillon d'Artillerie. Athus est la ville marraine du 20e d'Artillerie, et à ce titre, il avait invité cette imposante délégation à passer avec lui une partie de leurs vacances de Pâques.

Ces enfants, filles et garçons âgés de 10 à 14 ans, sont tous membres du club « Athus Natation ». Tous les jours, ils ont pu s'entraîner au bassin de natation d'Unna où ils se sont fait de nombreux amis parmi les membres du club local.

Une grande compétition eut lieu, le 26 mars, entre l'« Unna Schwimmerein » et l'« Athus Natation ». Les Athusiens se sont défendus brillamment et ont remporté plusieurs épreuves.

Le reste du temps a été consacré à la visite du très beau Sauerland : Un maréchal des logis du 4e Chasseurs à Cheval leur a dévoilé les beautés d'Arnsberg, et les officiers du 20e d'Artillerie les ont conduits à travers musées et curiosités.

Une réception à l'hôtel de ville de Werl clôtura la visite. Une formidable semaine, et pour Athus, et pour le 20e d'Artillerie.



(Cliché « Journal du Corps »)

Les chefs de pièce et les chauffeurs du 20 A devant leurs nouveaux SP M 110.



(Cliché « Journal du Corps »)

Défilé des batteries Alpha et Bravo du 20 A, devant le lieutenant général Roman, Chef d'Etat-Major de la Force terrestre; le lieutenant général Teyssie, CCFBA et le général-major Braekmans, commandant l'artillerie du 1 (BE) Corps.

ABONNEMENTS DE SOUTIEN

Le montant des abonnements de soutien, pour les non-membres, a été porté à 50 F pour quatre numéros, depuis le premier janvier 1972.

Versements : C.C.P. 2133.93

« Le Chasseur Ardennais » 1080 Bruxelles.

On accepte aussi au même C.C.P.

2133.93 des versements pour le soutien

du bulletin.

UN CHASSEUR ARDENNAIS...

VI

Quelques jours après, nous étions nous-mêmes pris à partie par un fort détachement de « Vlasovs » ou Ukrainiens enrôlés dans l'armée allemande. Après un combat bref mais d'une rare violence, l'ennemi sur le point d'être encerclé prenait la fuite, emmenant l'un de nos officiers que la griserie du combat avait entraîné trop loin de nos lignes. Nous devions retrouver le corps de ce brave quelques heures plus tard; il avait été abattu au bord du chemin de retraite d'une balle dans la nuque.

Nous inspirions une telle panique à la race des Seigneurs qu'il me fut donné d'assister à quelques jours de là, à un spectacle d'un comique désopilant. Un camion avec remorque passait à proximité de nos avant-postes qui ouvrirent le feu à 400 m. Aussitôt le véhicule s'arrêta, un Boche en descendant, il détacha rapidement la remorque afin de filer plus vite, mais le chauffeur resté au volant démarra à toute vitesse abandonnant sur la route son camarade qui affolé, enlève ses bottes jugées trop encombrantes, pour tenter de rejoindre à la course, le véhicule de son ami trop pressé.

LIBERATION

Les Russes faisaient de rapides progrès en Hongrie et en Slovaquie. C'est ainsi qu'un matin, le bruit du canon tout proche annonça à tous la jonction imminente avec l'irrésistible armée rouge.

Une patrouille qui rentrait avait pu dans la vallée opérer le premier contact. A cette nouvelle, le camp fut vidé en quelques minutes, chacun se précipitant vers le village proche occupé depuis l'aube par les troupes victorieuses. La rencontre fut délicate. Ces farouches soldats ne savaient comment témoigner leur admiration à la petite troupe qui avait pu vivre si dangereusement pendant des mois au milieu de lignes ennemies. Les officiers surtout ne tarissaient pas d'éloges sur l'efficacité de notre action de harcèlement.

Mais si chaleureux que fussent les témoignages de sympathie, ils devaient être abrégés car l'ennemi était encore à portée de mitraille et s'accrochait désespérément à la montagne voisine derrière laquelle il tenait en réserve des moyens redoutables. Notre connaissance parfaite de la région nous valut le périlleux honneur de tourner la position afin d'aider nos amis au moment où ils attaquaient de face. Les détails de l'opération furent fixés séance tenante et nous regagnâmes le camp pour fournir les armes et nous préparer au dernier combat qui s'annonçait sévère.

Toute la troupe était cette fois mobilisée et par petits groupes gagnait par les sentiers abrupts et à la faveur d'un long détour, l'arrière de l'ennemi.

Vers le soir, le dispositif d'attaque était à pied d'œuvre et au signal, le combat s'alluma par surprise. D'abord amorcée à la grenade, puis presque à bout portant à la mitraille la bataille dégénéra partout en farouches corps à corps.

Après trois heures, l'ennemi ne voulant à aucun prix, tomber aux mains des partisans qu'il craignait par-dessus tout, se

rendait à l'armée russe: ils étaient 1.500 officiers et soldats.

Dans la bagarre nous laissons une vingtaine des nôtres tués sur le terrain; les blessés ne se comptaient pas.

De retour au village, ce dernier succès fut fêté dans l'ivresse générale; notre tâche finissait ainsi sur un coup magistral.

Le lendemain, nous partions en camions pour Poprad, afin d'y être démobilisés dans la caserne de la ville.

La population de 20.000 habitants faisait à ses libérateurs un accueil indescriptible. Et pourtant, le Boche avait laissé la ruine et la désolation derrière lui. La plupart des maisons avaient été systématiquement brûlées: les usines détruites à la dynamite; les voies de chemin de fer coupées de vingt en vingt mètres; les installations téléphoniques et télégraphiques scientifiquement sabotées. Et malgré cette dévastation, la joie éclatait dans tous les cœurs, épanouissait tous les visages. Je gardai toujours en ma mémoire le spectacle de ce peuple d'hallucinés dansant sur les ruines de tout ce qui avait été sa richesse, son orgueil et sa raison de vivre.

Ce n'était partout que drapeaux: chaque maison, chaque pan de mur, chaque morceau de décombres arborait érièvement les couleurs du pays. On eût dit qu'en recouvrant la liberté, ces gens hier encore atterrés d'épouvante, étaient subitement pris d'une crise de folie collective.

Mais il était temps pour nous de mettre un terme à l'aventure et de penser au retour, au retour que nous attendions depuis cinq ans!...

SUR LE CHEMIN DU RETOUR

Il nous tardait en effet, de retrouver la patrie enfin libre. Mais le problème était complexe au milieu d'un pays dont les moyens de communications n'existaient pratiquement plus.

Il fallait donc une fois de plus, user d'initiative et d'audace.

En camion, après 100 km de course sur des chemins qui avaient été carrossables, nous gagnâmes d'abord Kosice, petite ville hongroise de frontière. Ce fut pour apprendre à la gendarmerie russe qu'un vaste camp de rassemblement se constituait à Navy-Sachy dans le sud de la Pologne soit à 200 km. Nous résolûmes d'entreprendre la route... à pied, marchant le jour; la nuit logeant dans les villages. Mais les difficultés de la marche vinrent bien vite à bout de nos bonnes résolutions; et puis au fond, ce camp ne nous attirait pas outre mesure, nous préférons nous débrouiller en groupes restreints persuadés de trouver plus aisément les moyens de locomotion nécessaires.

Après 50 km, nous faisons demi-tour; nous étions résolus à chercher l'appui de la légation de France à Bucarest.

Notre qualité de combattants nous valut la faveur des papiers indispensables à nos pégrinations car la police russe était impitoyable et ne badinait pas avec les étrangers. De retour à la frontière hongroise, un train de munitions nous amena à Debreczen,

où nous dûmes trouver place dans un express en partance pour Bucarest. Les pays traversés étaient jonchés de camions, tanks, convois incendiés témoignant du désastre subi par l'orgueilleuse « Wehrmacht ». Tandis que partout les groupes de paysans se hâtaient d'engranger ce qui subsistait de la récolte de maïs que les événements n'avaient pas permis de faire à la bonne saison. Notre voyage fut interminable à travers les défilés des Carpathes où la plupart des tunnels avaient été bloqués par l'ennemi en retraite. Après mille détours, nous débouchâmes enfin dans la vallée roumaine aux célèbres et innombrables puits et raffineries de pétrole.

Enfin, le 3 mars vers midi, après un voyage de huit jours, nous descendions en gare de Bucarest.

La ville n'a rien de comparable en étendue, en richesse d'architecture, en beauté tout court, à la merveilleuse Budapest. La propreté y laisse beaucoup à désirer. Il est vrai que le passage de la guerre venait de bouleverser profondément son existence.

Une fraction importante de la population paie couramment le français et se montre fière d'étaler les mœurs d'un pays avec lequel elle eut toujours tant d'affinités dont elle semblait se repentir amèrement d'avoir trahi l'amitié séculaire en liant son sort à celui de l'axe enfin brisé.

Notre premier soin fut de nous rendre à la légation de France; nous y fûmes reçus avec enthousiasme et avec la promesse d'un rapatriement rapide par avion jusqu'à Marseille via l'Italie. Et tout d'abord on s'empressa de nous rendre un aspect présentable, digne des pays que nous représentions. Notre équipement baroque et les habitudes prises au cours des longs mois de vie sauvage et presque féroce que nous venions de vivre demandaient une réforme urgente et profonde.

Nous fûmes donc rhabillés de bas en haut et on trouva pour nous un logement confortable dans un hôpital. La nourriture était excellente et au bout de quelques jours, la civilisation avait repris sur nous tous ses droits. Chaque jour, nous nous informions du départ tant attendu, lorsque nous apprimes avec quelle amertume, que les transports américains n'avaient plus l'autorisation d'atterrir dans le pays.

Pendant dix jours, nous dûmes prendre contact avec la vie roumaine.

Un détail frappant lorsqu'on traverse cette ville, c'est le nombre de porteurs de pétrole et d'essence criant et vendant leur marchandise de porte en porte; c'est que le pétrole est là-bas le plus courant et le plus économique des combustibles, chaque maison en fait une ample consommation.

Les distractions ne manquaient pas autour de nous, mais si notre tenue militaire nous permettait d'user gratuitement des moyens de transport, le peu d'argent de poche fourni à la légation ne nous permettait que d'assez rares entrées dans les cinémas, les bars, etc. La vie était terriblement chère dans ce pays ruiné aux vivres rares; je dus même me résoudre à vendre ma montre bracelet. Le produit de cette liquidation me rapportait 2.000 roubles qui transformés en monnaie du pays me donnaient 80.000 leis. Une fortune pensez-vous; comparez plutôt: une entrée de cinéma coûtait 200 leis, un modeste brioche le

même prix, pour un repas moins que confortable on vous prenait de 800 à 1.000 leis, un costume atteignait la somme astronomique de 150.000 leis. On comprendra que dans ces conditions, nos modestes ressources devaient être bien vite épuisées.

C'est avec la plus grande satisfaction que nous reçûmes la nouvelle de notre départ le lendemain pour Odessa avec un groupe de 80 Français, parmi lesquels nous eûmes le bonheur de retrouver notre brave capitaine D... que nous avions perdu quelque part au maquis slovaque et dont les récits avaient frappé d'admiration les autorités françaises et roumaines de Bucarest.

Le lendemain, nous quittions donc la ville emportant nos maigres provisions de voyage que nous avions dû réunir à nos frais et à grand-peine.

Dès le deuxième jour, nous franchissions la haute clôture de barbelés marquant la frontière de Bessarabie et quelques kilomètres plus loin, le train déversait le chargement humain dans un camp pour étrangers où les formalités de vérification des passeports devaient nous retenir pendant dix nouveaux longs jours.

Pays fertile que cette région du sud-est européen mais que les malheurs de la terrible guerre avaient rendue inculte faute de main-d'œuvre. Une grande partie des maisons construites en briques d'argiles séchées au soleil s'étaient écroulées dans la tourmente tandis que les vastes champs étaient labourés d'ormières creusées par le passage des milliers de tanks lourds et des immenses convois d'approvisionnement. Partout dans les gares, les braves gens nous faisaient un accueil sympathique et nous vendaient le vin de ce pays que les combats farouches avaient partout marqué d'affreux ulcères. Dans les plus grandes gares, d'importants dépôts de maïs représentant la récolte des fermes collectives des environs, s'accumulaient.

Le 22 mars, nous descendions à Odessa. Nous avions roulé pendant une semaine pour effectuer un voyage de 300 km.

C'est encore un hôpital désaffecté qui nous hébergeait en attendant le départ au bateau. Malgré notre hâte d'embarquer, le séjour paraissait assez agréable. A quelques centaines de mètres devant notre home, s'étendait la mer Noire hérissée des grands mâts des navires du port.

Le lendemain, un colonel russe ayant appris que dans la colonie assez nombreuse que nous formions se trouvaient des combattants du maquis slovaque, invita ceux-ci à le suivre à la station de radio où après nous avoir félicités il nous donna la faveur d'envoyer un message à nos familles. C'est ainsi que le soir du 23 mars, quelques mots s'envolaient de la lointaine Russie et apportaient instantanément aux miens la promesse d'un prompt retour.

Pendant les quelques jours qui suivirent, nous eûmes la faculté de visiter la ville. Certes, si des quartiers se trouvaient transformés en monceaux de ruines, d'autres avaient conservé intact l'aspect riant des jours de paix avec leurs parcs splendides et leurs beaux monuments. La note pittoresque était donné par le grand nombre de femmes agents qui réglaient la circulation à chaque coin de rue.

Le 31 mars, les 500 Français reçurent l'ordre de se préparer pour le grand départ

...DANS LES MAQUIS SLOVAQUES

par Albert LEROY

fixé au lendemain. Pour une raison mal définie, l'embarquement était ajourné pour les quelques Belges qui se trouvaient là. Cette exclusivité que rien ne justifiait, était ressentie par tous mes compatriotes comme un soufflet cinglant. Croire que nous nous en tiendrions sagement à cette décision était mal connaître l'esprit frondeur de notre race.

Nous sortîmes du camp en cachette afin de solliciter l'appui de la délégation anglaise qui se trouvait en ville. Nous eûmes la satisfaction d'en sortir avec la promesse d'embarquer sur le plus prochain transport anglais en partance. Mais rentrés au camp, quelle ne fut pas notre joie, lorsqu'on nous apprit, revirement inattendu, notre admission au nombre du contingent français.

Les bagages n'étaient pas bien nombreux et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, tout était bouclé, paré, fini, prêt pour le grand voyage.

Le 10 avril, la troupe joyeuse se trouvait sur le quai parmi les démolitions invraisemblables que les charges des dynamiteurs allemands y avaient accumulées. Néanmoins, le port s'animait d'une activité fébrile. Des bateaux de toutes nationalités évoluaient au large ou attendaient, amarrés le long des quais provisoires hâtivement aménagés.

C'est sur un transport norvégien de 10.000 t, que nous primes place après l'ultime vérification des papiers.

Sous un ntage artificiel, car la guerre n'étant pas terminée, les mesures de sécurité restaient en vigueur, le navire leva l'ancre et piqua à toute vapeur vers le sud.

Chacun fut muni d'une bouée de sauvetage, les mines allemandes continuaient à infester la côte roumaine. L'annonce de ce nouveau danger vint quelque peu refroidir l'enthousiasme des passagers.

Après les mille aventures que nous avions connues et délibérément acceptées, la perspective d'une exploration des fonds de la grande bleue n'avait rien de fort encourageant.

Et chaque matin, un exercice avec appareil de sauvetage venait rappeler à chacun que les épreuves n'étaient pas encore définitivement reléguées au rayon des mauvais souvenirs.

Disons tout de suite qu'elles nous furent cependant épargnées, le navire devait filer jusqu'en vue des côtes de Corse sur une nappe de plomb sans mal de mer et sans histoire.

Le lendemain, la mer Noire était derrière nous; nous abordions le Bosphore large de 2 à 3 km et auquel les falaises rocheuses donnent un air de majesté austère et grandiose. L'aspect du paysage changeait brusquement depuis notre départ d'Odessa. Ce n'étaient plus les maisons au profil familier enserées dans un décor hivernal; toute la civilisation arabe était là avec ses maisons cubiques aux toits plats, ses mosquées orgueilleuses, ses sveltes minarets dominant les arbres fruitiers en pleine floraison ou les pins maritimes aux silhouettes de parasols.

Et cet arrêt le soir où nous jetions l'ancre au large de Constantinople dont les mille feux scintillaient en se reflétant sur l'eau calme et limpide du détroit; spectacle inoubliable de féerie et de rêve dans la douceur de cette nuit de printemps du proche orient...

La matinée se passa à faire le plein d'eau potable que les installations détruites d'Odessa n'avaient pas permis de faire.

Vers midi, dans le mugissement des sirènes et le choc lourd des machines, le bâtiment s'ébranla à nouveau et s'engageait dans la mer de Marmara vers les Dardanelles qui s'ouvrirent un peu plus large et où nous entrâmes à la tombée de la nuit.

Le lendemain, de bonne heure, tous les passagers se trouvaient de nouveau sur le pont. Le grand navire labourait maintenant de son étrave les eaux transparentes et paisibles de la Méditerranée.

Il se fallait à travers les îles nombreuses, énormes cailloux arides aux falaises abruptes émergeant des flots. De temps en temps les membres de l'équipage nous signalaient l'un ou l'autre flot où l'ennemi musclé et impuissant mais tenace s'accrochait encore comme à d'ultimes planches de salut.

Maintenant, le navire filait loin de toute côte entre un ciel d'azur et une mer d'opale. Les concerts, courses et jeux de tous genres venaient rompre la monotonie d'un voyage que l'impatience du retour au foyer semblait allonger à plaisir.

Le 6 avril, nous entrâmes au port de Naples, ville charmante que domine au loin la masse noire et géométrique du Vésuve. Malheureusement, les membres de l'équipage seuls pouvaient mettre pied à terre pour le transbordement d'une partie de la cargaison.

Après une escale de quelques heures, le bâtiment mettait le cap sur Marseille. Pendant cette dernière partie du voyage, alors que nous étions en vue des côtes de Corse, une tempête d'une rare violence vint subitement secouer le navire. Chacun eut ainsi l'occasion de faire connaissance avec le fameux et désagréable mal de mer sans lequel notre croisière n'eût pas été parfaite. Mais en rade de Marseille, les flots tumultueux s'étaient apaisés et tous avaient pu reprendre l'équilibre nécessaire pour goûter pleinement la chaleureuse réception qui nous attendait au débarquement.

C'est le 8 avril, au milieu d'une forêt de drapeaux multicolores et d'une foule en délire que la municipalité de la capitale du midi accueillait en nous le premier groupe quelque peu important de rapatriés. La réception exubérante restera pour tous ceux qui en furent, à jamais inoubliable et tout à l'honneur de nos grands voisins et amis.

Mais notre voyage n'était pas terminé et dès le soir, les poches littéralement bourrées de cigarettes et de gâteries, l'express nous emportait vers Paris dernière étape en terre étrangère avant la rentrée au pays bien aimé.

(La fin au prochain numéro.)

PLUS D'UNIFORMES ?

Nous parlons, dans notre éditorial, du questionnaire envoyé par le directeur du « Bulletin d'information des prisonniers politiques... ». Nous avons été surpris de la réponse de M. Léon Halkin, grand résistant et prisonnier politique qui, inspiré par des considérations infiniment respectables, non seulement approuve la décision des évêques (tout en regrettant une motivation qui ne lui paraît pas « entièrement pure »), mais qui va plus loin : il estime, par exemple, que l'on devrait bannir des églises les uniformes « qui suffisent à évoquer la guerre ». Vraiment, nous ne pouvons approuver de telles propositions qui conduisent à l'abandon.

DES BELLICISTES, LES AC ?

Quant à M. Paul M.G. Levy, professeur à l'Université catholique de Louvain (oui !), non seulement il approuve des deux mains tout ce qui a été fait, mais il l'exprime dans un style que ne renierait pas le père Lebeau lui-même. Pour lui, la présence de l'armée aux offices religieux était « anachronique et choquante » : la décision prise présente l'immense avantage « d'empêcher que se perpétue (N.d.l.r. : Monsieur le professeur devrait savoir que les verbes exprimant l'empêchement ou la crainte exigent toujours le « ne » explétif) dans la jeunesse l'idée de l'alliance contre nature « du sabre et du goupillon », ainsi que la légende déplorable du bellicisme des anciens combattants ».

Cette dernière est bien savoureuse car, ou bien Monsieur le professeur manie mal la langue française et il a voulu écrire que les anciens combattants sont favorables à l'armée et solidaires d'elle (nous n'avons pas voulu écrire : « sont militaristes », car ce n'est pas vrai nécessairement) ou bien il ne connaît pas ces derniers. Car un belliciste, c'est un partisan de la force dans la solution des conflits, dans le règlement des affaires internationales ; c'est un être animé d'intentions agressives. S'il y a des gens qui sont qualifiés pour repousser la guerre, et donc n'être pas bellicistes, ce sont bien les anciens combattants : ne sont bellicistes que ceux qui envoient les autres, à leur place, à la boucherie.

UN MESSAGE ÉMOUVANT

Nous voudrions, en revanche, citer intégralement la réponse du baron Adrien van den Branden de Reeth qui fut le premier ministre des Victimes de la guerre, en 1945, parce qu'elle est remarquablement écrite et pensée, même si elle ne rencontre pas notre totale adhésion ; mais cela nous prendrait au moins deux colonnes. En voici cependant un extrait significatif :

« Pour autant que le Te Deum illustre spécialement le message de paix du Christ, ce message s'exprime-t-il avec moins de force en présence de soldats armés ? Ces baïonnettes s'opposent-elles à sa diffusion dans les cœurs ? La vue de ces attributs guerriers paralyse-t-elle l'élan des fidèles présents vers le Dieu de Paix ? Personnellement, je ne le crois pas. »

« Cadant arma togae, ici aussi les armes « cadent, elles s'inclinent, elles se taisent, elles ne sont tournées contre personne : elles sont « pacifiques et pacifiées. »

« J'estime donc que les autorités civiles du « Royaume étant conviées à assister aux Te Deum, on ne voit pas de motif valable à « exclure l'armée et les AC de cette cérémonie « à caractère public et national. Bien au contraire, cette présence s'impose. »

« Il est regrettable que les partisans de l'opinion contraire aient voulu imposer leurs « vues « manu militari », on quelque sorte... »

INCONSEQUENCE

Quant à Hubert Halin, rédacteur en chef de « La voix internationale de la Résistance », et qui exerce divers mandats importants, précisément dans la Résistance, il estime, quant à lui, que la décision appartenait seule aux



autorités religieuses qui font, chez elles, ce qui leur plaît. Il nous souvient que le comte Hubert Halin a protesté à diverses reprises, et à très bon droit d'ailleurs, contre des actes anti-patriotiques d'autorités religieuses, en Flandre notamment, là où on faisait l'apologie de l'incivisme, où l'on honorait la mémoire de Dorms et consorts, où l'on interdisait la « Brabançonne » et le drapeau national, etc... L'Eglise n'était-elle pas, alors, libre de faire chez elle ce qui lui plaisait ? Et puis, il n'est pas inutile de rappeler que les édifices du culte sont des lieux publics.

ARMÉE ET VACANCES

Ceux qui critiquent si facilement l'armée se gardent bien de souligner tous les concours qu'elle apporte à la population civile. Et de noter, par exemple, que les camps de la Marche du Souvenir et de l'Amitié sont restés en place à Bastogne, Hauffalize, La Roche et Vielsalm, et mis à la disposition de mouvements de jeunesse jusqu'au 31 août ; et ce n'est pas pour le déplorer que nous indiquons ici que la quasi-totalité des occupants de ces camps venaient de la région flamande du pays.

Qu'il nous suffise de rappeler aussi que depuis plus de dix ans, dans les garnisons de nos FBA, existent des colonies de vacances.

INDECECE

Certes, la guerre est finie depuis plus de vingt-cinq ans ; certes, tous les inciviques ont été libérés, réhabilités, et beaucoup d'entre eux occupent maintenant des fonctions importantes. Certes, il faut souvent ronger son frein et serrer les poings.

Tel est, par exemple, le cas quand on songe à ce sénateur de la Volksunie qui est certainement un homme extrêmement intelligent et compétent, mais qui, après avoir été condamné à dix ans de détention, a été libéré après cinq ans puis réhabilité, bien sûr, et est devenu non seulement parlementaire, invité habituel à la RTB et à la BRT, pilier d'un grand groupe bancaire et même échevin du Conseil de l'agglomération bruxelloise, auquel il pourra apporter les fruits de son expérience d'échevin du « Gross Brüssel » où il avait été désigné par les Allemands, et ce, en attendant sans doute de devenir un jour ministre du Roi.

Ce qui est surtout grave, c'est l'indécence avec laquelle ce parlementaire, interviewé à la BRT où l'on n'est pas très délicat sur les problèmes de la collaboration, ou par un hebdomadaire francophone, répond sans vergogne, quand on lui demande « Qu'avez-vous fait pendant la guerre ? » : « Je suis entré dans la collaboration... ». Jamais, M. Lode Claes n'a exprimé le moindre regret au sujet de son comportement incivique pendant la guerre.

Et dans le même temps, l'ex-sénateur Custors — aussi une gloire de l'anti-résistance, commissaire général à la Restauration sous l'occupation et en un des premiers siveurs des funérailles de Staf Declercq — a été désigné par notre ministre des Affaires étrangères en qualité de délégué belge à la Commission des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Pas moins !

LA PATRIE PARTOUT

On a inauguré, à Woluwé-Saint-Pierre, un monument à la mémoire de Joseph Lebeau, qui fut un des pionniers de l'indépendance nationale. Le professeur Henri Bernard y a rappelé une phrase prononcée par ce grand homme d'Etat, et que l'on devrait répéter dans nos écoles : « J'ai habité successivement à Huy, à Liège et à Bruxelles ; j'ai séjourné à Bruges. J'ai trouvé la patrie partout ».

LE MILITAIRE SUISSE

On parlera longtemps encore, en Belgique, de ce Premier ministre pour qui le soldat d'avant 1940 était un pauvre type à dos rond et à poitrine étroite. En Suisse, où l'on a du bon air, voilà que le Conseil d'Etat de la ville de Genève fait des constatations décevantes au sujet de l'état physique des jeunes gens qui se présentent au recrutement, état qu'un rapport de l'administration cantonale décrit comme « alarmant ». Plus de 22 % des conscrits doivent être dispensés de l'examen de gymnastique ; sur cent conscrits, plus de trente doivent être considérés comme inaptes au service, et versés dans des services complémentaires ou ajournés. On constate aussi une très grande impréparation aux exercices physiques.

Il faut rappeler qu'en Suisse, les exemptés du service militaire paient une taxe, taxe qui a produit, rien que pour le canton de Genève, plus de 3,4 millions de francs suisses en 1971. En Belgique où l'on exempté si facilement du service militaire, nul ministre des Finances et de la Défense nationale n'a voulu mettre en application une loi jamais abrogée du 10 janvier 1940 qui instituait périssement une dite taxe, taxe juste s'il en est.

EN FRANCE

Suite à la fin de la guerre d'Algérie, la part de plus en plus importante de la frappe nucléaire dans les plans de défense, les effectifs de l'armée française ont été fort réduits, passant de plus d'un million à moins de 600.000 hommes. Le contingent a été ramené de 621.000 à 286.000 unités, et les militaires de carrière, de 426.000 à 300.000.

Remarquons en passant que 40 % de l'armée de terre, 65 % de l'armée de l'air et 75 % de la marine sont composés de volontaires de carrière.

Dans le même temps toutefois, le budget de défense a quasi doublé, passant de FF 16,5 milliards à FF 31,2 milliards en 1972, ce qui représente encore 17 % du budget total de l'Etat. En revanche, le rapport au PNB, selon un Livre blanc publié récemment par M. Debré, serait tombé de 5,5 % en 1969 à 3,1 % en 1972, contre par exemple 4,4 % au Royaume-Uni, 6 % en URSS et 7,6 % aux Etats-Unis.

PLUS DE SURSIS

En principe, depuis la loi sur la réforme du service national du 9 juillet 1970, les sursis n'existent plus en France : l'âge normal d'entrée sous les drapeaux est 19 ans. On peut cependant bénéficier, sur demande et de plein droit, d'un report d'incorporation qui, sauf quelques exceptions, ne peut aller au-delà de la 21e année : on veut ainsi avantager les étudiants réputés doués qui ont le temps, après leur bac, de préparer une licence ou une grande école. Il y a des exceptions pour les médecins (report jusqu'à 27 ans), les pharmaciens et les dentistes (report jusqu'à 25 ans).

A noter toutefois que l'ancienne législation est encore appliquée à 120.000 étudiants qui bénéficient d'un régime transitoire.

ECONOMIES... AILLEURS

Au moment où l'on parle, dans ce pays, d'économies — mais exclusivement à l'armée — il est intéressant de se pencher un instant sur certaines dépenses nouvelles résultant de la réforme de la Constitution. C'est ainsi que la presse nous a appris que le président du Conseil culturel francophone — lequel d'ailleurs, aux yeux de ceux qui le connaissent, apparaît comme un bien médiocre bouillon de culture — va coûter à la collectivité quelque 2 millions d'indemnités, allocations et frais de représentation, sans tenir compte des indoxations et en sus, bien entendu, de ses indemnités parlementaires.

Evidemment, on fera de même pour le président du Conseil culturel néerlandophone, qui est également sénateur et notaire à Malines.

BIBLIOGRAPHIE

Un moine - officier - résistant - prisonnier politique :

DANIEL DUESBERG

C'est un bien émouvant témoignage que Dom Marcel Boval, OSB, aumônier du 4e Lanciers en 1940, blessé au reste durant la campagne, et actuellement au monastère d'Hurtelise (Saint-Hubert) rend à la mémoire d'André Duesberg, moine de Maredsous sous le nom de Dom Daniel, et qui est une des figures les plus pures, les plus admirables de la Résistance.

Daniel Duesberg est rappelé en qualité de capitaine de réserve, au début de la mobilisation, au 4e Lanciers pour être affecté ensuite, en raison de sa parfaite connaissance de l'anglais et de l'allemand, au 2e Bureau l'anglais et de l'allemand, au 2e Bureau de l'Etat-Major de la 2e DC où il fut le compagnon du lieutenant Boussemaere, futur lieutenant général et chef de la Maison militaire du Roi, qui allait être son frère en Résistance et connaître, comme lui, le calvaire de Brendonk et des camps de concentration.

Après échappé sur ordre à la captivité, Daniel Duesberg entra, sur-le-champ, dans la Résistance. L'auteur synthétise remarquablement, en quelques pages, l'organisation militaire clandestine LB, AB qui devait aboutir à l'AS. Un détail : après la fusion des groupes AB du général Lentz et LB du commandant Claser, réalisée au printemps 1941, nous avions toujours connu, pour notre part, que l'alle marchande du groupe unique commandée par Claser s'appelaient « Corps francs de la LB », alors que l'auteur, se basant sur des sources d'après-guerre, lui donne le nom de « Groupe Action ». Il relève aussi fort bien que la LB puis l'AB, quoique sans préoccupations politiques, évitaient la méfiance des gens de Londres qui allaient jusqu'à trouver dans la dénomination de la première des relents fascistes ; il faut dire qu'à Londres, on était méfiant à l'égard de tout ce qui était militaire, que ce soit en Belgique ou même en Angleterre.

Le Père Daniel fut le fondateur et le premier commandant de la LB dans le maquis ; il fut aussi membre de plusieurs comités de renseignements, et a été reconnu lieutenant ARA. Il fut, avec d'autres chefs de l'AB du Hainaut, victime d'un coup de filet à Ghlin, en juin 1942. Tous ceux qui furent arrêtés avec lui ont été fusillés ou sont morts dans les camps de concentration.

Daniel Duesberg connaît le long calvaire des prisons de Loos (Lille) et de Saint-Gilles, puis de Brendonk où il fut odieusement martyrisé, et enfin des prisons et camps d'entre-Rhin, Marcel Boval fournit un grand nombre de témoignages sur sa sérénité à Brendonk, alors qu'il était en butte aux pires vexations des SS, aux traitements les plus durs parce qu'il était prêtre ; malgré cela, il continuait de se consacrer aux autres et de leur donner des encouragements.

Dom Daniel fut transféré en Allemagne, notamment à Hameln, puis à la prison silésienne de Gross-Strehlitz pour connaître, enfin, le martyre. A l'âge de 42 ans, au sinistre camp d'extermination de Gross-Rosen où moururent avec lui tant d'autres officiers, parmi lesquels des Chasseurs Ardennais tels les majors Pelzer et Le Roi, le lieutenant Tachery (tous trois du 6e Ch A), le major Hautem qui avait été le premier commandant du groupe d'Artillerie des Chasseurs Arden-

nais ; et d'autre part, les colonels Bastin, commandant de l'AS, et Gilbert, ancien chef-de cabinet du ministre de la Défense nationale.

Dom Boval a interrogé un grand nombre de rescapés ayant connu Daniel Duesberg ou des membres des familles de disparus ; il a dépouillé avec un souci de précision, de méticulosité même, nombre de documents de tous ordres, de telle sorte que son livre est lui-même un document de réelle qualité historique.

Dom Daniel Duesberg, qui était aussi artiste dessinateur et sculpteur, avait écrit, un jour, qu'il ferait de sa vie « une réelle et appréciable œuvre d'art ». Cette vie est celle d'un héros et d'un saint, et on peut dire que le livre qui lui est consacré propose à notre jeunesse un exemple exceptionnel.

A.H.

« Daniel Duesberg, 1902-1944 » — 164 pages, plus 8 pages d'illustrations hors texte. Prix : 175 FB (édition originale, numérotée et signée : 275 FB). CCP 13.169 de la Maison d'Action s.c., 96, avenue de Philippeville, 6001 Marcinelle.

CHARLES A. VERWILGHEN

Major de réserve honoraire.

La mobilisation et la guerre de 1940.

Les Troupes de Renfort et d'Instruction de l'Armée Belge

Le 52^e Régiment de Ligne.

C'est l'esquisse scrupuleusement faite de l'histoire des troupes belges repliées en France en mai 1940 et dont certains détachements y vécurent jusque fin août. Histoire assez terne et même lamentable, qui a fait l'objet de peu de relations et, jusqu'ici, d'aucune étude d'ensemble. Elle touche cependant plus de 200.000 hommes, si on y comprend la réserve de recrutement (des C.R.A.B.) et méritait d'être écrite — et connue du public. Notons qu'une unité cycliste et deux dépôts de Ch. Ard.

(6.000 hommes) figuraient parmi ces troupes.

Le travail du major Verwilghen est établi essentiellement sur des rapports administratifs, des notes de diverses autorités militaires, des documents reposant aux archives. Il donne une idée générale de ce que furent l'odyssée des troupes de troisième réserve et leur vie dans le Midi, l'aventure des bataillons de travailleurs, les tentatives de reconstitution de la 7^e D.I. en Bretagne, la liquéfaction de ces contingents et le rapatriement de leurs débris.

Ce que vécurent plus spécialement le 52^e de Ligne tient une place importante dans cet ouvrage, car ici l'auteur peut mettre en œuvre ses notes et ses souvenirs personnels : il commandait, en effet, une compagnie de ce régiment. Cela donne un tour plus vivant à un travail qui eût pu être sans cela fort austère.

Le major Verwilghen ne prétend pas avoir dans ces 73 pages fait œuvre exhaustive. Loin de là. Il demande au contraire qu'on l'aide à compléter son travail, ou à en rectifier les erreurs. Ayant vécu les mêmes aventures dans une autre unité, nous pouvons attester qu'il rend de façon véridique et avec exactitude l'atmosphère et les grandes lignes de cet épisode mal connu des événements de 1940. Et c'est, après tout, un chapitre de l'histoire de notre armée !

Daniel Ryelandt.

Cet opuscule est disponible chez l'auteur, avenue J. Vandersmissen 33-1040 Bruxelles, contre virement de 80 F à son C.C.P. 3816.05.

DECALCOMANIES ET AUTOCOLLANTS

Nous avons vendu déjà plusieurs milliers de nos décalcomanies « Résiste et mords ».

Une nouvelle commande est en cours de livraison pour les décalcomanies, et le prix de vente demeurera inchangé : 10 F l'unité dans les sections.

Nous y avons ajouté un modèle autocollant qui résistera remarquablement à l'extérieur, entre autres sur les carrosseries et vitres de voitures ; le format sera un peu plus petit que celui de la décalcomanie.

Prix de vente unitaire : 20 F.



NOTRE INSIGNE

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm.

Chaque format est disponible en trois versions :

- patins ordinaires ;
- patins à vis ;
- patins américains.

Prix de vente au détail : 20 F l'exemplaire.

S'adresser à sa section.



Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

RUE DE FLANDRE 169 - 1000 BRUXELLES

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



TOUTES IMPRESSIONS

TOUTES EDITIONS

TOUTES PUBLICITES

Editeurs-proprétaires des Revues

JEUX ET JOUETS — ISOLATION

EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI

CADEAUX ET OBJETS D'ART

INDUSTRIE - MANUTENTION

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais

Imprimerie et Publicité du Marais, s.a. - Administr.-Directeur : E. GILLI - Rue de Flandre 169 - 1000 Bruxelles